



**2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES SERVICES DE L'ÉTAT  
EN MEURTHE-ET-MOSELLE**



Après les mouvements revendicatifs du début 2019, la crise sanitaire du coronavirus COVID 19 a fortement mobilisé les services de l'État. L'intensité de ces derniers mois pourrait faire oublier tout ce qui a été réalisé en 2019 par les services de l'État en Meurthe-et-Moselle pour répondre aux multiples attentes de nos concitoyens : environnement, emploi, services publics, santé, justice, numérique... autant de sujets au centre des préoccupations des habitants. L'État a pourtant engagé des réformes audacieuses, telles celle du prélèvement à la source qui a atteint ses objectifs et simplifié la vie de beaucoup.

En 2019, nos concitoyens ont exprimé au travers de moments forts comme le Grand Débat national, le souhait de voir la puissance publique prendre mieux en compte leurs aspirations et les protéger. Les services de l'État poursuivent leur action en ce sens, en proximité, pour répondre à cette attente dans tous les domaines de leur ressort.

La cohésion territoriale et sociale est une demande forte. À ce titre, l'État a signé avec le conseil départemental le 24 avril 2019 la convention de lutte contre la pauvreté comportant cinq grands engagements pour un modèle social d'émancipation (1 328 000 €).

Il s'est également engagé au côté de ses partenaires pour promouvoir des dispositifs puissants et soutenir les projets des collectivités à hauteur de plus de 20 millions d'euros. Cela s'est traduit par la réalisation d'actions pour les trois opérations « Cœur de ville » de Lunéville, Toul, Longwy et par l'extension de la démarche des opérations de revitalisation du territoire (ORT) à d'autres localités.

Un travail partenarial a été conduit entre l'État et les territoires autour des Contrats de transition écologique (CTE) afin d'engager les grandes transitions. Par ailleurs, cinq premières structures France Services ont été labellisées pour rapprocher les usagers d'un nombre croissant de prestations des opérateurs et services de l'État dans les zones mal desservies.

La création du réseau « La France une chance, les entreprises s'engagent » fédère des entreprises du département qui souhaitent œuvrer pour l'insertion par l'emploi, en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée, des personnes en situation de handicap, des jeunes défavorisés ou en rupture, etc.

Il n'est pas possible d'être exhaustif et l'État en Meurthe-et-Moselle a œuvré dans de nombreux autres champs : l'organisation du débat autour de l'A 31, la lutte contre la peste porcine ou la création de la cité éducative du Plateau de Haye sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, la constitution du syndicat mixte des ports de la Moselle, la transition énergétique par l'accompagnement des projets décarbonés de Novacarb et Solvay et par la décision de créer de nouvelles cités judiciaire et administrative améliorant significativement les consommations énergétiques des bâtiments de l'État. Autant d'exemples qui montrent que l'État agit dès aujourd'hui et pour l'avenir. L'État réforme également l'organisation de ses services territoriaux pour répondre au plus près aux besoins de chacun.

Face aux difficultés présentes et à venir, c'est ensemble, chacun dans nos domaines de compétences, que nous allons œuvrer pour aider tous les Meurthe-et-Mosellans et développer ce territoire lorrain.



Eric FREYSSELINARD

# SOMMAIRE

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle et les sous-préfectures.....	3
La Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	37
Le Groupement de Gendarmerie Départementale.....	42
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	51
La Direction Départementale des Finances Publiques.....	55
La Direction Départementale des Territoires.....	58
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.....	73
La Direction Départementale de la Protection des Populations.....	100
L'Unité Départementale de la DIRECCTE.....	105
L'Unité Départementale de la DREAL.....	116
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.....	119
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.....	126
La Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.....	132
La Direction Inter-départementale des Routes de l'Est.....	141
Le Service Départemental d'Archives.....	145



## LA PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LES SOUS-PREFECTURES

Équipe préfectorale :

M. Éric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle

Mme Marie-Blanche Bernard, secrétaire générale

M. Morgan Tanguy remplacé le 23 septembre 2019 par Mme Marie Cornet, directrice de cabinet

M. Frédéric Carre, sous-préfet de Briey

M. Matthieu Blet, sous-préfet de Lunéville

M. Yoann Touhbans, sous préfet de Toul, remplacé le 13 septembre 2019 par Mme Carole Milbach.

### LE CABINET DU PRÉFET

**Préambule** : l'activité du cabinet aura été en 2019, à l'instar de 2018, notablement intense au regard de ses missions habituelles mais également d'une actualité politique et sociale impliquant un fort investissement en termes de représentation de l'État et de conduite des affaires de sécurité.

Sont mis en exergue, ci-après, les dossiers significatifs (faits marquants 2019) de chaque service, complétés par les chiffres clés de l'activité du cabinet du Préfet.

### Direction des sécurités

#### Bureau de la prévention et de la sécurité publique : BPS

*Les dossiers significatifs suivis en 2019 :*

Le BPS a suivi l'ensemble des événements en lien avec l'ordre public :

- mouvement des gilets jaunes, essentiellement au 1<sup>er</sup> semestre,
- manifestation « vent de bure » (opposants au site de Bure), fin septembre,
- plusieurs journées nationales d'action contre la réforme des retraites à compter du 5 décembre.

Par ailleurs il convient de citer :

toujours en matière d'ordre public

- 49 évacuations à l'encontre de stationnements illicites de gens du voyage *A noter qu'un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage couvrant la période 2019-2024 a été signé en préfecture le 24 avril 2019,*
- 107 manifestations déclarées - contre 89 en 2018 et 24 en 2017,
- 10 arrêtés préfectoraux portant périmètres d'interdiction de manifester,
- 32 demandes de forces mobiles.

en matière de sécurité publique

- 870 mesures prises en 2019 (sur proposition de l'ARS Grand est) en matière de SDRE (admissions, maintiens, programmes de soins et levées de mesures).
- 65 escortes détenus réalisées par la Police Nationale
- 49 gardes statiques détenus assurées par les services de police.

#### en matière de prévention du terrorisme et de la radicalisation

- 2 arrêtés préfectoraux de périmètre pris dans le cadre de la loi SILT (anti terrorisme)
- 30 réunions du groupe d'évaluation départemental contre la radicalisation
- FIPD volet radicalisation: 6 dossiers soutenus pour un montant total de 61.000 €.
- déclinaison locale du nouveau plan national de prévention de la radicalisation (en mode projet sur 3 thématiques phares : éducation, sport et entreprises).

#### en matière de prévention de la délinquance

- 4 contrats territoriaux de sécurité conclus en zone gendarmerie, portant le total à 17.
- 18 conventions "voisins solidaires et attentifs" en zone police ou "participation citoyenne" en zone gendarmerie, portant le total à 70.
- FIPD : attribution de 631.000 € en faveur de 86 dossiers.

#### en matière de police administrative

- 9 fermetures administratives d'établissements (restaurant, commerces divers, automobiles...)

### **Bureau des polices administratives : BPA**

#### *Les dossiers significatifs suivis en 2019 :*

Dans le domaine des armes, l'augmentation du nombre des détentions accordées par le préfet est due aux renouvellements des autorisations d'armes de catégorie B valables 5 ans depuis janvier 2014 et au reclassement des armes de catégorie D en catégorie C en mai 2019.

Au titre des manifestations sportives, en 2019, le département a accueilli la 4e étape du Tour de France avec une arrivée à Nancy le 9 juillet. Cette manifestation a mobilisé le BPA et le SIDPC pendant plusieurs mois et demandé un important travail de coordination des services de l'État (SP de Toul, DDSP, GGD, SDIS, DDT, DIR Est), des communes traversées, de la Métropole et du Conseil départemental.

Dans le domaine aérien, en 2019, une seule manifestation aérienne de très grande ampleur s'est déroulée dans le département. Le « Grand Est Mondial Air Ballons » à Chambley a rassemblé 500 000 spectateurs sur 10 jours du 26 juillet au 4 août 2019.

Le nombre de lâchers de ballons a diminué peut-être en raison de la pollution et des risques pour la faune qu'engendre ce type de lâcher.

Le nombre de lâchers de lanternes est stable. Comme en 2018, en raison des risques d'incendie dus à la sécheresse, une interdiction de ce type de lâcher a été prise du 19 juillet au 30 septembre 2019 par arrêté préfectoral.

L'explosion du nombre des déclarations de vols de drones continue avec + 30 % par rapport à 2018, soit + 77 % par rapport à 2017 et un nombre de sites survolés en très forte augmentation de + 42 % par rapport à 2018 mais + 134 % sur deux ans. Cette augmentation, dans le contexte de la menace terroriste, a entraîné un important travail de contrôle des dossiers, pour prévenir tout trouble à l'ordre et la sécurité publics.

L'article 19 de la loi du n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a supprimé, depuis le 24 mars 2019, l'obligation qui était faite au maire d'adresser au procureur de la République une copie intégrale de la déclaration d'ouverture, de mutation, de translation d'un débit de boissons à consommer sur place,

de vente à emporter ou d'un restaurant. Ainsi, le maire n'a plus l'obligation de transmettre au procureur de la République la copie de la déclaration précitée. Dorénavant, seuls, le préfet ou les sous-préfets d'arrondissement, en sont destinataires.

En conséquence, il est maintenant de la responsabilité du préfet ou des sous-préfets d'arrondissement de contrôler le bulletin n°2 de l'extrait de casier judiciaire national, motivé par la recherche d'interdictions ou d'incapacités professionnelles liées à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place (licences III et IV).

Le nombre de procédures pour l'arrondissement de Nancy est en baisse en 2019 ainsi que le nombre de fermetures. Il convient de noter que sur 14 fermetures, 3 fermetures ont concerné la discothèque LE CHAT NOIR avec une dernière fermeture pour une durée de 2 mois.

-8 fermetures sur 14 concernent des établissements déjà fermés en 2018, avec notamment les bars à chicha qui ne respectent pas la législation sur le tabac, les épiceries de nuit situées dans le périmètre où est interdit par arrêté municipal la vente d'alcool à emporter après 22h00 et la discothèque LE CHAT NOIR.

-2 requêtes en référé contre des décisions préfectorales de fermeture de débit de boissons ont été rejetées par le tribunal administratif.

*Les chiffres clés en 2019 :*

82.463 armes à feu en circulation dans le département pour 24.300 détenteurs et 5.047 détentions d'armes accordées par le Préfet.

152 manifestations sportives terrestres traitées par le bureau.

330 vols de drones traités.

22 procédures contradictoires dans le domaine des débits de boissons pour 14 fermetures administratives temporaires et 7 avertissements.

## Service Interministériel de défense et de protection civile : SIDPC

Nombre d'exercices réalisés :

- 7 exercices coordonnés par le SIDPC dont 2 exercices « Nombreuses Victimes », 1 exercice civilo-militaire en lien avec le 4ème régiment d'hélicoptère des forces spéciales et le RAID, 1 exercice SAREX (recherche d'aéronef), 1 exercice en milieu pénitentiaire, 1 exercice d'alerte et 1 exercice cadre gouvernemental
- 1 exercice d'activation de la Cellule d'Information du Public
- 1 demi-journée inter-services sur la thématique terrorisme et NRBC organisée à Nancy avec les forces de l'ordre (DDSP / GGD et RAID) et les services de secours (SDIS / SAMU)

Nombre de notes de sécurité produites pour les grands rassemblements :

- 18 réunions de sécurité organisées et 18 notes de sécurité produites pour les grands rassemblements et / ou événements sensibles (le Tour de France / défilés de la Saint-Nicolas, festivités du 14 juillet, Livre sur la Place, Nancy Jazz Pulsation, manifestations sur la colline de Sion, Grand Est Mondial Air Ballon...)

Activation du centre opérationnel départemental et de postes de commandement opérationnel :

- le COD a été activé 7 fois en 2019 (5 fois dans le cadre d'événements réels : grands rassemblements, manifestations ordre public et 2 fois pour un exercice)
- un PCO a été mis en place à 4 reprises (2 fois pour des événements réels : fête de la musique / 14 juillet et 2 fois dans le cadre d'exercices)

Nombre de visites de commission de sécurité réalisées par les agents de catégorie A et B :

- 212 (194 en 2018) sous-commissions départementales de sécurité ou commissions de sécurité de l'arrondissement de Nancy présidées par agents A et B du SIDPC
- 30 (36 en 2018) sous-commissions départementales ou commissions de sécurité dans les locaux du SDIS  
soit un total de 242 commissions (230 commissions en 2018)

Suivi des ERP sous avis défavorable :

- 59 courriers de relance réalisés et 50 levées d'avis défavorable pour l'année 2019
- 49 ERP sous avis défavorable au 31 décembre 2019 (nombre moyen de jours sous avis défavorable = 553 au lieu de 1108 au 31/12/2018) soit une diminution de moitié de la durée moyenne d'un avis défavorable)
- Nombre de dossiers de déclaration de feu d'artifice instruits : 196 dossiers instruits en 2019 (187 en 2018 et 170 en 2017)

Diplômes délivrés (brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique / certificat de compétence monitorat premiers secours) :

- organisation de 4 examens BNSSA et délivrance de 99 diplômes (3 examens en 2018).
- organisation de 4 examens et délivrance de 46 certificats de compétences pour la formation au secourisme (4 examens en 2018)
- 8 agréments de formation ont été délivrés en 2019 et une habilitation pour un organisme public

Nombre de réunions du comité « sécheresse » :

- 5 réunions du comité sécheresse (4 en 2018) avec renouvellement des arrêtés préfectoraux à 5 reprises jusqu'au 15 novembre 2019

Nombre de dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle instruits :

- 195 dossiers instruits en 2019 (101 dossiers instruits en 2018 et 10 en 2017) dont 1 pour vent cyclonique à Longwy, 2 pour des inondations (11/05/2019 sur Tucquegnieux et Val de Briey), 191 au titre de la « sécheresse 2018 » et 1 « sécheresse 2017 »

Nombre de dossiers instruits en lien avec les explosifs :

- 40 dossiers instruits (habilitation / agrément au transport...) (50 en 2018)

Nombre de demandes d'intervention du service de déminage traitées :

- 265 demandes réceptionnées et transmises en 2019 (284 demandes en 2018)

Nombre de demandes d'enquêtes administratives effectuées pour des accès aux sites sensibles :

- 456 demandes d'enquêtes transmises aux services enquêteurs et instruites en 2019 (379 en 2018)

Nombre de demandes d'habilitations délivrées :

- 82 habilitations « défense » délivrées

Nombre de demandes d'agréments et de certificats délivrés aux artificiers :

- 209 arrêtés préfectoraux (0 en 2018, nouvelle procédure en 2019)

- 9 agréments C3 Tirs de Mortiers
- 87 certificats de qualifications (33 C4T2 N1 et 54 C4T2N2 et renouvellement)

#### Dossiers emblématiques 2019 :

- poursuite de la réduction du nombre d'ERP sous avis défavorable
- mise en place de sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent au sein de l'ensemble des collèges du département (signature de la convention le 13 juin 2019) ce qui représente, pour l'année 2019/2020, 4217 élèves formés (5ème et 3ème)
- formalisation du schéma local d'aide aux victimes, en lien avec les parquets
- poursuite du travail engagé avec le SDIS, le SAMU et l'ARS pour la réduction du nombre de carences ambulancières
- 5 exercices de terrain coordonnés, 2 exercices cadre (dont un exercice gouvernemental) et une demi-journée consacrée aux échanges en inter-services sur la thématique terroriste / risque NRBC
- remontée d'information pluri-quotidienne dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes »
- 2 épisodes de canicule en juin et juillet 2019
- activité en lien avec l'épisode de sécheresse entre juin et décembre 2019 (réunions du comité sécheresse / prise d'arrêtés / afflux de demandes d'informations et d'envoi de dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle)

### Bureau de la Sécurité Routière (BSR)

#### *Les dossiers significatifs suivis en 2019 :*

- assistance aux usagers
- permanence téléphonique pour les usagers
- important travail de réponse aux demandes des particuliers pour les cas complexes.

#### *Les chiffres clés en 2019 :*

En 2019, le service a pris 2618 arrêtés de suspension de permis de conduire suite à 2665 infractions au code de la route (943 pour alcoolémie, 528 pour excès de vitesse et 1108 pour usage de stupéfiants, 6 fraudes et 80 pose d' éthylotests anti-démarrage).

A noter une stabilisation du nombre d'arrêtés de suspension du permis de conduire par rapport à 2018 où 2640 arrêtés de suspensions de permis de conduire avaient été pris.

L'activité de la commission médicale : en 2019, 2 571 usagers ont été reçus à la commission médicale des permis de conduire en préfecture, suite aux 1538 décisions judiciaires de suspensions ou d'annulation de permis enregistrées par le service.

A noter que la préfecture a intégré les visites médicales de l'arrondissement de Briey depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le service a reçu environ 3 557 appels de particuliers, 1 839 appels d'institutionnels (police, gendarmerie, parquets, autres préfectures ou services...). Il a répondu à 697 courriels.

Près de 1000 usagers ont été orientés vers le service par les hôtes ou les agents du point numérique.

Enfin le service a répondu à quelque 220 réquisitions.

L'activité "taxis" et "VTC" : la préfecture a délivré 46 cartes professionnelles aux conducteurs de taxis et 89 cartes professionnelles aux conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC).

## Services du cabinet

### Bureau de la Représentation de l'État : BRE

*Les dossiers significatifs suivis en 2019 :*

- Élections européennes (notes de prévision et organisation de la saisie des résultats). A noter la mise en place (encore optionnelle) d'EIREIL qui permet aux maires de saisir directement leurs résultats. Succès honorable dans notre département de cette dématérialisation.

Cela a nécessité d'être convaincant et pédagogue auprès des maires et de leurs équipes.

- Préparation d'environ 80 discours.

- En matière de visites officielles (VO), l'année 2019 a été marquée par une trentaine de VO avec deux personnalités que notre département n'avait pas encore eu l'occasion d'accueillir : le ministre de l'agriculture à l'occasion du congrès de la FNSEA et la Garde des Sceaux.

Une année qui se termine par ailleurs avec l'accueil du Premier ministre et du ministre de l'éducation nationale pour un débat au sujet de la réforme des retraites.

Moment fort également que l'accueil du ministre de l'intérieur pour l'inauguration de la caserne Kléber du SDIS.

- Au-delà des visites ministérielles: préparation du déplacement du Président du Sénat, avec notamment l'organisation d'une cérémonie commémorative.

- Toujours des scores très élevés en nombre de dossiers à instruire pour la Médaille d'Honneur du Travail et la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (+ de 3000 en tout) mais une nouveauté cette année avec la mise en place de la dématérialisation du dépôt de dossiers et de l'instruction.

### Service départemental de communication interministérielle : SDCI

En 2019, le SDCI a fortement développé la présence de l'État en Meurthe-et-Moselle sur les réseaux sociaux. Le compte Twitter « préfet de Meurthe-et-Moselle », ouvert en septembre 2015, a vu son nombre de « followers » augmenter de près de 24 % avec plus de 4700 abonnés. La page Facebook continue sa progression constante en matière de fréquentation et dépasse ainsi les 14 300 abonnés, soit + 20 % par rapport à 2018.

En moyenne, le SDCI a créé et géré plus de 200 publications par trimestre sur les réseaux sociaux. Ce rythme soutenu de publication a permis non seulement de diffuser de l'information, de fidéliser le public tout en attirant de nouveaux utilisateurs mais également de l'intéresser au développement et au suivi des politiques publiques dans le département.

En outre, cette audience importante sur les réseaux sociaux offre la possibilité d'une information rapide et fiable des usagers en cas d'événements majeurs ou en période de crise.

En parallèle, après une année de baisse due à la réforme de la délivrance des titres mise en œuvre dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, la fréquentation du site internet de la préfecture est revenue à son niveau de 2017 avec plus de 1400 visites par jour, soit plus de 500 000 visites durant l'année.

Ces bons résultats s'expliquent par la rigueur des services de la préfecture veillant à l'actualisation des données et informations les concernant pour toujours accompagner au

mieux les différents interlocuteurs de l'État (usagers, particuliers, acteurs économiques, sociaux et collectivités). Aussi, en 2019, le SDCI aura été saisi pour la réalisation de plus de 800 mises à jour.

Outre son investissement dans le numérique, et à l'instar des années précédentes, le SDCI a su valoriser l'action des services de l'État auprès du grand public et informer celui-ci avec l'envoi de 330 communiqués de presse, la réalisation de 60 supports de communication (dossiers de presse, fiches presse, affiches, flyers etc.) et en traitant plus de 350 demandes émanant de la presse locale et nationale.

Le SDCI a pleinement pris sa part dans la gestion des différentes crises survenues au cours de cette année dans le département, qu'il s'agisse du mouvement des gilets jaunes, de l'organisation du Grand Débat, mais aussi dans le suivi de dossiers interdépartementaux tels que la peste porcine africaine ou le loup.

Enfin, le SDCI a contribué à l'organisation de plus de 150 actions de communication externe, dont 28 visites officielles telles la visite du Premier ministre le 13 décembre dernier et celle du Président du Sénat le 21 octobre 2019.

*Priorité 2020* : Le déploiement de la nouvelle marque du Gouvernement et de sa charte graphique pour les services déconcentrés de l'État placés sous l'autorité du Préfet.

## **DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACTION LOCALE**

### **Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales**

#### **L'organisation du service de la citoyenneté et des collectivités territoriales**

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales a été créé en avril 2017 dans le cadre de la modification de l'organigramme de la préfecture de Meurthe-et-Moselle au terme des travaux du plan préfectures nouvelle génération. Placé sous l'autorité du directeur de la citoyenneté et de l'action locale, il est constitué de trois bureaux chargés respectivement des affaires financières et budgétaires des collectivités territoriales, du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et de la citoyenneté.

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales comptait 31 agents en 2019.

#### **1. Les grands chantiers et dossiers suivis en 2019**

##### Mise en place du répertoire électoral unique

La mise en place au 1er janvier 2019 du répertoire électoral unique a modifié les modalités de gestion des listes électorales des communes.

##### Organisation d'élections professionnelles et politiques

L'organisation de l'élection des membres de la chambre d'agriculture du 31 janvier 2019 et du dépouillement des votes présentait la particularité de cumuler les résultats issus du vote électronique, mis en place pour la première fois pour ce scrutin, et du vote par correspondance.

Concernant les élections politiques l'année a été marquée par l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 et la préparation des élections municipales de 2020.

### Poursuite de la réforme de l'intercommunalité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est passé de 27 à 18, dont une métropole et une communauté d'agglomération, et toutes les communes du département sont membres d'un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir été longtemps tournée vers la mise en œuvre de cette nouvelle carte, l'activité s'est orientée, pendant l'année 2019, sur l'assistance apportée aux structures intercommunales dans la préparation des transferts des compétences eau et assainissement, dont le cadre juridique a évolué régulièrement. Ce dossier a nécessité plusieurs réunions d'information des élus, impliquant l'ensemble des services et agences ayant une compétence sur ces problématiques (Préfecture, DDT, ARS, DDFiP, AERM). Cette activité a permis aux nouvelles structures qui avaient choisi le transfert de mettre en œuvre l'intégralité de leurs compétences, le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En outre, le travail de rationalisation de la carte intercommunale se poursuit avec la suppression de nombreux syndicats.

### Poursuite du déploiement de l'application nationale "ACTES"

Pour l'année 2019, le nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité se situe aux environs de 45 000. L'activité est stable d'une année sur l'autre. Le taux de télétransmission des actes via la plate-forme de télétransmission ACTES est en progression constante, passant pour l'ensemble du département de 88% en 2018 à 90% en 2019.

## **2. L'activité du service en quelques chiffres :**

### **Pour les subventions aux collectivités locales**

#### La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'État apporte son soutien aux communes rurales en matière d'investissement grâce, en particulier, à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Cette dotation finance des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.

Pour les projets retenus dont le montant de la subvention est supérieur à 100 000 €, une commission départementale d'élus se réunit pour émettre un avis. En Meurthe-et-Moselle, la commission est composée de 29 membres : 13 présidents de communautés de communes ou d'agglomérations, 12 maires de communes de moins de 20 000 habitants et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de 2 députés et 2 sénateurs choisis par leurs chambres.

La DETR est annuelle et les crédits sont votés chaque année par le Parlement. Le montant de la subvention susceptible d'être allouée est calculé par application d'un taux compris, en Meurthe-et-Moselle, entre 20 à 40 % du montant des travaux subventionnables. Elle s'adresse à toutes les communes de moins de 2 000 habitants ainsi qu'aux communes entre 2 000 et 20 000 en fonction de leurs potentiels financiers. Les établissements publics de coopération intercommunale du département peuvent aussi candidater (hors métropole du Grand Nancy).

Dans la loi de finances pour 2019, les crédits DETR ont été maintenus à un haut niveau. L'enveloppe annuelle 2019 pour la Meurthe-et-Moselle s'est élevée à **13 976 859 €** (y compris la réserve de 1,35 % accordée en fin d'année) soit une légère diminution de 3.98% par rapport à 2018 (14 556 955 €). Il convient de noter que la DETR a progressé de 60.14 % depuis 2014.

Ces crédits ont permis le financement de 324 dossiers de subvention (355 dossiers en 2018).

Exemples de projets financés :

- la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Jules Verne/maternelle Jean de la Fontaine à Dieulouard, projet soutenu par la DETR à hauteur de 398 810 € (30 %) pour un coût éligible de 1 329 367 €.
- la requalification du secteur gares ferroviaire et routière de Lunéville (tranche 2) qui a obtenu 250 000 € (15,32 %) de DETR pour ce projet d'un coût total éligible de 1 630 856 € (également soutenu par Action Coeur de Ville pour 63 000 €).
- des travaux d'aménagement du centre-bourg à Avril qui se sont vus attribuer 174 778 € de DETR pour 436 945 € de travaux (40 %).
- le réaménagement de la friche industrielle Lerebourg à Liverdun a reçu 177 853 € de DETR pour 494 724 € de travaux éligibles (35 %).

#### Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

L'aide au fonctionnement des maisons de service au public (MSAP), s'est poursuivie avec le financement par le FNADT et le Fonds inter-opérateurs (FIO) mis en place en 2016. 11 structures sur le département ont bénéficié de ce dispositif qui permet d'appuyer le développement des services publics en milieu rural.

#### La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Elle a succédé au FSIL créé par le gouvernement en 2016, afin de conforter les initiatives des collectivités en matière d'investissement public et a été pérennisée sous forme de dotation en 2018.

Au total, le territoire meurthe-et-mosellan a bénéficié de **6 030 068,99 €** de DSIL en 2019 se décomposant comme suit :

- 3 097 081,99 € ont permis de financer 26 projets relevant des grandes priorités thématiques de la DSIL.
- 2 092 076 € ont été consacrés au financement des 4 contrats de ruralité du département pour 24 projets.

Exemples de projets financés :

- Création d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Toul porté par la communauté de communes Terres Toulaises pour un coût prévisionnel de 1 367 946€. La DSIL intervient à hauteur de 150 000€ (10,97%).

- Création d'un service de véhicules électriques en autopartage portée par la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour un coût prévisionnel de 1 358 769 €. La DSIL intervient à hauteur de 250 000€ (18,40%).

- Optimisation et extension de la déchetterie intercommunale de Frouard portée par la communauté de communes du Bassin de Pompey pour un coût prévisionnel de 1 118 000 €. La DSIL intervient à hauteur de 200 000€ (17,89%).

- Réhabilitation d'un local en lieu d'accueil et de médiation au patrimoine portée par la commune de Val de Briey pour un coût prévisionnel de 55 649 €. La DSIL intervient à hauteur de 22 259€ (40%).

Le programme Action Coeur de Ville a permis d'attribuer **840 911 €** pour les trois villes retenues Toul, Briey et Lunéville avec 11 dossiers financés.

Exemple de projets financés :

- Aménagement qualitatif et sécuritaire de la rue Aristide Briand porté par la commune de Longwy pour un coût prévisionnel de 367 637 €. La DSIL intervient à hauteur de 110 291€ (30%).

- Réhabilitation de l'espace Guy Corbiat portée par la commune de Lunéville pour un coût prévisionnel de 405 465 €. La DSIL intervient à hauteur de 75 000 € (18.50%).

- Aménagement et sécurisation du secteur urbain formé par les rues d'Inglemur, Pierre Hardie et Corne de Cerf porté par la commune de Toul pour un coût prévisionnel de 184 242€. La DSIL intervient à hauteur de 73 696€ (40%).

### **3. Pour ce qui concerne le contrôle de légalité**

45 000 actes environ reçus par la préfecture et les sous-préfectures au titre du contrôle de légalité, dont plus de la moitié pour l'arrondissement chef-lieu.

Le taux de contrôle des actes prioritaires de 89%.

517 lettres d'observations ont été envoyées aux collectivités locales.

### **4. Pour ce qui concerne la citoyenneté**

Délivrance de titres :

96 passeports temporaires ont été délivrés en 2019 ainsi que 14 passeports de service, 35 passeports de mission et 12 cartes nationales d'identités de détenus (recueil des demandes en centre de détention).

1 852 procédures de destruction de titres d'identité et de voyage ont été réalisées.

2 617 numérisations de dossiers archivés de CNI / passeports ont été réalisées à la demande du centre de traitement régional ou des autorités consulaires.

Contrôle des professionnels du commerce de l'automobile agréés SIV

134 contrôles de la situation de garages habilités à délivrer des certificats d'immatriculation ont été effectués.

52 demandes d'habilitation de garages en vue de délivrer des certificats d'immatriculation ont été instruites.

Activité associative pour l'arrondissement de Nancy

L'activité est restée stable avec 481 déclarations de création enregistrées dont 65% par télédéclaration, 1692 déclarations de modification dont 40% par télédéclaration et 128 déclarations de dissolution dont 27% par télédéclaration.

## Déclaration d'option des bi-nationaux

127 déclarations d'option pour le service national des jeunes qui ont la double nationalité franco-algérienne ont été traitées.

## Réglementation funéraire :

2 autorisations de création de chambres funéraires ont été traitées  
14 demandes de renouvellement d'habilitations ont été instruites  
213 autorisations de rapatriement de corps à l'étranger ont été délivrées  
214 demandes de dérogation de délais d'inhumation ou de crémation ont été reçues .

## Service de l'immigration et de l'intégration

### L'organisation du service de l'immigration et de l'intégration

Placé sous l'autorité du directeur de la citoyenneté et de l'action locale, il est constitué de trois bureaux : le bureau du séjour régulier, le bureau du séjour irrégulier et de l'éloignement et la plateforme interdépartementale des naturalisations  
En 2019 , ce service comptait 44 agents

### 1. La délivrance des titres de séjour

En 2019, le service immigration et intégration a accueilli **54 589** ressortissants étrangers au guichet ou sur rendez-vous (contre **50 059** en 2018, *source Sirius, gestionnaire de file d'attente*) soit un flux d'accueil du public en augmentation.

Cette évolution est principalement dûe à l'augmentation des rendez-vous de renouvellement des titres de séjour, ce qui a impacté également les guichets de remise de titres.

#### *Statistiques concernant la délivrance de titres*

	2017	2018	2019	Evolution
Admissions exceptionnelles au séjour	122	109	171	56,90 %
Changement de statut étudiant vers salarié	33	360	334	-7,20 %
Premiers titres de séjour	2622	2452	1736	-29,20 %
Renouvellement de titres de séjour	6127	4347	7076	62,80 %
Refus de séjour	439	556	550	-1,10 %

En 2019, la délivrance des titres de séjour est à la hausse, elle est particulièrement marquée pour les cartes de séjour pluriannuelles (2528 CSP délivrées en 2019 contre 1430 en 2018, soit une hausse de 76,8%).

Concernant le renouvellement des titres, la variation se situe à + **62,8%**, ce qui a temporairement induit une rapide saturation du planning de rendez-vous disponibles sur le site internet de la préfecture. S'adapter à cette situation sera l'enjeu principal du bureau du séjour régulier en 2020.

La campagne étudiante sur le site de l'Université de Lorraine a débuté le 10 septembre 2019 et s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de janvier 2020. En 2019, la préfecture a délivré **3800** titres « étudiant »

En 2019, le département compte 1544 arrivées de demandeurs d'asile, le flux reste important et constant. Les 5 nationalités les plus représentées au GUDA de Metz : (albanaise, serbe, nigériane, géorgienne, kosovare).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
<b>2017</b>	74	149	183	193	114	165	127	157	165	158	165	144	1794
<b>2018</b>	127	118	121	92	99	99	137	153	134	159	147	207	1593
<b>2019</b>	148	125	142	138	102	75	167	127	135	142	115	128	1544

(Source DPA)

## 2. L'accès à la nationalité française

La plateforme interdépartementale (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges) située à la préfecture de Nancy traite les demandes d'acquisition de nationalité française pour les 4 départements lorrains

Année	2017	2018	2019
Dossiers reçus	3091	2895	2838
Naturalisations (toutes procédures et hors effets collectifs des mineurs)	1650	1376	1440

Une réforme majeure doit être mise en œuvre le 01/04/2020 avec le rehaussement du niveau de français exigé du B1 oral vers le B1 oral **ET** écrit. La dématérialisation de la procédure est également un chantier en cours au niveau du ministère pour une mise en œuvre en 2020-2021.

La plate-forme de naturalisation est impactée à la marge par le Brexit (quelques dizaines de dossiers à l'année).

## 3. La lutte contre l'immigration irrégulière

Concernant les mesures d'éloignement, l'année 2019 est marquée par une augmentation du nombre de mesures prononcées s'établissant à +12,18 % par rapport à 2018 (1043 mesures prononcées en 2018 contre 1170 en 2019).

Le nombre d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) prononcées à l'encontre des seuls demandeurs d'asile déboutés y prend un relief particulier puisque à elles seules, elles représentent près de 58 % des OQTF correspondant à une augmentation de + 43 % par rapport à l'année dernière (648 en 2019 contre 451 en 2018).

S'agissant du cas spécifique des demandeurs d'asile orientés en procédure Dublin, la mise en place du pôle régional Dublin installé dans le Bas-Rhin a fait son œuvre, ce qui a entraîné une baisse du nombre de décisions de transfert pour 2019 (-5%).

Pour ce qui est de l'exécution des mesures d'éloignement, la forte mobilisation de l'ensemble des services contributeurs (DDSP, DPAF, Gendarmerie Nationale, OFII) n'a pas suffi pour atteindre le niveau déjà élevé d'éloignement atteint l'année dernière (308 en 2019 contre 352 en 2018).

En 2019, la baisse du nombre de départs aidés (- 29%) par rapport à l'année 2018, n'a pas manqué de répercuter son effet sur les résultats globaux (-12,5%).

S'agissant de l'éloignement prioritaire, c'est-à-dire des étrangers sortant de prison, il a connu une hausse de 17 %, manifestant par là même la bonne application du protocole pour l'amélioration de l'éloignement des étrangers incarcérés.

## SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### Bureau des procédures environnementales

#### ➤ Chiffres clés :

**ICPE** : guichet unique d'entrée pour les dossiers ICPE, le bureau a instruit 229 déclarations (+ 208 %), 14 enregistrements (+ 175 %) et 13 autorisations environnementales (+ 18 %).

**Enquêtes et consultations publiques** : organisation de 38 enquêtes et consultations publiques (+ 21%) sur des dossiers très divers (ICPE, loi sur l'eau, expropriation, protection des captages d'eau, PPRI, plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Nancy, ...).

**Expropriations** : instruction de 12 procédures (+ 300 %) sur des projets d'aménagement publics, dont le renouvellement et l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain, la requalification des centres commerciaux « Jeanne d'Arc » à Vandoeuvre-lès-Nancy et « Les Ombelles » à Nancy, la construction de logements à Liverdun, l'élargissement de voiries, ...

**Mines** : instruction de deux demandes d'ouverture de travaux miniers et de 6 demandes d'arrêt de travaux miniers.

L'organisation d'un comité « sel » a permis d'évoquer l'exploitation du sel dans le département, en présence des collectivités territoriales, des parlementaires et des associations.

**Organisation de réunions et commissions** : organisation de 80 réunions de travail et commissions administratives (dont le CODERST et la CDNPS).

#### ➤ Quelques faits marquants :

- Instruction de la demande de déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain.

- Instruction du projet de Novacarb de prolongement de l'exploitation du sel sur la commune de Lenoncourt, nécessitant l'instruction simultanée de 4 procédures environnementales : défrichage, ouverture de travaux miniers, canalisation de matières dangereuses, DUP.

- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés, notamment :

\* Pont-à-Mousson pour son projet de création d'un bassin d'aviron devant permettre l'entraînement des équipes nationales et internationales en vue des jeux olympiques 2024.

- \* SOLVAY et NOVACARB pour leur projet de transition énergétique visant à remplacer l'utilisation du charbon par des chaudières biomasses.
- Gestion de contentieux, notamment contre l'arrêté préfectoral autorisant la société Méthasanon à construire et à exploiter une unité de méthanisation à Einville-au-Jard, ou contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à l'aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-lès-Nancy.
- Aboutissement de deux dossiers ouverts depuis plusieurs années, avec l'organisation de deux enquêtes publiques :
  - \* sur le plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable du cœur d'agglomération de Nancy : point final à 4 années de travail des équipes de l'architecte chargé de la révision du plan, de l'UDAP, de la métropole du Grand Nancy et de la ville de Nancy ;
  - \* sur la déviation de Malzéville.

## Bureau de la coordination interministérielle (BCI)

### La coordination interministérielle :

Au titre de la collégialité départementale, le bureau organise les comités de direction hebdomadaires qui réunissent le préfet et les principaux services de l'État. Par ailleurs, trois collèges pléniers des chefs de services de l'État se sont tenus sous la présidence du préfet, délocalisés à la base aérienne 133 d'Ochey, à la caserne Kléber d'Essey-lès-Nancy et à Toul.

Le bureau assure les délégations de signature du préfet pour l'ensemble des chefs de service dans le département, l'élaboration du rapport d'activité des services de l'État dans le département, la préparation de la session de rentrée du Conseil départemental, avec la coordination des réponses du préfet aux questions écrites des conseillers départementaux.

Au titre de la coordination avec la préfecture de région, le bureau prépare les dossiers du CAR - comité d'action régional - (dont une réunion s'est tenue à Nancy), du pré-CAR, des collèges des préfets, des réunions des secrétaires généraux.

Par ailleurs, le bureau a assuré le suivi de la mise en œuvre de la circulaire du 12 juin 2019 engageant la seconde phase de la réforme de l'organisation territoriale des services publics (OTSP) découlant du programme Action publique 2022.

### Les missions de coordination des politiques publiques :

#### Le suivi des politiques publiques :

Le Président de la République a souhaité un suivi renforcé de l'exécution des réformes qu'il a engagées et a déployé en ce sens un outil d'analyse et de synthèse appelé « objets de la vie quotidienne » (OVQ). Le bureau coordonne ce suivi pour lequel sont impliqués tous les services de l'État à l'échelon départemental.

#### La cohésion des territoires et le développement local :

-Maisons de services au public / France services : sous l'autorité du sous-préfet de Lunéville, chargé par le préfet de cette mission au niveau du département, le BCI est fortement impliqué sur cette thématique :

- Création d'un réseau d'échange de bonnes pratiques entre MSAP.
- Mise en œuvre de la réforme France services (circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019) à l'échelle départementale. 5 structures ont été labellisées en Meurthe-et-Moselle après visites d'inspection (sur 460 au niveau national pour la première vague).

- Organisation de nouvelles formations pour les agents polyvalents des structures (sessions tenues en décembre).
- Préparation du conventionnement qui sera officialisé en 2020.
- Poursuite des actions de coordination du réseau départemental (comités d'accompagnement, réunions techniques, comités locaux, relais des informations utiles, mobilisation et communication autour des journées portes ouvertes, liens avec les sous-préfets sur les demandes de porteurs de projet ...).
- Préparation de la prochaine vague de labellisation à venir en 2020.

-Participation au déploiement du new deal téléphonie mobile en Meurthe-et-Moselle, au sein de l'équipe projet (préfecture, DDT, Conseil départemental et ADM54). En 2019, le département a pu bénéficier d'un quota de 4 nouveaux sites (communes de Viviers-sur-Chiers, Neufmaisons, Fraimbois et Glonville).

L'équipe-projet s'est par ailleurs mobilisée pour émarger sur un bonus réparti à l'échelon régional, obtenant plus de 40 % des sites attribués en Grand Est (à Courcelles ou Gémonville par exemple).

#### L'économie et l'emploi :

- Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial : 17 dossiers ont été traités (9 en 2018 : + 90 %) et 15 886 m<sup>2</sup> de surface de vente ont été autorisés (contre 12 645 m<sup>2</sup> en 2018). À noter : parmi les dossiers examinés en CDAC en 2019, 4 ont fait l'objet d'un suivi juridique dans le cadre de recours.

Parallèlement et toujours en matière d'aménagement commercial : mise en œuvre de la loi ELAN et des dispositions applicables en 2019 :

- Habilitation des organismes pour la production des études d'impact : 25 dossiers instruits et arrêtés d'autorisations signés.
- Modification de la composition de la commission, avec de nouvelles personnes qualifiées issues des chambres consulaires et nouvelle organisation des réunions, avec l'audition des associations de commerçants.
- Adaptation à l'outil GEIDA, plateforme ministérielle de transmission des informations sur les dossiers.

- Cellule de veille économique : les réunions mensuelles de la CVE, associant l'ensemble des partenaires (CRP, UD DIRECCTE, DDFIP, Banque de France, URSSAF, sous-préfectures, services de renseignement) visent à détecter et accompagner les entreprises fragiles ou en difficulté. Une séance spécifique a été dédiée aux conséquences du Brexit pour les entreprises du département.

- Suivi, en lien avec l'UD DIRECCTE, des relations avec les organisations professionnelles et le monde de l'entreprise. L'année 2019 aura été notamment marquée par :

- l'organisation de rencontres territoriales avec le MEDEF et les entreprises, comme celle organisée à Réhon en mars ;
- la signature, le 15 octobre, de la charte d'engagement "la France une chance. Les entreprises s'engagent" avec une vingtaine de réseaux d'entreprises et plus de 30 entreprises partenaires agissant en faveur de l'insertion professionnelle ;
- le renouvellement de la convention de partenariat avec le MEDEF, élargie au Rectorat.

- Appui au réseau régional de la tutelle des chambres consulaires.

La culture : (en lien avec la DRAC et l'UDAP)

L'engagement du préfet au service des bâtiments culturels et du patrimoine lorrain a conduit notamment à l'organisation de réunions autour de deux châteaux privés en difficulté (Haroué et Thorey-Lyautey), en vue d'aider leur propriétaire à réaliser des travaux d'entretien et à développer un modèle économique.

### **La politique immobilière de l'État (PIE) :**

La PIE nécessite de rationaliser et d'arbitrer : le bureau organise, sous l'autorité du préfet, les échanges entre les services de l'État, ses opérateurs, voire les collectivités locales afin de rationaliser l'occupation des bâtiments appartenant à l'État ou procéder à des arbitrages.

L'année aura été marquée par la validation, par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), du projet de création d'une nouvelle cité administrative comprenant les deux ailes latérales de la caserne Thiry (47, rue Sainte Catherine) et le bâtiment P de l'actuelle cité administrative (45, rue Sainte Catherine). Cette opération permettra à terme l'émergence d'un nouvel ensemble administratif cohérent en cœur de ville tout en redonnant un sens à la caserne Thiry, propriété de l'État, ainsi que la création d'un nouveau projet architectural privé sur l'emprise de la cité administrative actuelle qui sera cédée.

Le préfet a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à un service de l'État spécialisé (SAFI-GIM de Strasbourg) relevant du ministère de l'Action et des Comptes publics. Le programme de l'opération est en cours de rédaction.

Pour la conduite de ce projet, une équipe projet transversale, sous la responsabilité de la secrétaire générale de la préfecture, a été constituée à la préfecture entre le SCPP et la DRHM (un cadre de chacune de ces directions).

Par ailleurs, le BCI est l'interlocuteur direct, en termes de coordination entre les différentes parties prenantes (ministère de la justice, APIJ -agence publique pour l'immobilier de la justice-, instances judiciaires locales, responsable régionale de l'immobilier public, collectivités) sur le projet d'une nouvelle cité judiciaire à Nancy, dont le principe a été acté en 2019.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

Au 31 décembre 2019, le bureau des ressources humaines et de l'action sociale de la préfecture gère un effectif de 231 ETPT (équivalents temps-plein) répartis sur les sites de Briey, Lunéville, Nancy et Toul.

Au cours de l'année 2019, ont été accueilli 17 jeunes en service civique chargés principalement d'accompagner les usagers dans l'accomplissement des démarches dématérialisées. La préfecture accueille également quatre jeunes apprentis :

- B.T.S. « assistant manager »,
- B.T.S. « support à l'action managériale »,
- B.T.S. « manager en ingénierie et gouvernance des risques »
- Bac Pro « Gestion administrative ».

Ont été déléguées les sommes de 13 084 637,09 € pour couvrir l'ensemble des dépenses de rémunération et de 1 600 628,70 € en provenance de plusieurs budgets opérationnels de programme (BOP 307, 333 et 723) pour financer la totalité des dépenses de fonctionnement (fluides, travaux d'entretien et de réparation, contrats divers...) de la préfecture et des sous-préfectures.

Parmi ces travaux, un certain nombre concernent le renforcement de l'isolation thermique des bâtiments et le raccordement de la préfecture au réseau de chauffage urbain.

## **PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTÉRIEL**

Le pôle juridique interministériel (créé le 1<sup>er</sup> février 2010) est une structure légère, constituée de 6 agents et placée sous l'autorité directe de la secrétaire générale.

L'organisation de ce pôle repose sur 3 grandes missions :

- 1-rédaction de mémoire en défense
- 2-expertise et conseil juridique
- 3- veille juridique

### **La rédaction de mémoires en défense**

La mission première du pôle juridique est d'assurer la défense de l'État dans le cadre des différents contentieux devant le juge administratif ou judiciaire. Pour l'essentiel, l'année 2019 a été consacrée dans la rédaction des mémoires en défense pour des contentieux relevant du droit des étrangers. Il s'agit d'un contentieux de masse puisqu'en 2019, 876 requêtes ont été enregistrées dans ce domaine, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2018.

Le taux de réussite devant les juridictions administratives s'est élevé à 85,35 % (83,46 % en 2018).

### **L'expertise et le conseil juridique**

Le pôle vient en appui des services (préfecture ou services départementaux de l'Etat) qui ont à traiter des questions juridiques complexes, pour lesquelles un examen préalable au fond a déjà été effectué, mais qui nécessitent une analyse juridique plus approfondie. A ce titre, le pôle a rendu 37 conseils et expertises au titre de l'année 2019.

### **La veille juridique**

Une veille juridique a été mise en place à travers la publication d'une lettre d'information interne intitulée « flash infos » et par laquelle le pôle juridique porte à la connaissance des services de l'État les principales actualités juridiques susceptibles de les intéresser (nouveaux textes, nouvelles jurisprudences...). Cette veille est élaborée conjointement avec les directions départementales interministérielles (DDCS et DDPP), les unités territoriales (de la DIRECCTE, DREAL, DRAC) et la direction territoriale de l'ARS, lors de rencontres qui y sont spécifiquement dédiées. Un flash a été diffusé en juin 2019 par le pôle juridique.

**Une mission spécifique :** procédures de sortie des demandeurs d'asile déboutés qui se maintiennent indûment dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile.

L'année 2019 a vu la poursuite de la mobilisation du pôle juridique interministériel sur ce sujet, l'objectif étant de fluidifier le parc d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile.

65 procédures ont été signalées en préfecture et le tribunal administratif de Nancy a été saisi à 43 reprises au titre de recours en référés mesures utiles. Cela a permis le départ de 68 familles du dispositif.

## RÉFÉRENT FRAUDE DÉPARTEMENTAL

### **La lutte contre la fraude, une priorité gouvernementale**

Le développement de la lutte contre les fraudes est une priorité gouvernementale qui se traduit, dans les préfectures, par la mise en place et le suivi d'un dispositif de lutte contre les fraudes relatives à la délivrance des titres réglementaires.

Chargé de coordonner la prévention et la lutte contre les fraudes en la matière, le référent fraude départemental participe au comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF). Ses principales missions sont la lutte contre la fraude interne et externe, l'animation du réseau partenarial local et le partage de l'information. Il est chargé de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude.

### **La formation des agents à la fraude documentaire**

Afin de sensibiliser les agents de la préfecture en charge de la délivrance de titres, quatre sessions de deux jours de formations sur la fraude documentaire ont été organisées par le référent fraude départemental en étroite collaboration avec la police aux frontières. Quarante agents ont ainsi pu bénéficier de nouvelles connaissances pour détecter les documents frauduleux.

### **Les certificats d'immatriculation des véhicules et titre de circulation**

La préfecture ne dispose plus de service d'immatriculation des véhicules : les usagers transmettent directement leurs demandes par voie dématérialisée à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou via des professionnels habilités SIV par la préfecture. Sollicités dans le cadre d'une enquête par le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la Criminalité Organisée (SIRASCO), les services de la préfecture ont contribué à permettre aux forces de l'ordre de démanteler un réseau de trafic de véhicules importés d'Allemagne.

Un usager a tenté d'obtenir une catégorie de permis de conduire alors qu'il n'avait jamais passé l'examen. Le dossier a été transmis au procureur de la République.

Sur les 1038 dossiers d'échange de permis de conduire étrangers déposés en préfecture, 16 ont été détectés comme frauduleux par le CERT de Nantes. Ces dossiers ont été signalés au procureur de la République.

## La fraude documentaire et à l'identité

Le bureau du séjour régulier a détecté en 2019 : 2 contrefaçons, 5 falsifications, 3 usurpations d'identité et 3 fausses déclarations.

L'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés (MNA) : un protocole est en cours de finalisation entre la préfecture et le Conseil Départemental afin de cadrer l'articulation entre les services de l'État et du Département.

Le CERT de Metz en charge de la délivrance des cartes d'identité et des passeports a signalé au référent fraude départemental plusieurs dossiers de reconnaissances frauduleuses de paternité, des demandes de titre d'identité sur la base de faux documents et un dossier d'une personne victime d'une usurpation l'identité. Au total, 19 dossiers frauduleux ont été détectés et 2 fraudeurs interpellés par les forces de l'ordre.

## LA SOUS-PRÉFECTURE DE BRIEY

L'année 2019 fut mouvementée dans l'arrondissement, marquée notamment par l'incendie de l'usine SOVAB faisant une victime, la tourmente autour de la société Le Bras Frères après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la tempête ainsi que les débordements en matière d'ordre public touchant une partie de l'agglomération de Longwy faisant deux blessés graves, le Mondial Air Ballons réunissant plus de 500 000 personnes sur le site de l'aérodrome de Chambley, la zone blanche peste porcine instaurée au Nord de l'arrondissement, les troubles liés au mouvement des « gilets jaunes », la fermeture du site SKTB, les difficultés rencontrées par Jinjiang FVM...

D'un point de vue interne, « 2019 » a représenté une année de « changements » avec la rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment destiné désormais à l'accueil du public et au bureau des collectivités et des réglementations, ainsi que par la réfection d'une partie de la résidence. L'année a également été marquée par un premier départ en retraite, premier d'une série qui se poursuivra en 2020 et 2021. La mission sécurités a pu être renforcée grâce à l'arrivée d'un secrétaire administratif, permettant à la sous-préfecture d'équilibrer ses forces face aux nombreuses nouvelles sollicitations relatives aux sécurités.

Dans ce contexte, les missions suivantes en faveur des administrés et des collectivités territoriales ont été accomplies :

- L'accueil des usagers en point numérique,
- L'accueil et le suivi des commissions médicales du permis de conduire et la saisie des décisions judiciaires,
- Les relations avec les collectivités territoriales et l'application des réglementations,
- La mise en œuvre et le suivi des politiques publiques,
- La mise en œuvre et le suivi de la réglementation en matière de sécurité,

Tout comme les années précédentes, la sous-préfecture poursuivra ces différentes missions, avec une attention particulière portée sur certains dossiers prioritaires.

## L'accueil des usagers en point numérique

Installé de mai à décembre 2019 au 1<sup>er</sup> étage de la sous-préfecture, le point numérique de la sous-préfecture représente aujourd'hui un dispositif rôdé, animé (en temps normal) par deux engagés « service civique » et encadré par un agent chargé de l'accueil.

En 2019, le point numérique a accueilli 7338 usagers, les accompagnant dans leurs démarches en ligne dans 11,5% des cas. Ainsi, 88,5 % des usagers accueillis en sous-préfecture ont été renseignés ou accompagnés via les applications métiers SIV ou SNPC.

Cette diminution de près de 40 % de la fréquentation s'explique par la normalisation de l'utilisation des sites web dédiés mais également de la systématisation progressive des demandes vers les professionnels agréés.

Après cette stabilisation en nombre de visiteurs, la fréquentation pourrait encore diminuer après le transfert de la commission médicale du permis de conduire vers la préfecture, que la sous-préfecture ne pouvait plus assumer en termes d'ETP dédiés.

## L'accueil et le suivi des commissions médicales du permis de conduire et la saisie des décisions judiciaires

La commission médicale de l'arrondissement de Briey a accueilli 913 usagers de la route « infractionnistes », dont 158 sont issus d'autres arrondissements de Meurthe-et-Moselle, dont principalement celui de Nancy (75), ou issus d'autres départements : Meuse, Moselle...

La sous-préfecture a assuré également la saisie des décisions judiciaires avec le traitement de 639 annulations en 2019.

Le transfert de la commission médicale en préfecture s'est effectué le 1<sup>er</sup> octobre 2019, après concertation avec les services du cabinet et du TGI de Briey.

## Les relations avec les collectivités territoriales et l'application des réglementations

### Les relations avec les collectivités

Les questions posées par les collectivités au titre du conseil ou du contrôle de légalité demeurent de plus en plus complexes et techniques. Parmi les questions récurrentes, l'articulation des compétences entre les communes, les communautés de communes et les syndicats restent nombreuses.

Il est également à noter les démissions de 2 maires et de 4 adjoints dans l'arrondissement, marquant une baisse par rapport à 2018 qui a connu les démissions de 4 maires et 12 adjoints.

En termes d'élections, la sous-préfecture a organisé :

- 1 élection municipale partielle complémentaire pour BETTAINVILLERS
- 1 élection municipale partielle complémentaire pour PUXIEUX

## L'intercommunalité

En outre, la consolidation des établissements publics intercommunaux à fiscalité propre par le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI, ainsi que les décisions locales de transfert de compétences continuent de modifier la carte des intercommunalités.

Les modifications relatives aux compétences des EPCI-FP continuent d'impacter directement les syndicats à travers :

- de modifications de leurs statuts : évolution en syndicat mixte pour ceux qui ne l'étaient pas, sur la base du principe de représentation-substitution, adaptation des statuts à l'évolution des besoins ;
- de dissolutions pour cause d'inclusion dans le périmètre de l'EPCI FP exerçant la compétence transférée ;
- de modification de périmètres géographiques : retrait d'EPCI FP souhaitant exercer leurs compétences en interne, ou élargissement de périmètre ;
- de modification de périmètres fonctionnels : réduction ou élargissement de compétences.

Il est à noter que des projets de fusion de syndicats, comme des projets d'élargissement de périmètre, se heurtent à des complexités techniques et légales qui nécessitent un fort accompagnement des collectivités. Par ailleurs, l'enchevêtrement des compétences et les chevauchements des périmètres géographiques interdépartementales rendent la lecture du schéma intercommunal complexes, et nécessitent une veille juridique et administrative constante.

## Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

L'ensemble des communes en réseau d'alerte ont fait l'objet d'une analyse de leur situation, ainsi que d'une rencontre en présence des services de la sous-préfecture et de la DDFIP en sous-préfecture.

Contrôle de légalité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 2018-2019
Nombre d'actes télétransmis par l'application ACTES	5110	4985	6093	7295	7908	10026	26,78 %
Nombre d'actes papier	14201	9723	7668	7234	5291	4209	-20,45 %
Nombre d'actes d'urbanisme reçus des communes, des EPCI, des autres collectivités et établissements publics	3633	4108	4616	4590	6506	6988	7,41 %
Nombre total de budgets et de CA reçus des collectivités locales et établissements publics durant la période	538	847	772	628	599	446	-25,54 %

Le nombre d'actes dématérialisés marque une belle croissance, avec une augmentation de 26,78 % en 2019 par rapport à 2018.

## L'application des réglementations

La sous-préfecture a enregistré 452 actes relatifs aux associations, renforçant la constante baisse constaté ces dernières années.

Associations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 2018-2019
Créations	108	105	99	88	96	106	10,00 %
Modifications	435	424	453	396	325	315	-3,00 %
Dissolutions	90	52	45	38	37	31	-16,00 %
Total	633	581	597	522	458	452	-1,00 %

Le nombre des autres actes réglementaires demeurent stables.

Autres réglementations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 2018-2019
Manifestations sportives	209	109	93	83	55	56	1,81 %
Gardes particuliers (chasse et pêche)	19	14	16	17	11	10	-10,00 %
Transport de corps (laisser passer mortuaire, y compris urnes funéraires)	232	268	286	291	288	348	21,00 %

## La mise en œuvre et le suivi des politiques publiques

### L'aménagement du territoire et l'environnement

Les services de la sous-préfecture se sont mobilisés sur quelques grands dossiers, en liaison avec de nombreux autres partenaires :

- l'opération d'intérêt National Alzette Belval (OIN), avec la sous-préfecture de Thionville (57) l'EPA d'Alzette-Belval et la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (57 et 54), qui a connu en 2019 le départ de son directeur accompagné de deux autres membres de la direction.
- Les aires d'accueil des gens du voyage dans l'agglomération de Longwy (grand passage, aires pérennes et sédentarisation) et de Villerupt (en attente de création);
- La mobilisation des terrains de l'État en faveur du logement ;
- le développement du Nord Lorrain.

La sous-préfecture est également impliquée sur tous les dossiers ICPE et les difficultés liées à l'environnement. Deux commissions de suivi de site (CSS) pour Barisien (Conflans-en-Jarnisy et Labry) et Titanobel (Moutiers) se sont tenues en sous-préfecture. La commission relative à SKTB Aluminium ne s'est pas tenue suite à la liquidation de la société.

En outre, a été assuré un suivi et/ou un soutien particulier pour les dossiers suivants :

- *Difficultés liées au changement d'exploitant de FVM/Jinjang à Villers-la-Montagne*
- *Difficultés de la société Lorraines Tubes Arcelor Mittal*
- *Fermeture de la société SKTB aluminium à Gorcy*
- *La situation de l'ancienne laiterie Caillet / Co-propriété Renan 2 à Villerupt*
- *OIN Alzette Belval*
- *Projets de maisons de santé pluridisciplinaire à Briey, Hussigny-Godbrange, Jarny*
- *Projet de station de méthanisation à Val de Briey*
- *Découverte de la Chiers à Longwy (PAPI Meuse)*
- *Les maisons France Services*
- *Dispositif Coeur de Ville (Longwy)*
- *Le contrat de transition écologique du Pays de Briey*
- *Le dispositif Territoire d'industrie du Nord Lorrain*
- *Le dispositif « petites villes de demain »*
- *Le développement du Nord Lorrain*

Il est à noter que le contrat de transition écologique (CTE) mobilise particulièrement les services de la sous-préfecture de Briey, ainsi que ceux du pôle relais Pays Haut de la DDT dans sa mise en œuvre et la tenue de la plateforme web dédiée.

### **Le développement local et le soutien au territoire**

- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 s'est élevée à 3 526 569 € (4 133 207€ en 2018, 3 945 075 € en 2017 et 3 613 717 € en 2016) pour l'arrondissement de Briey pour l'année 2018. La sous-préfecture a reçu 157 dossiers (122 en 2018, 126 en 2017, 111 en 2016, 173 en 2015) dont 148 éligibles (98 en 2018, 87 en 2017, 91 en 2016, 127 en 2015) dont 27 supérieurs à 100 000 € dont 239 647€ destinés au projet de rénovation de l'école Elsa Triolet à Piennes.

- La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La sous-préfecture a reçu 9 dossiers de demandes de dotation. 3 dossiers ont été retenus au titre de l'enveloppe 1 – grandes priorités thématiques pour un montant total attribué de 1 055 677 € et 4 au titre de l'enveloppe contrat de ruralité destinée aux communautés de communes de l'association du pays du bassin de Briey pour un montant total attribué de 150 220 €.

Aussi, dans le cadre de l'action Coeur de Ville, la commune de Longwy s'est vue attribué 197 500 € de DSIL.

Au total, 4 929 966€ (5 324 874€ en 2018, 5 545 130€ en 2017) ont été injectés dans l'économie locale en faveur des collectivités de l'arrondissement, afin de soutenir leurs investissements.

### **L'action économique et l'emploi**

Un suivi particulier est apporté au suivi de l'activité économique de l'arrondissement en lien notamment avec les partenaires institutionnels. Dans ce cadre, la sous-préfecture de Briey s'est impliquée sur les dossiers suivants :

- *Convention de revitalisation EDSCHA à Briey achevée en 2019*
- *Difficultés de FVM/Jinjang à Villers-la-Montagne*

- Difficultés de la société Lorraines Tubes à Lexy
- Difficultés de la société SKTB, liquidée en 2019
- Difficultés de la société Le Bras Frères

La sous-préfecture participe également à la cellule de veille économique départementale et assiste aux assemblées générales de la CCI du Pays-Haut.

### **La politique de la ville**

- Le contrat de ville de l'agglomération de Longwy a bénéficié pour l'année 2019 des subventions suivantes de la part de l'État :

- Appel à Projets 2019 : 63 actions ont été déposées au titre de l'AAP 2019, dont 62 ont sollicités une demande finance de l'État. Au total, le financement de l'État a représenté 175 400 €.

- Programme ville vie vacances (VVV): Concernant le programme VVV 17 500 €,  
 - Projet de réussite éducative (PRE): 130 000 €, soit 70 000 € pour la commune de Mont-Saint-Martin et 60 000€ pour Herserange,  
 - Dotation politique de la ville (DPV), qui concerne cette année les villes de Longwy et Mont-Saint-Martin : pour un montant total de 362 696 €.  
 Au total, l'État a investi 685 596 € au bénéfice de l'agglomération de Longwy.

### **La politique sociale**

La sous-préfecture intervient quotidiennement en matière d'expulsions locatives. En 2019, elle a ouvert 207 dossiers suite à assignations (206 en 2018, 253 en 2017, 259 en 2016, 232 en 2015). En définitive, ce sont 134 dossiers de commandement de quitter les lieux qui ont été instruits (128 en 2018, 168 en 2017, 169 en 2016, 162 en 2015), qui ont débouché sur 68 concours de la force publique exécutés sur 86 demandes (89 en 2018, 70 en 2017, 88 en 2016 55 en 2015).

La sous-préfecture participe également aux comités de pilotage emploi-insertion pour les deux territoires de Briey et de Longwy, pilotés par le conseil départemental 54, ainsi qu'aux conférences territoriales de développement social qui se sont tenues en 2019.

L'accompagnement de la résidence Renan II suite à l'arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable fait également l'objet d'un suivi attentif par les services de l'État (sous-préfecture, DDT et DDCS) en lien avec la municipalité.

## **La mise en œuvre et le suivi de la réglementation en matière de sécurité**

La sous-préfecture a poursuivi son action de protection de la population du Pays-Haut au niveau de l'ordre public, de la protection civile et aussi de la sécurité routière.

### **La sécurité publique et l'ordre public**

3 CLSPD/CISPD sont en activité dans l'arrondissement (Joeuf, Communauté d'agglomération de Longwy et Val de Briey).

11 réunions ont été organisées avec les forces de l'ordre et de sécurité. Outre l'examen des tendances et la définition des actions à mener, elles permettent de cibler des opérations spécifiques, dont une réunion de concertation relative à la police de sécurité du quotidien et deux réunions concernant des problématiques de sécurité publique et ont fait l'objet de rencontres spécifiques avec les élus.

3 réunions de sécurisation des manifestations ont été organisées en 2019 dans l'arrondissement avec le soutien du SIDPC et des forces de sécurité pour les événements suivants : l'anniversaire de la médiathèque intercommunale de la CAL, le mondial air-ballons, le festival Plein air Rock à Jarny.

Une attention particulière a également été portée sur les différentes manifestations des « gilets jaunes ».

### **La sécurité civile :**

L'activité 2019 de la commission de sécurité de l'arrondissement de Briey est restée intense, bénéficiant du travail effectué par les agents « préventionnistes » du SDIS 54.

87 visites périodiques dont 16 visites de réception (présidées par la sous-préfecture), 4 visites à la demande des élus, soit un total de 91 visites d'ERP ont été organisées en 2019.

La commission de sécurité de l'arrondissement s'est réunie 11 fois en formation plénière. Le suivi des ERP demeure l'une des priorités de la sous-préfecture en matière de sécurité, comme l'a démontré les réunions et la CSA de l'hôpital Maillot de Briey, pour lequel un accord a été trouvé avec le centre hospitalier régional Metz-Thionville relatif à l'échelonnement des investissements nécessaires à la régularisation de la situation en termes de sécurité incendie.

### **Sécurité routière**

Elle a fait l'objet de contrôles continus et d'opérations spécifiques: Le sous-préfet a personnellement participé, comme chaque année, à des opérations de contrôle dont certaines en collaboration avec le parquet de Briey.

### **Les perspectives pour l'année 2020**

L'État demeurera sans doute le plus important partenaire des collectivités en termes de conseils et de soutien à l'investissement. La sous-préfecture maintiendra cette mission comme prioritaire, dans un contexte de développement du territoire Nord Lorrain et d'échéances électorales prochaines.

L'année 2020 sera marquée par l'organisation des élections municipales prévues en mars et verra se poursuivre la concrétisation de l'opération d'intérêt national Alzette-Belval, destinée à accueillir plusieurs milliers d'habitants supplémentaires dans l'ensemble du territoire de la CC Pays Haut Val d'Alzette.

Un suivi particulier sera également porté aux sites industriels de l'arrondissement impactés par la conjoncture économique internationale.

## LA SOUS-PRÉFECTURE DE LUNÉVILLE

En 2019, la sous-préfecture de Lunéville a vu ses effectifs à nouveau baisser, comptant au 31 décembre 2019 sept effectifs temps plein (ETP). Un agent de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) travaille deux jours par semaine à la sous-préfecture en situation de télé-travail.

### L'accueil des usagers au point numérique

Depuis le 17 juillet 2017, un point numérique est à disposition des usagers pour l'accomplissement des démarches liées au certificat d'immatriculation de véhicules et du permis de conduire. Une personne sous contrat « service civique » (médiateur du numérique) assure une mission d'accompagnement du public à l'appréhension des outils numériques lui permettant de réaliser les démarches par télé-procédures mises en place par le ministère de l'Intérieur :

- accueil et orientation des usagers vers le point numérique,
- explication du fonctionnement des procédures,
- information sur les réformes et des conséquences sur les modalités des différentes démarches effectuées auparavant au guichet de la sous-préfecture,
- information sur les lieux administratifs offrant l'accès à des services numériques afin de lutter contre la fracture numérique et pour garantir l'égalité d'accès des citoyens à l'information,
- aide à l'utilisation des nouveaux outils numériques,
- écoute des attentes des usagers pour améliorer l'ergonomie du point numérique.

En 2019, 1186 personnes ont été accueillies au point numérique de la sous-préfecture, accessible tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h00.

### Un maillage territorial dense de l'offre de services de proximité aux usagers

#### MSAP, France services et réseau d'accès aux droits

L'arrondissement de Lunéville compte au 1er janvier 2019 sept maisons de service au public (MSAP) sur les 18 existantes en Meurthe-et-Moselle. Trois sont portées par l'association « Familles rurales » (situées à Einville-au-Jard, Mont-sur-Meurthe et Azerailles), trois par la communauté de communes de Vezouze en Piémont (Badonviller, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze) contre une par La Poste (Bayon). À la suite des instructions gouvernementales de juillet 2019, ces MSAP ont vocation à être labellisées « France services » d'ici à 2021 par vagues avec un impératif fort de qualité attendu (étendue horaires, formations des agents, équipements à dispositions, etc.).

Deux MSAP ont été labellisées « France services » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : celles de Mont-sur-Meurthe et d'Einville-au-Jard. Le sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville est référent départemental pour les MSAP et le réseau « France services ». À ce titre, il est chargé d'accompagner les structures souhaitant être labellisées et coordonne l'action des partenaires et des porteurs de ces structures.

La dématérialisation des outils permettant de faire valoir ses droits est un enjeu fort de modernisation pour l'ensemble des services publics :

- accès simplifié et plus rapide aux droits,
- redéploiement par les services publics de leurs moyens vers les usagers en difficulté.

En 2019, le réseau d'accès aux droits et aux services du Lunévillois s'est réuni à 4 reprises. Le réseau coordonne et informe les partenaires des actions mises en œuvre par les acteurs de l'offre de services de proximité à destination des usagers (MSAP, CCAS, travailleurs sociaux,...).

### **Le service des associations**

Le service des associations a enregistré 56 créations, 272 modifications et 5 dissolutions. Les chiffres connaissent une diminution relative par rapport à 2018.

## **La sécurité publique, une politique publique prioritaire**

Le pôle « sécurité » de la sous-préfecture créé en 2017 est en charge principalement d'instruire les dossiers relatifs à l'ordre et à la sécurité publics, aux polices administratives et aux activités liées à la réglementation.

### **L'instruction des demandes de manifestations**

14 réunions de sécurité se sont tenues en 2019 à la sous-préfecture en vue de préparer l'organisation des manifestations les plus importantes (rassemblant au moins 1500 personnes) sur le territoire de l'arrondissement. Ces réunions présidées par le sous-préfet et auxquelles participent les représentants des forces de sécurité et du service d'incendie et de secours sont destinées à prévoir les mesures sécuritaires à mettre en œuvre.

Les services de la sous-préfecture ont été destinataires de 234 déclarations de manifestation sur la voie publique (vide-greniers, brocantes, manifestations revendicatives...).

S'agissant des demandes d'autorisation de manifestations sportives, les services de la sous-préfecture ont instruit 55 dossiers, dont une quinzaine d'avis retournés à la préfecture (manifestations motorisées principalement). Aucune demande n'a reçu d'avis défavorable.

### **Le suivi des établissements recevant du public (ERP)**

La commission de sécurité d'arrondissement a effectué 21 visites d'ERP et 29 groupes de visite ont eu lieu (visites périodiques ou visites après réception de travaux ou visite à la demande du maire). La commission plénière de sécurité s'est réunie 5 fois pour rendre un avis définitif sur la poursuite de l'activité des établissements visités. Au 31 décembre 2019, 5 établissements faisaient l'objet d'un avis défavorable à la poursuite de leur activité contre 2 en début d'année 2019.

### **La gestion de crise**

Un exercice NOVI (nombreuses victimes) s'est déroulé le 13 mars 2019 à Damelevières. Il avait pour objet de simuler un accident ferroviaire et avait pour objectif de tester les moyens départementaux permettant de faire face en conditions réelles à la prise en charge de blessés.

## Les relations avec les collectivités territoriales

### Le contrôle des actes des collectivités

Au cours de l'année 2019, 11 738 actes de collectivités territoriales ont été reçus à la sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Le volume des actes transmis est stable par rapport à l'année 2018.

	2018	2019
Actes transmis :	11903	11738
- par l'application @cte (dématérialisation) :	7381	7812
- en format papier :	4522	3926

Le nombre d'actes d'urbanisme reçus en sous-préfecture a connu une forte augmentation en 2019 par rapport aux deux années précédentes : 2054 en 2019, 1697 en 2018, 1207 en 2017 .

Le nombre total d'actes budgétaires transmis par les collectivités reste stable : 474 en 2019, 455 en 2018 et 476 en 2017.

En 2019, 36 collectivités ont fait le choix de dématérialiser la transmission de leurs documents vers les services préfectoraux.

14 lettres d'observation ont été adressées aux collectivités sur des sujets principalement liés aux procédures de la commande publique et au fonctionnement des organes délibérants des collectivités.

### L'accompagnement financier des collectivités en matière d'investissement

En 2019, les services de la sous-préfecture et les services de la maison du département du Lunévillois ont travaillé de concert sur l'accompagnement financier des projets structurants déposés par les porteurs.

Ce travail collaboratif a contribué à ce que les services de l'État et du département aient une vision partagée des dossiers structurants, en particulier ceux financés en 2019 dans le cadre du contrat de ruralité du pays du Lunévillois signé le 2 décembre 2016 ou de la convention « action cœur de ville » (ACV) de Lunéville signée le 7 juin 2018.

L'enveloppe consommée en 2019 pour la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) s'est élevée à 3 007 925 € (contre 3 176 495 € en 2018). 105 dossiers ont été subventionnés sur les 134 reçus (contre 98 reçus en 2018). 9 dossiers ont bénéficié d'une subvention de plus de 100 000 €. La création de deux nouvelles catégories d'opération éligibles à cette dotation (assainissement collectif et voirie) a provoqué une inflation du nombre de demandes de financement. 79 dossiers ont été présentés au titre d'un projet de voirie et 10 demandes de financement concernaient des projets d'assainissement.

S'agissant de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), 13 demandes de subvention ont été adressées par les collectivités à la sous-préfecture. 10 dossiers ont bénéficié d'un financement sur cette dotation, que ce soit au titre des grands projets d'investissements (GPI), du contrat de ruralité ou dans le cadre des projets d'investissement « action cœur de ville ». Les crédits de l'enveloppe DSIL ont été consommés en faveur de ces projets à hauteur de 1 229 736 €. Les principaux projets structurants subventionnés concernaient la construction d'une école à Bertrichamps, la

création d'un service de véhicules électriques en autopartage porté par la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat, l'aménagement d'un multi-accueil périscolaire à Blainville-sur-l'eau (Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle) ou encore la requalification du secteur gare à Lunéville.

35 rencontres avec des élus ont été organisées pour les accompagner dans le montage financier de leur projet (DETR, DSIL,...) et dans le but d'en optimiser les financements.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. A réception des comptes administratifs des collectivités et de leurs groupements concernant l'année budgétaire 2019, les services de la sous-préfecture ont étudié les documents budgétaires pour procéder à un remboursement global de 2 205 000 €.

### **La vie citoyenne**

La sous-préfecture a organisé des élections complémentaires partielles pour les communes suivantes : Bathélemont (communauté de communes du pays du Sânon) et Lorey (communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle).

La sous-préfecture a préparé en 2019 l'organisation des élections municipales de mars 2020. Elle sera notamment en charge de la réception des candidatures présentées dans les 164 communes de l'arrondissement. Le travail de contrôle des résultats des élections et de l'installation des futurs conseils municipaux renouvelés est une mission maintenue à la sous-préfecture, qui est par essence, l'interlocutrice de proximité des collectivités.

## **La cohésion sociale**

### **Le contrat de ville**

Le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le conseil régional, la communauté de communes du Lunévillois, l'ARS, la Caisse des dépôts, la CAF de Meurthe-et-Moselle, Pôle emploi et l'OPH de Lunéville. L'enveloppe allouée au contrat de ville en 2019 s'élevait à 90 000 €. Sur 42 projets d'action proposés, ont été dénombrées 13 nouvelles actions. Les actions financées portaient sur la lutte contre l'illettrisme, sur le développement de la parentalité, sur la connaissance des droits, sur l'insertion par l'emploi ou encore sur le développement des pratiques sportives. Les quartiers du centre ancien et de Niederbronn-Zola constituent les périmètres d'action des quartiers prioritaires de la ville, compte tenu de la conjoncture économique et du difficile accès à l'emploi, notamment chez les jeunes.

### **Le droit au logement**

La sous-commission de prévention pour les expulsions locatives (CCAPEX) s'est réunie trois fois en 2019 pour rendre un avis sur la mise en œuvre de 9 dossiers d'expulsion locative. Sur 32 demandes de concours de la force publique reçues à la sous-préfecture, 12 interventions effectives des forces de sécurité ont eu lieu au cours de l'année, les locataires ayant quitté le logement avant une intervention.

Tout au long de l'année, les services de la sous-préfecture ont travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes : conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, direction départementale de la cohésion sociale bailleurs privés et publics, l'association de réinsertion social (Ars), la CAF de Meurthe-et-Moselle, ainsi que les auxiliaires de justice et les élus pour prévenir, le plus en amont possible, les cas d'impayés de loyer. Le nombre d'assignations reçues est de 87, chiffre en diminution par rapport à l'année dernière (96 en 2018, soit une baisse de 10,5%).

### **Les interventions sociales**

51 interventions sociales ont été traitées par les services de la sous-préfecture en 2019 (55 demandes avaient été instruites en 2018). Le champ d'intervention de la sous-préfecture concerne divers thèmes (aide et conseil auprès d'usagers en situation de surendettement, troubles de voisinage, rapports entre élus et leurs concitoyens,...).

## **LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL**

En 2019, la sous-préfecture de Toul s'est fortement mobilisée dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs du territoire pour la déclinaison des politiques publiques nationales contractuelles avec notamment l'élaboration et la signature du premier Contrat de transition écologique de la région Grand Est, d'un protocole Territoire d'Industrie et d'une charte Entreprises et territoires.

### **Sécurité /sécurité civile**

Réunions préparatoires à la sécurisation de manifestation réunissant plus de 1500 personnes à un moment T : 14 réunions en 2019 (15 en 2018) (dont : le festival Jardin Du Michel 2019 et le Tour de France 2019) avec, à l'issue, signature d'une note de service dédiée à la sécurisation de la manifestation.

Établissements recevant du public : 31 visites périodiques et 9 commissions de sécurité d'arrondissement (en 2018 20 visites périodiques et 9 commissions de sécurité d'arrondissement en sous-préfecture).

23 réunions de sécurité hebdomadaire en présence des représentants des forces de sécurité intérieure de l'arrondissement de Toul.

Installation du CLSPD de Toul et participation à ses 2 réunions ainsi qu'aux 2 groupes de travail mis en place dans ce cadre ( délinquance aux abords des établissements scolaires et violences intra-familiales).

### **Les services aux usagers**

#### **Point numérique**

- Accueil d'un nouveau service civique pour huit mois afin d'accompagner les usagers
- 500 usagers accompagnés au point numérique sur les démarches liées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules (+ 25 % par rapport à 2018).

## Réglementation

**-Associations** : 40 créations (dont 20 télé-déclarations), 259 modifications (dont 41 télé-déclarations) et 15 dissolutions (dont 2 en télé-déclarations) (en 2018 : 49 créations, 223 modifications et 25 dissolutions).

**-Manifestations sportives** : 15 dossiers instruits avec délivrance de récépissé (16 en 2018).

## Cohésion sociale

### Plan pauvreté

La sous-préfecture et les services territoriaux du Conseil départemental ont organisé deux conférences territoriales de développement social dans le cadre de la déclinaison départementale du plan pauvreté, qui ont permis d'identifier puis de mettre en place plusieurs actions locales : « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », « Chômeurs anonymes », « bons plans du numérique »

### Contrat de ville du quartier de la Croix de Metz à Toul

Pour 2019 : le comité de pilotage s'est déroulé le 14 mars 2019. La totalité de l'enveloppe a été consommée, soit **73 500 €**. 15 porteurs (associations et collectivités) ont déposés 24 dossiers de demandes de subvention. 22 projets ont reçu un avis favorable et ont bénéficié d'une subvention.

Pour mémoire, en 2018, 15 porteurs (associations et collectivités) ont déposé 23 projets et 20 ont été subventionnés. Le total des subventions accordées s'élevait à 71 800 €

La sous-préfecture a participé, aux côtés de la DDCS, à la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et notamment au séminaire participatif s'est déroulé le 21 mars 2019 ainsi qu'à sa restitution.

Suite à cette évaluation, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été rédigé. La signature par les partenaires est en cours.

### Accès au logement / prévention des expulsions locatives

La sous-préfecture a assuré le secrétariat de la sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et a organisé la tenue de 9 réunions (4 s'étaient tenues en 2018 sous secrétariat sous-préfecture), dans un format qui permet aux propriétaires et aux locataires qui le souhaitent de présenter leur situation aux membres de la commission.

La sous-préfecture est également intégrée au réseau local d'accès aux droits.

### Interventions sociales

La sous-préfecture a assuré le suivi de 12 interventions sociales de citoyens adressées au Président de la République ou aux membres du Gouvernement.

### Élections

La sous-préfecture a assuré en 2018 l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Thuilley-aux-Groseilles.

### Le pré-contrôle de légalité

Réception de plus de 3480 délibérations « papiers » et 7600 délibérations dématérialisées, qui ont été analysées par les agents de la sous-préfecture afin d'être opportunément transmises en préfecture pour contrôle (3500 délibérations « papiers » et plus de 7045 délibérations dématérialisées en 2018).

### Intercommunalité

Appui aux différentes collectivités dans le cadre des évolutions de compétences en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que sur les regroupements pédagogiques.

### Les subventions de l'État

#### DETR 2019

- Enveloppe de l'arrondissement de Toul : **2 439 911 €**
- 97 dossiers instruits en 2019
- 13 dossiers non éligibles ou annulés
- 2 dossiers non matures et reportés en 2020
- 26 dossiers éligibles mais non retenus en 2017
- 56 dossiers éligibles qui ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention

#### DSIL 2019 – Grande priorité d'investissement (sous-enveloppe 1) :

- Nombre de dossiers éligibles : 8
- Montant de l'enveloppe : **506 763 €**
- Nombre de dossier ayant fait l'objet d'un arrêté : 5
- Montant de subvention accordée : 506 763 €
- Nombre de dossiers non pris en compte : 3

#### DSIL 2019 – Contrat de Ruralité (sous-enveloppe 2) :

Les conventions financières, réalisées à la sous-préfecture, des deux contrats pour 2019 (Terres de Lorraine et Val de Lorraine) ont été finalisées pour un montant de subvention accordé de **812 444 €** sur l'arrondissement de Toul.

– Contrat de ruralité terres de lorraine – pour l'arrondissement de Toul, il comprend 4 dossiers pour un montant de subvention demandé de 581 443 €

– Contrat de ruralité Val de lorraine – pour l'arrondissement de Toul, il comprend 4 dossiers pour un montant de subvention demandé de 231 001 €

#### Action Cœur de Ville (DSIL 2019 – sous-enveloppe 3) :

La ville de Toul fait partie des 222 villes qui ont été retenues au titre du programme « Action Cœur de Ville » et des 3 villes qui ont été retenues en Meurthe-et-Moselle.

En 2019, la ville de Toul a poursuivi son programme d'action et elle est prête à passer en phase déploiement. Ce point a été acté par les partenaires lors du comité de projet qui s'est tenu le 7 mai 2019.

Le 24 mai, le comité de programmation SGARE a validé 6 projets matures identifiés pour faire l'objet d'une subvention au titre de la DSIL 2019 permettant ainsi un effet levier pour un montant de **430 122 €**

Un arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 a homologué la convention-cadre « Action cœur de ville » de Toul en convention d'opération de revitalisation de territoire. La convention OPAH-RU a été renouvelée et, en décembre 2019, la ville de Toul a lancé une concession d'aménagement avec l'opérateur SEBL pour acquérir, réaménager, détruire, remettre en état 12 immeubles en souffrance dans le périmètre médiéval et identifiés dans le cadre de la nouvelle OPAH.

## Affaires économiques

Collaboration avec la Maison de l'emploi Terres de Lorraine et l'association Paroles d'entreprises pour l'élaboration et la **signature le 10 décembre dernier, d'une charte Entreprises et territoires** reprenant les engagements du Pacte et de la démarche « La France, une chance, les entreprises s'engagent ».

Accompagnement des acteurs locaux du Pays Terres de Lorraine dans le cadre de la démarche **Territoires d'industrie** valider la méthodologie de la démarche. Plusieurs séquences de travail ont été programmées courant septembre notamment avec l'association « Parole d'entreprises » qui regroupe les industriels du territoire et l'Agence de Développement Économique de Terres de Lorraine, ce qui a permis la signature du protocole le 19 novembre 2019.

Suivi par la participation aux comités de pilotage de l'expérimentation **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**

Participation et contribution aux **cellules mensuelles de veille économiques**, ainsi qu'au **comité de projet du territoire Terres de Lorraine** qui réunit trimestriellement les acteurs locaux du développement économique.

## Environnement

Élaboration avec le Pays de Terres de Lorraine d'un Contrat de Transition Écologique (CTE). Ce contrat vise à amorcer, soutenir et accélérer les projets locaux de transition écologique. Dans ce cadre, 28 actions et 23 projets, appelés à être réalisés sous forme d'actions, durant l'application du CTE sont portés par les collectivités territoriales, des entreprises, des associations.

La signature du Contrat de transition écologique (CTE) pour le territoire Terres de Lorraine », s'est déroulée le 4 octobre 2019 en présence de Mme Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Poursuite des comités de gestion et mise en place de réunions thématiques (archéologie, dépollution, eau et assainissement) avec les différents services et établissements de l'État (DDT, DREAL, DRAC, DDFIP, agence de l'eau...) pour accompagner la CC terres Toulousaises et l'EPFL dans leur reprise en main de la Zone d'activités économiques de Velaine-en-Haye.

Poursuite par Réseau de transport d'électricité (RTE) du projet de renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle par la reconstruction à 225 000 volts du tronçon de la ligne électrique aérienne Vandières-Void.

La deuxième phase de concertation ayant pour objet la détermination du fuseau de moindre impact a fait l'objet le 20 décembre d'une réunion qui a abouti à la validation du fuseau.

Organisation de réunions associant les différents services de l'État concernés à destination des élus confrontés à des problématiques de dépôt de déchets sauvages afin de les appuyer dans les procédures à mener.

# LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Directeur : M. Laurent Tarasco

Au travers de ses 8 circonscriptions, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle veille sur 67 des 520 communes du département qui regroupent près de 63% de la population.

Les 1021 agents de la DDSP 54 sont totalement engagés dans la prise en compte des attentes de sécurité exprimées par les concitoyens, les partenaires et les élus.

## La lutte contre la délinquance

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des trois années précédentes, marquée par une maîtrise affirmée de la délinquance sur le ressort de compétence de la DDSP 54.

Au total, ont été constatés 265 faits de plus que l'an passé (+1,1%) ce qui constitue une baisse de 3,48% par rapport à 2017.

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique** (violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, menaces de violences, violences sexuelles, violences à dépositaires de l'autorité publique) sont en hausse, avec 99 faits de plus que l'an passé (+ 2,1%).

Il convient de souligner l'investissement des unités d'investigation qui permet d'atteindre un taux d'élucidation global de 68,6 %.

**Les atteintes aux biens** (vols, destructions, dégradations) enregistrent une baisse (-2,84%).

Indépendamment de la baisse des faits constatés, l'élucidation des atteintes aux biens est restée soutenue et se maintient à 20 %.

**Les escroqueries et infractions économiques et financières** (délinquance astucieuse, infractions économiques et financières, faux en écriture) sont en hausse, avec 665 faits de plus enregistrés. On observe toutefois une progression des « falsifications et usage de chèques volés » de 90% (+252 faits).

**Les infractions révélées par l'activité des services** (lutte contre les stupéfiants, avoirs criminels en numéraires liés aux affaires de stupéfiants) sont globalement en baisse, avec 176 faits constatés en moins (-7,1%), avec un recul des infractions pour « usage de stupéfiants », mais une augmentation de 7 faits de plus pour « trafics ».

Il convient cependant de souligner que les avoirs criminels en numéraires liés aux affaires de stupéfiants sont en léger recul de 185 767 € en 2018 à 124 129 € en 2019.

**Les violences urbaines** (incendies de véhicules et de poubelles, jets de projectiles) :

Le bilan des violences urbaines enregistrées sur le ressort territorial de la DDSP 54 fait apparaître une légère hausse des « incendies de véhicules » avec +17% (soit +41 véhicules), la situation est contrastée selon les districts, la CSP de NANCY (-19%) et le district Sud (-53%) connaissent une baisse significative.

La hausse globale résulte d'une importante augmentation dans le district Nord durant la période estivale (+92%).

On constate une baisse des « incendies de poubelles » de -3% (-8 faits) et du nombre de « jets de projectiles » à -45% (-27 faits).

## L'accidentologie

ATBH	2018	2019	Evoluton	%
<b>Accidents</b>	439	391	-48	-10,93%
<b>Tués</b>	12	13	1	8,33%
<b>Blessés</b>	524	469	-55	-10,50%
<b>Hospitalisés</b>	61	67	6	9,84%

Le bilan de l'accidentologie sur le ressort territorial de la DDSP 54 est bien orienté. Le nombre d'accidents ainsi que celui des blessés est à la baisse. Toutefois cette tendance favorable est ternie par l'aggravation du nombre de morts sur les routes en zone de compétence Police Nationale (+1).

Typologie des 13 victimes d'accidents mortels de la circulation enregistrés sur le ressort de la DDSP 54 :

Typologie	Mineurs	Homme		Femme		Totaux
		H -65ans	H + 65 ans	F -65 ans	F + 65 ans	
<b>Automobile</b>		5	1	2	1	<b>9</b>
<b>Piéton</b>	1	1	1	1		<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

## L'ordre public et les évènements festifs

Les services et unités de la DDSP 54 ont été mobilisés sur 709 **évènements de voie publique**. Cette contribution représente 32 259 heures fonctionnaires au 31/12/2019 (soit +67.1% par rapport à 2018), dont 29 129 heures pour la seule Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de NANCY (soit près de 90.2%). Parmi les évènements notables, il convient de souligner :

- Les rencontres de football de l'ASNL
- G7 à BIARRITZ
- Journées Nationales d'Actions
- Manifestations VENT DE BURE
- Le festival « les jardins du Michel » à TOUL
- Les évacuations de campements de gens du voyage
- Les concerts en extérieur du Zénith (16000 à 25000 spectateurs)
- Les manifestations du Père Cent
- La fête de la musique
- Le 14 juillet
- La manifestation du « livre sur la place »
- Les sons et lumières de la Ville de Nancy (période estivale)
- Le festival « Nancy Jazz Pulsation »
- Divers Voyages Officiels
- Les festivités de la Saint Nicolas (Nancy et Saint Nicolas de Port)
- Les manifestations des « Gilets Jaunes »

Nota : Depuis le 17 novembre 2018, 19 policiers ont subi des blessures à l'occasion des opérations de maintien de l'ordre public lors des manifestations "Gilets Jaunes" justifiant une prise en charge administrative.

De nombreux autres policiers, victimes de jets de projectiles ou coups divers n'ayant entraînés que quelques traumatismes mineurs, n'ont pas engagés de procédure de prise en charge. Ces policiers blessés en mission opèrent à la Direction Départementale, en Unité d'Ordre Public, en Unités d'Appui et en Sûreté Départementale.

La typologie des blessures de ces policiers relève d'entorses graves au niveau des mains, genoux ou chevilles, voire de brûlures dont certaines accompagnées de plaies sérieuses en raison de l'explosion d'artifices artisanaux "pipe bomb" ayant entraîné la projection de "débris métalliques tranchants".

## La police de sécurité du quotidien

Déployée au printemps 2018, la police de sécurité du quotidien a fait l'objet d'une première évaluation après une année de mise en œuvre. Ce premier bilan a conduit la Direction Centrale de la Sécurité Publique à consolider certains dispositifs et à en préciser les axes structurants, lesquels ont été déclinés au travers des dispositifs propres à la DDSP de Meurthe-et-Moselle.

S'agissant d'une « philosophie d'action visant à la résolution concrète des problèmes ou besoins de sécurité de la population par l'élaboration, pour chaque problème ou besoin, d'une réponse sur mesure », le dispositif de Sécurité du Quotidien abouti vise à remplir trois conditions cumulatives :

- Un dispositif pérenne de recueil des besoins de la population
- Un dispositif permanent de réponse collégiale à ces besoins
- Un dispositif d'évaluation et de communication

### Une Sécurité du Quotidien « sectorisée »

Chaque circonscription de sécurité publique de la DDSP 54 a réalisé une sectorisation basée sur des caractéristiques territoriales et sociologiques locales, représentative de bassins de vie et de délinquances.

A la tête de chacun des 18 secteurs qui couvrent les 8 circonscriptions de police, est placé un gradé voire un officier qui, sous l'autorité du chef de la circonscription, bénéficie de l'autonomie d'action afin d'initier des dispositifs « SQ » permettant d'apporter des réponses innovantes et adaptées aux problématiques identifiées.

### Des Groupes de Partenariat Opérationnel généralisés et permanents

Clé de voûte de la Sécurité du Quotidien, un groupe de partenariat opérationnel (GPO) est installé au sein de chacun des 18 secteurs définis sur le ressort territorial de la DDSP 54. Chaque GPO est placé sous le pilotage des gradés ou officiers « référents de secteur SQ ».

Dans le cadre du GPO le référent de secteur est chargé d'animer le partenariat local en s'entourant de membres permanents (élus, délégués du préfet, Délégués Cohésion Police Population, Police Municipale, bailleurs, transports publics...) et de membres occasionnels

(éducation nationale, services sociaux, MJC, commerçants, sécurité privée...) en tant que de besoin et à son initiative, selon les thématiques des problèmes évoqués.

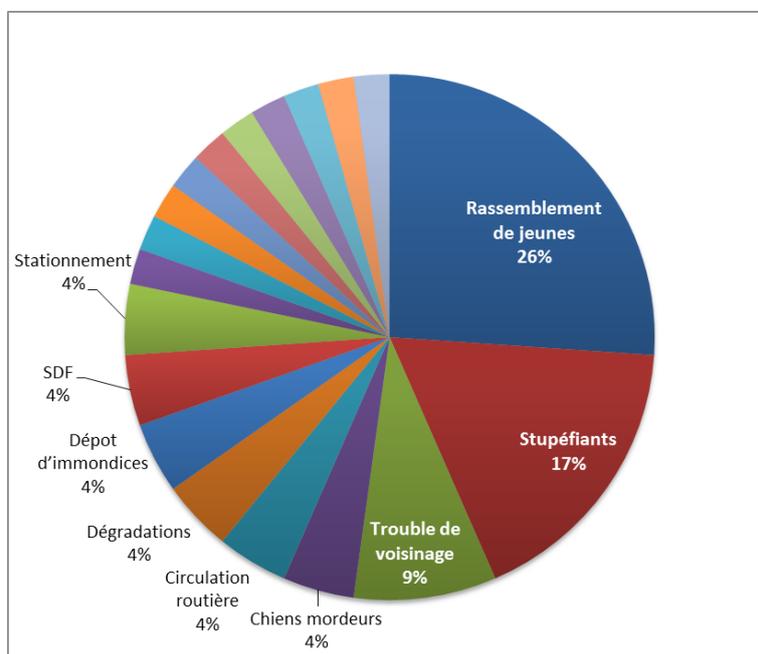
Véritable instance partenariale opérationnelle, le GPO inscrit l'engagement de chaque participant en complémentarité, dans le principe d'un continuum de sécurité qui impose à chacun d'eux de développer les principes de collégialité, transversalité, vigilance et solidarité de proximité.

A partir d'un diagnostic partagé et du recensement des besoins de sécurité, la mise en œuvre de cette méthode débouche sur des actions concrètes, « simples – réalistes – visibles – limitées dans le temps », élaborées et appliquées collégalement.

En 2019 et consécutivement à la mise en œuvre de cette adaptation de la Sécurité du Quotidien, **91 réunions de GPO** se sont tenues pour prendre en compte **58 problématiques de sécurité**.

38 de ces problématiques ont pu être réglées dans un délai de deux mois, soit un taux de succès de 66%. Ce résultat est dû notamment à la très bonne coopération entre la Police Nationale et ses partenaires. Enfin, ce chiffre se rapproche des 100% dans certaines circonscriptions généralement plus calmes.

### Typologie des problématiques prises en comptes en 2019 :



Ces GPO ont traité 12 problèmes de rassemblement de jeunes soit 26%, 8 de stupéfiants soit 17,6%, 4 troubles du voisinage (8,7%).

Les autres problématiques sont très diverses : chiens mordeurs, drones, dépôts d'immondices, cambriolages, tapages, abandons d'épaves, rodéos, SDF, dégradations, circulation routière. Chacun de ces thèmes représentant 2 à 4,5 % du total.

## Quelques affaires marquantes de l'année

### La lutte contre les stupéfiants :

Octobre 2019 : L'exploitation d'une information par la Sûreté Départementale entraînait l'ouverture d'une enquête pour un trafic de stupéfiants organisé depuis un domicile situé à Nancy.

Les surveillances permettaient d'établir le trafic mis en place par le locataire du logement. Interpellé et placé en garde à vue, la perquisition amenait la découverte de 150 grammes d'héroïne, 80 grammes de cocaïne, 1800 euros en billets, des téléphones de deal et une arme longue de calibre 9 mm.

L'auteur reconnaissait le trafic mis en place en mai 2019. Jugé en comparution immédiate, il écopait de 18 mois d'emprisonnement dont 9 avec sursis et mise à l'épreuve.

### Les vols et tentatives de vol par effraction, vols simples et recels de vol, vols en réunion

Novembre 2019 : Sur la commune de Toul, une femme de 85 ans était victime d'un vol à l'arrachée particulièrement violent, commis par deux agresseurs, qui la traînaient au sol sur plusieurs mètres pour lui dérober son sac à main.

Le système de vidéo protection de la ville permettait de voir les agresseurs rejoindre un véhicule, et leur identification.

Domiciliés en Alsace, et venus à Toul pour assister à un parloir au centre de détention, le jeune couple était interpellé à Diemeringen (67) et placé en garde à vue dans les locaux de la circonscription de Toul.

A la suite de leur comparution immédiate, ils écopaient d'une peine d'emprisonnement ferme et étaient placés en détention.

### Les incendies criminels

Juillet 2019 : Une enquête était initiée en mai 2019 consécutivement à une série d'incendies volontaires de véhicules, de containers à poubelles. Une centaine de biens étaient ainsi détruits sur le secteur de Longwy, Longlaville et Mont St Martin.

Cette vague ayant provoqué un fort sentiment d'insécurité dans la population et chez les élus locaux, l'enquête de la BSU de Longwy permettait, notamment avec l'appui de la vidéo protection publique, et les contrôles d'identité, d'identifier des jeunes demeurant à Longwy-Haut.

Une interpellation en flagrant délit permettait d'identifier formellement un auteur qui était interpellé, placé en garde à vue puis mis en examen. Il ne reconnaissait aucun fait malgré la flagrance et restait muet sur ses co-auteurs.

L'enquête ouverte sur commission rogatoire se poursuivait. Depuis cette interpellation, les incendies en série étaient stoppés.

Juin 2019 : Trois auteurs de plusieurs incendies volontaires de conteneurs à déchets et de poubelles étaient interpellés à Pont-à-Mousson. L'un de ces incendies touchait la façade d'un immeuble d'habitation : six personnes avaient dû être évacuées, un coffret de gaz avait été détruit par les flammes.



## Effectif organique

Le groupement de gendarmerie départementale comprend des officiers (30) et des sous-officiers de gendarmerie (465), des militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (17), des gendarmes adjoints volontaires (89) et des personnels civils (4), soit un effectif total théorique de 605 personnels à statut militaire ou civil.

Il convient de préciser que le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Nancy et la section de recherches de Nancy sont rattachés à la région de gendarmerie du Grand Est. Un détachement de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (DOCLDI) est également basé à Nancy.

## Renforts reçus

L'effectif du groupement de gendarmerie départementale est renforcé régulièrement par la réserve opérationnelle de premier niveau (à l'effectif de 288 au 1<sup>er</sup> mars 2020), constituée en détachements de surveillance et d'intervention de la réserve (DSIR) ou renforçant les patrouilles des militaires d'active.

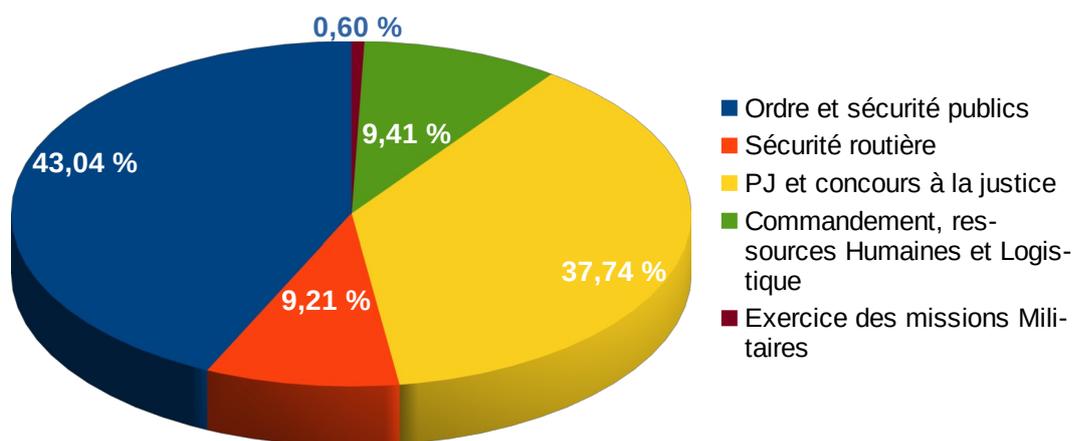
Il reçoit ponctuellement l'appui des militaires de la gendarmerie mobile, des enquêteurs de la section de recherches de Nancy ou du DOCLDI, des équipes cynophiles (stupéfiants, billets, armes, etc.), de la brigade fluviale de Metz et des hélicoptères ou des drones de la section aérienne gendarmerie (SAG) de METZ-FRESCATY.

Ainsi en 2019, 3180 jours réservistes ont été mis à disposition des unités du groupement, soit un renfort moyen de 9 militaires par jour.

## Activité globale

En 2019, les militaires du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont consacré 90,6 % de leur temps de travail à l'activité missionnelle et 9,4 % à l'activité de soutien (commandement, ressources humaines et logistique), soit un volume total de 827 519 heures/gendarme. L'activité externe représente 61,19 % de l'activité totale.

L'activité totale des unités du groupement est décomposée de la manière suivante :



## Lutte contre la délinquance

### Bilan de la délinquance 2019

Avec un total de 9 232 faits enregistrés, la délinquance générale constatée montre une hausse contenue de +278 faits soit +3.1 %.

Cette hausse de la délinquance générale est alimentée par :

- une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) +11.9 % avec 186 faits supplémentaires pour un total de 1 750 ;
- une hausse des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) +14.8 % avec +149 faits pour un total de 1 153.

L'évolution des atteintes aux biens (AAB) est quant à elle favorable pour l'année écoulée avec une baisse de 1.8 % (-80 faits sur 4 482 constatés).

Les unités élucident 48.4 % des faits constatés (+0.7 pts) soit près d'un fait sur deux (+195 faits élucidés au cours de l'année). Ces bons résultats marquent l'engagement résolu de l'ensemble des militaires du groupement dans la lutte contre la délinquance.

### Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les AVIP représentent 18.95 % de la délinquance générale. Les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de 5.9 % (+56 faits) et les violences sexuelles de 34.1 % (+60 faits). Les violences crapuleuses augmentent significativement de +43.3 % même si le volume global de faits commis reste mesuré avec 43 faits constatés en 2019 (pour 30 en 2018).

Sur l'ensemble des violences commises contre les personnes, la grande majorité des faits sont commis au sein de la famille ou du couple. A cet égard, les violences intra-familiales (VIF) représente 38.98 % des AVIP et les violences conjugales 24.52 % (la part des VIF et des violences conjugales au sein des AVIP est en hausse de respectivement +1.17 pts et +1.15 pts). Dans le détail, 47.96 % (+1.65 pts) des coups et blessures volontaires sont commis au sein de la famille, 33.14 % (+1.94 pts) au sein du couple ; quant aux violences sexuelles elles sont commises dans l'environnement familial dans 35.87 % des cas.

Le taux de résolution en la matière est favorable avec 82 % de faits résolus (+3.2 pts avec 1 432 faits élucidés +202).

*A titre de comparaison, la ZGN métropole enregistre également une hausse des AVIP avec +11.1 %, entre 2014 et 2018, les AVIP ont augmenté au niveau national de +24 %. Le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans les mêmes évolutions.*

### Les atteintes aux biens (AAB)

Représentant 48.55 % de la délinquance générale, les AAB enregistrent une légère baisse pour 2019 avec -1.8 % (-80 faits pour un total de 4 482).

Globalement stables (+0.8 % avec seulement 7 faits supplémentaires), les cambriolages enregistrent une baisse intéressante concernant les faits commis au préjudice des résidences principales -5.2 % avec 30 faits constatés en moins. Dans le domaine, la

situation du GGD 54 est plus favorable qu'au niveau national qui enregistre une hausse globale des cambriolages de 2 %. En revanche, les LAPA et les autres lieux ont été plus visés en 2019 avec 20 et 15 faits de plus (+12.3 % et +15.3 %).

Contrairement aux années 2017 et 2018, l'évolution hebdomadaire des cambriolages commis en ZGN a été stable tout au long de l'année. En effet, alors qu'en 2017 et 2018, des pics significatifs étaient constatés à partir du mois de septembre pour se poursuivre jusqu'à fin janvier, le nombre de faits constatés en 2019 n'a pas varié de façon particulièrement marquée au cours des semaines étudiées.

Un point de satisfaction à noter concerne les vols liés aux véhicules qui chutent sensiblement avec une baisse de -12.7 % (-155 faits constatés). L'ensemble des index composant cet agrégat sont concernés, les vols d'automobiles baissent de 25.3 % (-66 faits), les vols à la roulotte de 9.1 % et les vols d'accessoires de 7.7 %.

Toujours sur les atteintes aux biens, les vols sur les exploitations agricoles poursuivent leur « décrue » avec une nouvelle baisse de -18.2 % avec 12 faits constatés de moins.

Le taux d'élucidation des AAB est resté stable par rapport à 2018 avec 21.8 % de faits élucidés (21.9 % en 2018).

### Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Ce sont les EIEF qui enregistrent la plus forte hausse au cours de l'année 2019 avec une augmentation de 14.6 % (+147 faits constatés sur un volume total de 1 153). L'index qui augmente le plus au sein de cet agrégat est celui relatif aux escroqueries et abus de confiance dont la majorité des faits sont commis dans le cyber-espace (+22.3 % +167). Malgré l'ensemble des campagnes de prévention conduites tant au niveau national que local, les victimes ne prennent pas toutes les précautions pour se prémunir contre les cyberattaques et/ou escroqueries.

Cette tendance départementale est confirmée par les chiffres nationaux puisque la ZGN métropole enregistre pour les EIEF et notamment les escroqueries et abus de confiance une hausse de 14.2 %.

Malgré le caractère complexe de la lutte contre ce type de criminalité (notamment commise depuis l'étranger), le taux de résolution du GGD 54 en la matière affiche un score satisfaisant de 45.5 % (46.1 % au niveau national).

### Bilan de l'activité judiciaire

#### Une activité judiciaire soutenue

Pour l'année 2019, l'activité « Police judiciaire » a représenté 37.69 % de l'activité totale du groupement (+1.25 pts). Il s'agit donc du deuxième pôle d'activité devant l'ordre et la sécurité publics (43%) et la sécurité routière (9.24%).

L'engagement résolu des militaires du groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle dans la lutte contre la délinquance se traduit non seulement par une augmentation de leur activité en matière de police judiciaire mais aussi par le nombre de personnes mises en cause qui augmente de 1.9 % (+68 pour un volume global de 3736). 853 mesures de

garde à vue ont été conduites au cours de l'année, elles ont donné lieu à 295 déferrements (contre 283 en 2018) soit un déferrement dans 34.58 % des cas.

### Des outils adaptés et innovants pour plus de performance

Face à une délinquance mouvante, protéiforme et en constante évolution, le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle cherche en permanence à s'adapter en faisant évoluer les outils existants mais aussi en innovant par la création de dispositif répondant aux besoins identifiés.

#### *les groupes locaux de contrôle des flux (GLCF)*

Les GLCF de Toul et de Mars-la-Tour ont pour mission de sécuriser les flux traversant le département de Meurthe-et-Moselle. Leur action s'exerce principalement sur l'A31, l'A4 et la RN4 mais a également vocation à s'appliquer sur l'ensemble des axes principaux du département. Engagés principalement dans la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, l'immigration irrégulière et le recel d'objets volés, les militaires des GLCF 54 ont obtenu, encore cette année, des résultats significatifs. L'escadron départemental de sécurité routière s'inscrit également dans cette dynamique de contrôle des flux et dans la lutte contre la délinquance empruntant sans réserve les axes pour se déplacer rapidement.

#### *Le groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages (GELAC)*

La lutte contre les atteintes aux biens et principalement contre les cambriolages est la priorité opérationnelle du GGD 54. Le GELAC 54 est traditionnellement activé au début de la période hivernale, saison la plus impactée par le phénomène des cambriolages, notamment en résidence principale. L'objectif fixé au GELAC 54 est d'apporter son appui aux brigades territoriales et de recherches du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle dans l'identification et l'analyse des phénomènes sériels et dans la mise hors d'état de nuire des équipes actives de malfaiteurs.

Le GELAC 54, groupe de travail temporaire, est armé de 6 militaires détachés des compagnies de Toul, Lunéville et Nancy.

#### *le groupe d'accompagnement des victimes de violences intra-familiales et sur personnes vulnérables (G.AV.VIF.PV)*

Afin d'adapter encore notre action dans la prise en compte et le traitement des violences intra-familiales, la compagnie de Val-de-Briey a mis en place un groupe d'accompagnement des victimes de violences intra-familiales et sur personnes vulnérables (G.AV.VIF.PV). Composé de militaires désignés dans chaque unité de la compagnie, la direction du groupe est confiée à un gradé de la brigade de recherches. Particulièrement chargé de suivre le déroulement des investigations conduites dans le cadre des procédures ouvertes pour des faits de violences commises au sein de la famille ou au préjudice de personnes vulnérables, le G.AV.VIF.PV constitue une capacité d'orientation, d'appui et de renfort au profit des unités de la compagnie.

#### *le bureau d'ordre et le bureau de gestion des procédures*

Être toujours plus performant et plus efficace passe aussi par une organisation permettant de traiter les procédures dans les temps impartis et de prioriser celles qui nécessitent une prise en compte rapide et efficace. Pour répondre à cet objectif, un

bureau d'ordre (BO) a été mis en place au sein de chaque compagnie de gendarmerie et des bureaux de gestion des procédures (BGP) au sein de certaines unités territoriales.

Le bureau d'ordre a pour ambition de filtrer et retourner les demandes ne relevant pas des unités destinataires, prioriser les investigations, alléger les tâches administratives, confier l'enquête au bon niveau. Le BO permet donc d'améliorer et de renforcer la gestion de la charge des unités, le suivi des procédures et la prise en compte des procédures sensibles. Armé des sous-officiers affectés au secrétariat du groupe de commandement, il est généralement placé sous la direction du commandant en second de la compagnie.

Le bureau de gestion des procédures a pour mission de traiter de manière efficiente les enquêtes confiées à l'unité, notamment en appliquant le principe de dépersonnalisation des procédures.

Placé sous la direction d'un gradé supérieur de l'unité, celui-ci gère les procédures arrivant à l'unité (notamment par la voie du soit-transmis) puis confie, après analyse des éléments du dossier et choix de la stratégie procédurale à adopter, les différentes investigations à conduire aux militaires présents à l'unité. Il s'assure de la bonne exécution des pièces de procédure réalisées et du respect des délais impartis.

## Lutte contre l'insécurité routière

En 2019, les unités du groupement ont constaté 144 accidents corporels ayant fait 14 tués et 189 blessés.

Le bilan de 2019 marque une nette augmentation pour le nombre d'accidents (+28) et de blessés (+63) et une nette diminution pour les tués (-7). Le nombre de tués est le plus bas jamais atteint, le précédent meilleur résultat remontant à 2015 (16 tués). Le nombre d'accidents mortels évolue favorablement de -20 %, passant de 20 à 13. Le nombre de blessés augmente à nouveau après deux baisses, 149 en 2017 et 124 en 2018 pour atteindre 189 en 2019.

	Accidents	Tués	Blessés
2018	116	21	126
2019	144	14	189
Tendance	+24,14 %	-33,33 %	+50,00%

En 2019, l'implication du facteur « alcool » se limite à 13,39 %, contre 10,62 % des accidents corporels en 2018, données portées à 0 % contre 5,26 % en 2018 s'agissant des accidents mortels.

La proportion des accidents corporels où le facteur « usage de stupéfiant(s) » est présent, est en augmentation de 7,09 % en 2019 contre 2,65 % en 2018.

Elle est de 16,67 % en matière d'accidents mortels en 2019 contre 10,53 % en 2018.

Le facteur d'accidents principalement identifié demeure la vitesse excessive ou inadaptée, présente sur 15,38 % des accidents corporels et 21,43 % des accidents mortels. Le défaut de vigilance représente 9,79 % des cas et 14,29 % pour les mortels. Il est suivi par le refus de priorité pour 6,99 % des accidents corporels et 0 % des mortels. Les autres causes souvent indéterminées ou liées à des fautes d'inattention sont à hauteur de 12,59 % pour les accidents corporels et 7,14 % pour les mortels.

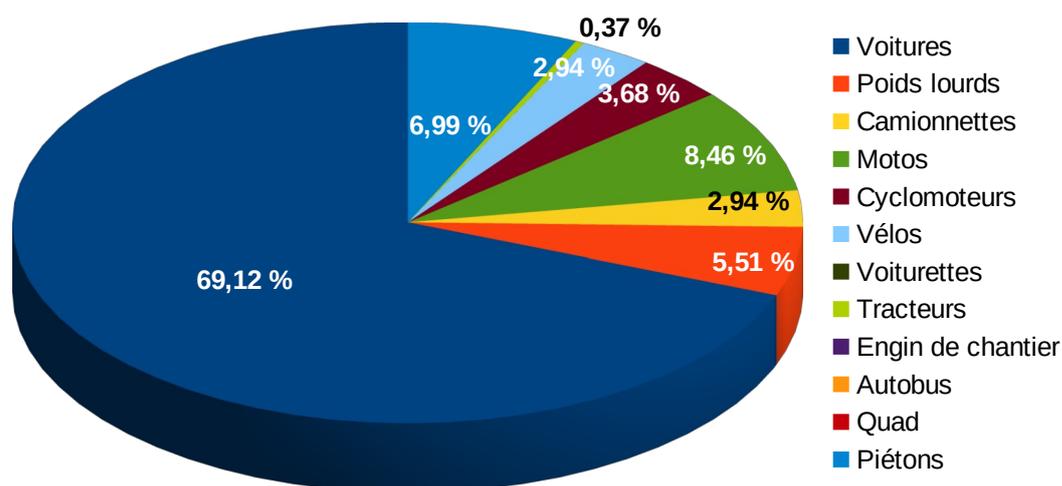
Concernant le bilan répressif, le nombre de dépistages de l'alcoolémie poursuit l'évolution initiée les années antérieures avec +2,35%, celui des stupéfiants progresse de +18,59 % favorisé par l'emploi des kits salivaires. Le nombre des infractions d'alcoolémie se traduit par une baisse (-16,93%) à la différence des infractions liées aux stupéfiants qui sont en augmentation de +14,57 %.

Les infractions liées au comportement sont en baisse pour le défaut de port des équipements de sécurité (-15,48 %) mais en augmentation pour l'usage du téléphone portable ou des « distracteurs » (+1,29 %). Il est noté également une augmentation notable des conduites sans permis (+10,05 %) et des dépassements et croisements irréguliers (+1,53 %).

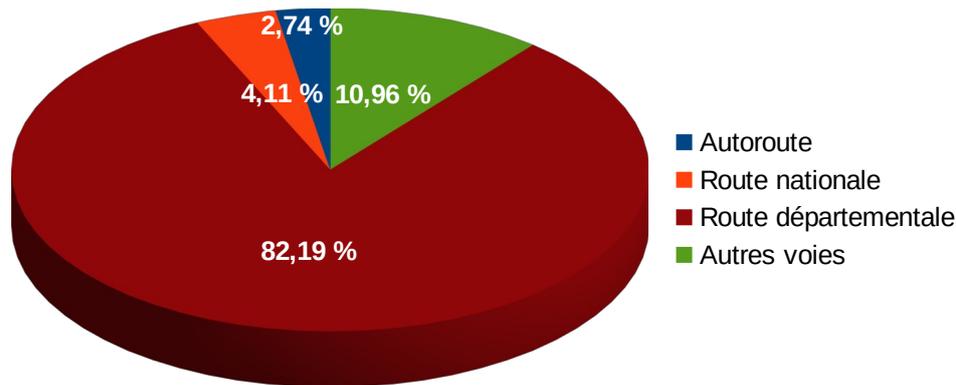
La répression des dépassements de vitesse se traduit par une légère diminution des infractions relevées après interception (-1,29 %). On constate surtout une très légère diminution des « grands excès de vitesse » avec une baisse de -1,29 % pour les excès de +de 40 km/h et de -2,70 % pour les excès de +de 50 km/h. Les vitesses liées aux contrôles de sanction automatisée enregistrent une très légère baisse.

La population des motards doit continuer à faire l'objet d'une attention particulière. Alors qu'en 2018, en zone gendarmerie, 21 motocyclistes étaient impliqués dans un accident corporel, ce nombre se porte à 18 (-14,29 %) en 2019. Cette tendance se confirme dans le bilan des accidents mortels, passant de 2 motocyclistes à 1 (-50 %).

Il conviendra en 2020 de conforter cette évolution favorable par le maintien d'une stratégie spécifique dès le retour des premières journées printanières.



Les accidents ont majoritairement lieu sur route départementale (82,19%), hors agglomération (66,66%) avec une répartition géographique très diffuse. L'étude de la répartition temporelle met en évidence un surcroît d'accidentalité en fin de semaine et plus particulièrement le week-end dans la plage horaire 15h00/21h00.



## Police de sécurité du quotidien (PSQ)

### Contrats opérationnels

Les commandants des quatre compagnies constituant le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont rédigé, chacun en ce qui le concerne, un contrat opérationnel.

Ce contrat vise à répondre aux attentes et aux besoins de la population sur un territoire spécifique et aux attentes exprimées par les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et les élus.

Il définit également et met en œuvre des mesures visibles et concrètes qui permettent d'apporter les réponses adaptées aux problèmes et risques du territoire et développe des marges de manœuvre permettant une capacité pour les gendarmes de créer et entretenir le contact avec sa population et ses acteurs.

### Contrats territoriaux de sécurité (CTS)

Alors que 14 CTS ont été signés en 2017 et 2018, l'année 2019 a vu la signature des 4 derniers CTS sur le département (Pays de Colombey et du sud Toulinois, Coeur du Pays Haut, Pays du Sânon et Terres Tuloises). Désormais, toutes les communautés de commune de la ZGN ont signé un CTS.

### Protocoles de participation citoyenne

Alors que 38 protocoles ont été signés avec les communes de 2012 à 2018, le dispositif de participation citoyenne a continué son expansion dans le département en 2019, avec la signature de 6 nouveaux protocoles.

Cinq nouveaux projets sont en cours de finalisation ou en attente de signature. Elle devrait intervenir au cours du premier semestre 2020.

Les référents « maires » ont continué, au sein de chaque brigade, à accompagner leurs élus dans la lutte contre la délinquance et les incivilités, notamment au travers d'échanges

d'informations permanents. Un mémento a été élaboré par la gendarmerie et distribué à chaque maire, en mains propres, pour formaliser cette coopération.

### **Menace terroriste**

Dans le cadre de la réponse opérationnelle de la gendarmerie en cas d'attaque terroriste, trois cent vingt-deux dossiers d'objectifs relatifs à des établissements scolaires implantés en ZGN ont été rédigés ou actualisés, grâce à l'action des « référents scolaires » et des correspondants sûreté désignés au sein des unités.

### **Prévention technique de la malveillance**

Des opérations de sensibilisation ont été réalisées par les deux référents sûreté de la cellule de prévention technique de la malveillance à destination des institutionnels (5), des particuliers (6) et des professionnels (1).

Trente-quatre audits, diagnostics ou consultations de sûreté ont été menés au cours de l'année 2019. Le volet vidéoprotection a vu l'élaboration de 5 diagnostics. 14 projets ont fait l'objet d'un accompagnement et 4 contrôles de conformité ont été effectués.

## **Objectifs 2020**

Le contact et la proximité avec la population et les élus restent le cadre général de l'action de la gendarmerie nationale en 2020.

La lutte contre les atteintes aux biens et plus particulièrement la lutte contre les cambriolages demeure l'objectif opérationnel majeur, de même que la recherche de trafics locaux de stupéfiants.

Les violences aux personnes continueront à faire l'objet d'une vigilance et d'un suivi particuliers, principalement les violences intra-familiales.

Enfin, la lutte contre l'insécurité routière ciblera les infractions les plus graves génératrices d'accidents.

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Directeur : M. Jérôme Petitpoisson

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle est composé de 27 agents au 31/12/2019 répartis sur le site de l'Etat-major, du centre technique et logistique et les 70 centres d'incendie et de secours :

- 504 Sapeurs-pompiers professionnels
- 2179 Sapeurs-pompiers volontaires
- 98 Personnels administratifs et techniques spécialisés

## Activité opérationnelle

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et- Mosellans ont réalisé 50 023 interventions en 2019, soit un accroissement de près de 0.5 % (+ 224 interventions) par rapport à l'année précédente.

Au niveau de chaque nature d'intervention les variations sont :

- Incendie: + 7 %
- Secours à Personne : + 3.6 %
- Accidents de voie publique : + 0.5 %
- Opérations diverses : - 24 %

La baisse des opérations diverses correspond à l'absence d'intervention à caractère multiple comme les inondations ou tempêtes par exemple ainsi qu'à la baisse du nombre d'interventions pour destruction d'hyménoptères.

Parmi les interventions marquantes de l'année, on peut noter plus particulièrement :

- Feu de déchets de bois dans un local industriel SANEM au Luxembourg le 31 juillet 2019.
- Feu dans une cabine de peinture à l'usine SOVAB Batilly le 07 août 2019.
- Mini-tornade sur le Pays-Haut le 09 août 2019 avec une trentaine de maisons détruites.
- Feu à l'EHPAD de Blâmont le 30 septembre 2019.
- Importante fuite d'eau sur un chantier de désamiantage d'un foyer ADOMA le 10 octobre 2019 à Nancy.

Au cours de cet été, les conditions de sécheresse concomitantes à la période des moissons ont généré un surcroît d'activité important. Les **feux de végétaux et de récoltes** sur pied ont été très nombreux et ont mobilisé les personnels de manière très intense durant plus d'un mois. On a ainsi dénombré 608 feux de broussailles 93 feux de récoltes et 6 incendies de forêt.

Le SDIS a également contribué au cours de cette année aux **renforts des départements touchés par les incendies de forêt** en envoyant 6 engins et 16 Hommes pendant 12 jours.

Les personnels ont contribué à la protection du **sommet international du G7** à Biarritz du 21 au 27 aout 2019 par l'envoi de 9 agents pour participer à cette mission.

La **collaboration transfrontalière** nous a par ailleurs amené à renforcer nos collègues Luxembourgeois lors d'un incendie majeur qui a duré plusieurs jours (31 juillet 2019 à 16h40 dans une entreprise de stockage de déchets de bois).

D'un point de vue opérationnel le **secours d'urgence aux personnes** (SUAP) reste un sujet de vigilance majeur pour le SDIS. Comme l'an dernier le SUAP, compense l'ensemble des baisses constatées sur les autres natures d'interventions, et provoque encore même s'il est très léger un accroissement de l'activité totale du SDIS.

Cette hausse prend source d'une part dans la carence d'autres services publics et privés, et d'autre part dans l'accroissement des interventions à caractère sociale et des interventions non justifiées. L'accent sera donc mis en 2020 sur l'engagement prioritaire du SDIS qui consiste à faire baisser de manière significative l'activité opérationnelle qui ne relève pas de la véritable urgence et ce en lien avec tous les partenaires impliqués dans le secours à personnes.

## Activité de prévision

Le SDIS, avec l'appui des échelons territoriaux du SDIS, a réalisé en 2019 :

- 2 exercices ORSEC NOVI : le 13 mars 2019 à Damelevières, le 15 mai 2019 sur l'A313 à Pont-à-Mousson.
- 1 journée « inter services » d'échanges et d'exercices sur la thématique « Menace terroriste » le 26 novembre 2019.
- 1 entraînement zonal au Centre National Civil et Militaire de Formation et d'Entraînement NRBC-E à Metz les 22 et 23 mai 2019.
- exercice « VIGILNAT » sur le thème des tueries de masse au Grand-Duché du Luxembourg le 12 janvier 2019.
- 1 exercice « médecine de catastrophe » le 17 janvier 2019 à l'hôpital Saint-Julien.
- 1 exercice gouvernemental « variole » le 28 novembre 2019.

L'année 2019 a une nouvelle fois été marquée par des événements à caractère festif ou sportif pour lesquels l'implication du SDIS a été prépondérante. On notera par ordre chronologique :

- Festival « Jardin du Michel » à Toul du 31 mai au 02 juin 2019.
- Journée nationale des sapeurs-pompiers le 15 juin 2019 à l'Etat-Major.
- Fête de la musique le 21 juin.
- Tour de France le 09 juillet 2019.
- Festivités du 14 juillet à Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson.
- Mondial air ballon de Chambley du 26 juillet au 04 août 2019.
- Festivités de la Saint Nicolas en décembre.

### Activité de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public :

Dans le cadre des 4 commissions de sécurité d'arrondissement (Briey, Lunéville, Nancy et Toul) le SDIS a étudié **419 dossiers** en réunions plénières et a effectué **456 visites périodiques d'établissement**, 126 visites avant ouverture ou de réception de travaux et 24 visites sur demande (mairie ou préfecture).

## Déploiement de la feuille de route pluriannuelle du SDIS 54

Dès le mois de janvier 2019 la feuille de route pluriannuelle 2019/2021 du SDIS est devenue le nouveau cap commun à toutes les actions de l'établissement.

Elle est structurée en 5 axes, 24 objectifs et 139 actions parmi lesquelles 52 ont été lancées en 2019.

Bon nombre d'entre elles sont d'ores et déjà synonymes d'avancées pour notre établissement.

On peut noter par exemple :

- La modernisation du système de gestion opérationnelle.
- La réorganisation de la chaîne de commandement.
- Le renforcement de l'expertise et de l'encadrement en sauvetage déblaiement.
- La mise en œuvre d'un groupe d'intervention spécialisé drones aériens.
- Le développement de l'outil maison à feu de l'école départementale.
- L'évolution des missions des infirmiers dans le cadre du soutien sanitaire opérationnel.
- La mise en œuvre d'un nouveau Véhicule Léger Infirmier (VLI) au centre de secours de Pompey et la mise en œuvre d'un renfort infirmier de proximité.
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique de retour d'expérience (RETEX) à vertu pédagogique avec diffusion de fiches RETEX simplifiées.
- La définition d'une organisation type des centres d'incendie et de secours.
- La relance d'une formation et d'un accompagnement des chefs de centre dans le management de proximité.
- La participation à la co-construction d'un plan d'actions pour former tous les collégiens aux gestes qui sauvent (Préfecture, CD 54, UDSP),

**La relance des investissements sur le parc roulant** fait également partie des actions lancées par le biais de la feuille de route. Elle s'est concrétisé au dernier trimestre par l'acquisition de 7 véhicules de secours aux victimes et de 7 nouveaux fourgons pompe tonne livrés en décembre. L'effort est porté par une subvention de **4 Millions d'euros sur 3 ans du conseil départemental**. Ces investissements sont le fruit de marchés groupé Grand Est porté notamment par le SDIS.

En perspective et comme évoqué dans le bilan opérationnel, les efforts 2020 seront orientés en priorité sur les actions qui contribueront à faire baisser le nombre d'interventions de secours ne relevant pas du domaine du secours d'urgence ou des missions statutaires du SDIS.

## Autres éléments remarquables

### Participation au projet européen Interred

L'ensemble des acteurs a officialisé en 2019 le lancement concret du projet et la volonté commune de trouver des solutions aux problématiques transfrontalières communes (Sarre, Belgique, Luxembourg, SDIS 54/55/57). Au-delà des réflexions des groupes de travail, plusieurs rapprochements se sont opérés cette année à l'occasion d'exercices d'envergures (exercice tuerie de masse VIGLINAT à Belval, exercices inter centres (Saint-Jean Les Longuyon) et des différentes cérémonies départementales et locales. Ce projet facilitera également la formalisation des collaborations souhaitées avec nos voisins Belges

et Luxembourgeois qui se traduira par l'écriture de conventions d'assistance mutuelle transfrontalières pour améliorer la réponse des secours aux abords des frontières.

#### Poursuite de l'engagement du SDIS en faveur du service civique :

La quatrième promotion des volontaires de service civique au sein du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle a débuté le 1er septembre dernier.

Après 6 semaines de formation les 9 jeunes engagés ont été affectés dans les centres de secours de Longwy, Vandoeuvre, Lunéville, Toul, Neuves Maisons, Nancy Gentilly, Tomblaine, Nancy Joffre et Pompey pour y passer 6 mois d'activités opérationnelles.

#### Signature le 26/02/2019 d'une nouvelle convention pluriannuelle SDIS – CD 54 :

Nouvelle convention pour la période 2019-2021, comportant les modalités d'accompagnement du Département au budget du SDIS : engagement du département d'augmenter sa contribution au budget de fonctionnement du SDIS +1% par an sur la période, et subvention d'investissement de 4M€ sur la période (2X 2 M€ en 2019 et 2020), visant à éviter au SDIS de recourir à l'emprunt et lui permettre de mettre en œuvre son plan pluriannuel d'investissement, notamment visant à rajeunir le parc roulant.

#### Signature le 23/01/2019 d'un protocole quadripartite pour la construction du centre interdépartemental de Villerupt :

Protocole signé entre les SDIS et Départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle pour la construction d'un centre de secours interdépartemental sur le secteur de Villerupt et visant à distribuer les secours sur le bassin de l'agglomération Audun le Tiche – Villerupt.

#### Début de la préparation du congrès national des sapeurs-pompiers Nancy 2021 :

2019 a marqué le lancement du « comité d'organisation Meurthe-et-Moselle 2021 » qui assure depuis déjà quelques mois la préparation du grand événement que constitue le congrès national des sapeurs-pompiers. Celui-ci se déroulera en septembre 2021 à Nancy.

## LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Directeur : M. Dominique Babeau

### La première année du prélèvement à la source

La préparation importante dont a bénéficié le prélèvement à la source en 2018 a permis de réussir sa mise en œuvre en 2019 auprès de tous les usagers, particuliers et collecteurs, publics et privés.

La prise en compte dans la liquidation de l'impôt du dispositif d'avance sur réductions et crédits d'impôt (RICI) et les modalités déclaratives particulières du fait de l'effacement de l'impôt sur les revenus non exceptionnels de l'année 2018 (crédit d'impôt modernisation du recouvrement – CIMR plus connu sous le nom d'"année blanche") ont constitué les deux axes majeurs de la campagne d'impôt sur le revenu 2019.

L'année 2019 a constitué par ailleurs la première année où l'obligation de la déclaration en ligne s'est imposée à tous ceux dont la résidence principale est équipée d'un accès internet.

Le taux de déclarants en ligne est de 67,2 % en 2019 (62 % en 2018) avec 254 466 déclarants. Il a progressé de 9 % en un an.

Le besoin d'accompagnement renforcé des populations peu familiarisées avec les démarches en ligne a justifié la mise en œuvre de différentes actions dans les services des finances publiques (mise à disposition d'ordinateurs en libre service avec accompagnement des agents et d'une documentation pratique) et auprès de différents partenaires (MSAP, Maisons départementales des solidarités, UDAF...).

### La progression de la numérisation des collectivités locales

Après la mise en place du protocole d'échange standard pour l'ensemble des collectivités de Meurthe-et-Moselle, la dématérialisation des processus comptables et financiers des collectivités continue de progresser en 2019 : 88% des budgets sont signés électroniquement et 76% sont en dématérialisation complète. Le protocole Marchés et l'évolution de l'appli Hélios permettent désormais la dématérialisation totale de la chaîne des marchés publics locaux, de l'expression des besoins à l'exécution financière.

Les collectivités répondent progressivement à leur obligation réglementaire de proposer pour leurs recettes un moyen de paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement ponctuel à leurs usagers en adhérant au dispositif PAYFiP,

### Une qualité de service renforcée

#### La nouvelle relation de confiance avec les entreprises

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a souhaité que la relation entre les entreprises et l'administration fiscale soit transformée en profondeur.

Deux dispositifs ont été mis en place, visant à sécuriser de façon contemporaine les opérations des entreprises dès lors que celles-ci apportent une information complète, claire et pertinente à l'administration fiscale :

Un partenariat fiscal avec les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises qui permettent de traiter, avec une équipe dédiée, les questions fiscales à forts enjeux auxquelles elles sont confrontées, à mesure qu'elles se présentent. Ce dispositif est mis en place au niveau national auprès de la Direction des Grandes Entreprises.

Un accompagnement fiscal personnalisé est mis en place partout sur le territoire pour les PME, spécialement celles en forte croissance, qui souhaiteront mobiliser l'administration fiscale pour identifier leurs risques fiscaux et obtenir des analyses de leur situation. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, 20 PME ont été sollicitées par le service d'accompagnement en 2019. Une société est, à ce jour, entrée dans le dispositif.

### Le soutien aux entreprises et secteurs en difficulté

- La commission des chefs de service financiers (CCSF) a traité 32 dossiers et a accordé 21 plans d'apurement du passif à des entreprises représentant 325 emplois directs. Le délai moyen des moratoires s'élève à 19 mois.
- La lutte contre la fraude et la nouvelle relation avec l'autorité judiciaire
- La loi du 23 octobre 2018 a défini les critères au regard desquels un dossier de contrôle fiscal doit faire l'objet d'une dénonciation automatique à l'autorité judiciaire.
- Chaque trimestre, les services de la DGFIP transmettent automatiquement les dossiers de fraude répondant aux critères de la loi et un outil de suivi commun entre la DGFIP et les Parquets permet de suivre les suites données à ces affaires.
- En 2019, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a transmis six dossiers de manière automatique et a déposé une plainte pour fraude fiscale pour un dossier qui ne remplissait pas complètement les critères. De plus, six dénonciations au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ont été transmises aux Parquets.

### Le partenariat avec les collectivités locales

Le service de Fiscalité Directe Locale a réalisé 132 simulations pour renseigner et répondre aux questionnements des collectivités sur le vote des taux, l'évolution des bases, les délibérations et les modalités d'exonérations et d'abattements. Ces questions ont principalement été posées dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et du transfert de la compétence GEMAPI, avec institution de la taxe correspondante par 6 EPCI et vote d'un produit 2019 par 5 d'entre eux.

Au 31 décembre 2019, le taux départemental de couverture de partenariat mesuré sous l'angle des Conventions de services comptable et financier est estimé à 50 %.

Dans le cadre du rôle de conseil aux élus, 27 analyses financières ainsi que 275 documents de valorisation des comptes des collectivités ont été produits.

### Le raccourcissement du délai de paiement des fournisseurs de l'État

Le mode facturier, mis en place pour les ministères de l'Education nationale et de la Justice dont les services régionaux sont du ressort de la DDFIP de Meurthe-et-Moselle, a été étendu à l'administration pénitentiaire en 2018.

Centre de paiement unique des factures, placé auprès du comptable, le service facturier permet la suppression des contrôles redondants antérieurement effectués par le comptable et l'ordonnateur. Cette rationalisation de la dépense contribue à raccourcir le délai de paiement des fournisseurs de l'État, avec un délai de 13 jours pour les dépenses du ministère de l'Éducation Nationale et de 23 jours pour celles de la Justice.

### **Le maintien à un haut niveau de l'audit**

Lors des audits d'établissement publics et de régies qu'elle conduit, la mission départementale risque – audit met en œuvre une démarche de vérification, de conseil et d'expertise tant sur les opérations comptables que sur les modalités de fonctionnement et d'organisation. Pour les régies d'État, les auditeurs effectuent les remises de service lors des changements de régisseurs. Ils sensibilisent les ordonnateurs à leur responsabilité et à l'importance de leur rôle en matière de supervision et de contrôle du fonctionnement des régies.

# LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Directeur: Mme Marie-Jeanne Fotr -Muller remplac e le 29 octobre 2019 par M. Yann Dacquay

## Am nagement du territoire

### Activit  de conseil aux territoires

Le conseil aux territoires est destin    apporter gratuitement un accompagnement aux collectivit s et op rateurs dans le montage et la mise en  uvre de leur projet. Il est essentiellement cibl  sur l'aide   l' mergence de strat gies ou de projets d'am nagement locaux et sur l'apport de lisibilit  quant aux proc dures administratives n cessaires   leur r alisation.

La DDT apporte un regard ensemblier, sur la base de ses propres comp tences diverses, et en relation avec les diff rents services de l' tat, l'ARS, l'EPFL, etc.

### L'Op ration d'Int r t national Alzette Belval

Cette op ration d'am nagement embl matique porte sur 8 communes, 6 en Moselle et 2 en Meurthe et Moselle : Villerupt et Thil. Destin e   redynamiser ce territoire frontalier, elle pr voit la construction de 400 logements en moyenne par an jusqu'en 2031, ainsi que de nombreux  quipements publics.

La DDT, en lien avec d'autres services de l' tat, est tr s pr sente aux c t s de l'EPA sur les diff rentes d marches men es par celui-ci. En 2019, pour la Meurthe-et-Moselle, le travail s'est notamment poursuivi sur les 2 zones prioritaires suivantes :

- Friche de Micheville : le permis d'am nager accord  va faire place d'ici mi-2020   une ZAC afin de faciliter le portage d' quipements publics. Le p le culturel, dont le permis de construire a  t  accord  d but 2019, sort   pr sent de terre. Au-del , des pr -am nagements ont  t  engag s fin 2019, en vue d'un appel   projet d but 2020 pour la commercialisation d'un premier  lot de 200 logements. Le quartier, comme celui de Cantebonne, constituera formellement un  coquartier, labellis  par l' tat.
- ZAC de Cantebonne : le secteur a fait l'objet le 04/10/2019 d'un arr t  approuvant la r alisation et le programme des  quipements publics, lequel autorisait le d marrage des travaux. Ceux-ci s'engagent au 1<sup>er</sup> semestre 2020 avec une premi re phase qui comprend 330 logements.

### D marche « Action c ur de ville »

Cette d marche avait fait l'objet d'une instruction du Gouvernement aux pr fets en date du 10 janvier 2018. En Meurthe-et-Moselle, 3 communes avaient sign  une convention avec l' tat et les autres partenaires concern s fin 2018.

En 2019, les 3 conventions ont  t  d clin es en Op ration de Revitalisation de Territoire (ORT), ceci offrant aux collectivit s des possibilit s d'interventions r glementaires suppl mentaires. Puis le travail a  t  engag  pour pr parer sur les 3 communes le passage   la phase de d ploiement, d j  concr tis  pour Lun ville avec une validation du comit  r gional le 07 janvier 2020.



Sur les 3 communes, les services de l'État, notamment sous-préfecture et DDT, sont étroitement associés à la démarche et participent à l'ensemble des réunions des comités de projets et des groupes de travail qui ont été mis en place.

### **Association aux procédures d'urbanisme**

L'année 2019 a été marquée par une forte activité en matière d'association aux procédures d'urbanisme intercommunales. La forte dynamique initiée en Meurthe-et-Moselle sous l'impulsion de l'État a conduit à la prescription de nombreux PLUI. La DDT accompagne actuellement 11 EPCI dans leur démarche à travers des contributions (porter à connaissance, notes d'enjeux, conseils juridiques) et la participation à de nombreuses réunions. 7 procédures devraient avoir abouti fin 2020.

Pour les territoires qui ne sont pas encore engagés dans cette démarche, la DDT poursuit également son accompagnement sur les procédures communales.

En 2019, ont également été signées 2 conventions PAPI : le 26 avril avec l'EPTB Meurthe-Madon pour un montant de 11,2 M€ HT dont 4,33 M€ pris en charge par l'État, et le 6 novembre pour les études sur Moselle aval (de Custines à Apach) pour un montant de programme plus de 4,6 M€ TTC dont 2,23 M€ pris en charge par l'État.

### **Déploiement du GéoPortail de l'Urbanisme (GPU)**

Les collectivités compétentes ont accéléré en 2019, avec l'appui de la DDT, la parution de leurs documents d'urbanisme sur ce GéoPortail internet. L'échéance réglementaire du 01/01/2020 est à présent échue. D'autres ont encore besoin d'accompagnement. Tout document modifié doit à présent impérativement être publié sur le GPU, et ce, au format prédéfini.

La DDT gère les comptes pour les collectivités et leur apporte un appui technique soutenu.

### **Fiscalité de l'urbanisme**

La fiscalité de l'urbanisme permet de recueillir des taxes dont le produit bénéficie à 98 % aux communes (part communale) et au département (part départementale). Les communes ou communautés de communes compétentes sont bénéficiaires du produit de la taxe à hauteur des taux qu'elles ont chacune fixé. Le fruit de la taxe pour le département bénéficie au CAUE et à la gestion des Espaces Naturels Sensibles.

En 2019, le produit total de la taxe d'aménagement s'est élevé à 11 millions €, les liquidations effectuées se décomposant en 13 millions € facturés pour 1,7 millions € d'avoirs. Ceci correspond à plus de 4 000 dossiers instruits par la DDT. Le produit de la Redevance d'Archéologie Préventive, payée en même temps que la taxe d'aménagement, s'élevait à 560 000 € pour 2 450 dossiers.

### **Prévention des risques**

La DDT œuvre en faveur de la prévention des différents risques naturels et anthropiques, d'une part à travers l'élaboration de documents de référence (amélioration de la connaissance des aléas, plans de prévention des risques (PPR), doctrines pour les instructeurs d'urbanisme, etc), d'autre part à travers l'émission d'environ un millier d'avis

sur des projets ou documents d'urbanisme, et enfin à travers l'appui aux Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Le nouveau PPR inondation de Pierre-la-Treiche a ainsi été approuvé par arrêté préfectoral du 13 août 2019, et le PPR minier sur la commune de Mexy a été révisé par arrêté du 13 février 2019.

## Transports - Mobilités

### Plan « vélo et mobilités actives »



[OVQ] Le plan national « Vélo et mobilités actives » fait partie des Objets de la Vie Quotidienne (OVQ). Il porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. Objectif : tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Afin de soutenir cette mesure, l'appel à projets "Fonds mobilités actives" a été lancé. En 2019, 3 projets d'aménagements du département ont ainsi été retenus et subventionnés, à hauteur de 500 000 € au total, dans le but de supprimer des discontinuités cyclables.

### Accompagnement de l'A31 bis

Conformément à la décision ministérielle de 2016, l'État a conduit un programme important d'études, ce qui permettait de solliciter début 2019 l'avis du public sur les différents scénarios d'aménagement du projet A31 bis. Sur la base du rapport de la concertation, la ministre prenait une nouvelle décision le 28 juin 2019, passant commande d'études pour la poursuite du projet. Sur le secteur sud meurthe-et-mosellan, prenant acte des oppositions fortes exprimées sur les différentes solutions d'aménagement proposées, l'État



mobilisera ainsi les collectivités locales compétentes dans le cadre d'une démarche multi-partenaire et multimodale pour étudier des solutions alternatives permettant de répondre aux enjeux de mobilité du secteur. Les études de passage à 2x3 voies au nord à partir de Bouxières-aux-Dames sont en outre à poursuivre pour définir les sections à traiter prioritairement.

Un Comité de Pilotage s'est d'ores et déjà réuni le 21 octobre 2019 afin d'engager les différentes parties prenantes dans cette nouvelle étape, avec l'ambition de disposer fin 2021 d'une part d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour les travaux décidés, d'autre part des conclusions des réflexions collectives pour le sud 54.

### Transports exceptionnels

La DDT instruit les autorisations de circulation des transports exceptionnels. En 2019, la DDT a délivré 260 arrêtés et 1 182 avis.

Elle instruit également les dérogations à l'interdiction de circulation des transports de marchandises le week-end et les jours fériés. En 2019, la DDT a délivré 48 arrêtés et 49 avis.

## Habitat – Logement

### Les politiques locales de l'habitat

La DDT accompagne les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique en matière d'habitat, via les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou encore les plans locaux d'urbanisme intercommunaux et d'habitat (PLUIH). Une forte dynamique est constatée en Meurthe-et-Moselle : 11 EPCI (sur les 19 que compte le département) ont un PLH (ou un PLUIH) exécutoire ou en cours d'élaboration.

En 2019, la DDT a rendu des avis validés en comité régional de l'hébergement et de l'habitat (CRHH) sur les projets de PLUIH des CC Territoires de Lunéville à Baccarat, Orne Lorraine Confluences, et Bassin de Pompey.

Avec la mise en place de nouveaux programmes opérationnels de l'Anah ainsi que des prolongations de certaines opérations arrivées à échéance, le département se caractérise par une couverture quasi-totale par des dispositifs contractuels avec l'Anah de divers type (11 OPAH, 3 PIG, 2 protocoles Habiter Mieux couvrant 4 EPCI, 3 OPAH Renouvellement Urbain).

Une OPAH-RU visant à requalifier l'habitat dégradé du centre ancien de Toul constitue une déclinaison opérationnelle de la convention Action Coeur de Ville de la collectivité signée le 8 novembre 2019.

Les 6 EPCI concernés par la récente réforme de la gestion de la demande de logement social travaillent sur la définition de leur politique d'attribution dans le cadre de la conférence intercommunale du logement (CIL), en lien avec la DDT et la DDCS. La convention intercommunale d'attribution (CIA) des deux territoires concernés par le NPNRU (Métropole du Grand Nancy et Communauté d'Agglomération de Longwy) ont notamment été définies cette année.

### Le nouveau programme national de renouvellement urbain

L'année 2019 voit la finalisation des deux projets de renouvellement urbain du département après plusieurs années de préfiguration :

- le projet de rénovation urbaine de la Métropole du Grand Nancy (Plateau de Haye à Nancy/Maxéville, Provinces à Laxou et Nations/Haussonville à Vandoeuvre/Nancy) a été validé par l'ANRU et ses partenaires en comité national d'engagement le 17 avril 2019. La lettre d'engagement signée à Nancy le 30 juin par le directeur général de l'ANRU, le Préfet, les élus et acteurs locaux consacre 140 M € de subventions de l'ANRU et de prêts bonifiés d'Action Logement, pour un projet estimé à 400 M€ de travaux.



- la convention de rénovation urbaine de la CA de Longwy (quartiers Concorde à Herserange et Voltaire à Longwy) a été signée par le Préfet, les élus et acteurs locaux le 23 mai 2019, pour un montant de 8 M€ de subventions de l'ANRU et de prêts bonifiés d'Action Logement (projet estimé à 36 M€ de travaux).

### Les politiques en faveur du logement social

634 logements locatifs sociaux ont été agréés en Meurthe-et-Moselle pour un total de 2 058 932 € d'autorisations d'engagement, attribués exclusivement aux PLAI (logements très sociaux).

A noter un effort conséquent pour les publics les plus fragiles, avec 794 976 € de subventions pour la restructuration lourde du foyer de travailleurs migrants de Maxéville. Comme les années précédentes, la programmation des aides à la pierre a été orientée principalement vers les territoires les plus tendus. Ainsi, 67 % de la programmation annuelle se situe dans les pôles définis par l'INSEE de plus de 10 000 emplois.

**[OVQ]** Les aides à la pierre permettent également de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Ainsi 358 logements ont été agréés par l'État de 2016 à 2019 (EHPAD).

La DDT a également procédé, en lien avec la DDCS, aux négociations des Conventions d'Utilité Sociale de seconde génération avec les bailleurs sociaux. Ces conventions signées par le Préfet de région le 31 décembre 2019 fixent pour une durée de 6 ans les objectifs contractualisés entre l'État et les bailleurs sociaux en matière patrimoniale (offre nouvelle et réhabilitation), sociale et de qualité de service rendue aux locataires du parc HLM.

### Le soutien à la réhabilitation du parc de logements privés

La poursuite d'une activité soutenue sur toutes les priorités de l'Anah a été menée, avec des résultats en très forte hausse en ce qui concerne le nombre de logements financés (+72 % par rapport à 2018) grâce notamment au succès du programme « Habiter Mieux Agilité ».

Ce sont ainsi 2 251 logements qui ont bénéficié d'une aide de l'Anah : 1 949 logements occupés par leurs propriétaires (contre 1 214 en 2018) et 56 logements locatifs (contre 91 en 2018). La dotation allouée de 14,9 millions €, en augmentation de 19 % par rapport à 2018, a généré un montant de travaux subventionnés de près de 28 millions €, injectés majoritairement dans l'économie locale.

**[OVQ]** Dans ce cadre, 308 logements ont été financés en 2019 par l'Anah pour adapter les logements des personnes âgées dépendantes. La dynamique est bonne, elle méritera d'être accélérée dans les années à venir.

Le Préfet (délégué territorial de l'Anah) a signé avec la SACICAP de Lorraine 3 conventions territorialisées, afin d'améliorer le pré-financement des opérations de l'Anah dans l'attente du versement des subventions de l'agence aux pétitionnaires.

La dématérialisation des demandes de subvention des propriétaires occupants, opérationnelle depuis octobre 2017, permet d'améliorer significativement le suivi des dossiers et le service rendu aux pétitionnaires. Ainsi 97 % des demandes de subvention

Anah accordées en 2017 l'ont été par voie dématérialisée, ce qui a permis de réduire le délai de traitement moyen d'un dossier à 20 jours (contre 60 jours pour un dossier papier).

### **La lutte contre l'habitat indigne**

L'activité du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non-Décent (PDLHIND) demeure très soutenue et en augmentation constante. Près de 900 signalements ont été traités en 2019, soit 200 de plus qu'en 2018.

2019 constitue également la seconde année de fonctionnement d'une équipe pluridisciplinaire dédiée au traitement des situations d'incurie dans le logement, à titre expérimental à l'échelle de la région Grand Est pour une durée de 3 ans. 10 situations d'incurie ont été traitées avec succès en 2019.

### **Les gens du voyage**

La DDT a piloté les travaux de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2011-2018, en lien avec le Département co-responsable de cette politique publique et le cabinet du Préfet.

Le schéma 2019-2024 a été signé par le Préfet et le Conseil Départemental le 24 avril 2019. Il prescrit notamment 7 aires de grand passage, et pour la première fois 42 places de terrain locatif familial sur les territoires les plus concernés par la sédentarisation des gens du voyage (Métropole du Grand Nancy et CA de Longwy).

## **Bâtiment - transition énergétique**

### **La mise en accessibilité des lieux publics**

En matière d'accessibilité, la fin de l'année 2015 marquait la fin du délai de remise de l'état des lieux de l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP). Les exploitants d'ERP devaient soit se déclarer conformes à la réglementation, soit entrer dans le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP- arrivés à échéance en septembre 2018).

Il est constaté fin 2019 que le nombre d'ERP mis en conformité ou engagés dans des actions de mise en accessibilité est en progression constante (de l'ordre de 5 % par rapport à 2018) :

- 3 650 attestations de mise conformité à la réglementation accessibilité
- 1 253 autorisations de travaux valant Ad'AP (délai de réalisation des travaux de 3 ans maximum)
- 605 Ad'AP dit de patrimoine concernant 3 918 ERP.

### **La transition énergétique**

Le Plan de Rénovation Énergétique du Bâtiment (PREB) déployé en avril 2018 constitue la feuille de route gouvernementale visant à éradiquer la précarité énergétique en 10 ans (rénovation de 500 000 logements par an – réhabilitation de 25 % du parc immobilier de l'État et d'une partie du parc immobilier des collectivités locales), et à plus long terme atteindre une neutralité carbone en 2050.

[OVQ] L'État en Meurthe-et-Moselle est fortement mobilisé pour accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement :

- le département est intégralement couvert par le réseau des conseillers territoriaux FAIRE qui conseillent et accompagnent gratuitement les ménages dans leur projet de rénovation.
- le programme « Habiter Mieux » s'inscrit parfaitement dans les objectifs de lutte contre la précarité énergétique portés par le PREB. Ce programme poursuit sa trajectoire dynamique dans le département depuis son lancement en 2011 : en résultats cumulés sur la période 2011-2018, la rénovation de 1 754 logements (dont 1 630 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, soit 710 de plus qu'en 2018) ont été financés en Meurthe-et-Moselle, pour un budget Anah de 12,9 M €. Les objectifs et moyens financiers sont maintenus en 2020.



La DDT constitue elle-même un exemple de déclinaison opérationnelle du PREB. Après avoir regroupé quasiment tous ses services au sein d'un seul bâtiment, mis à jour son bilan des émissions de gaz à effet de serre, et opéré une réhabilitation thermique par l'extérieur, la DDT s'est inscrite en 2019 au concours national CUBE 2020.

La participation du siège de la DDT à ce concours a permis développer une meilleure maîtrise des installations techniques, d'agir plus fortement sur les leviers d'économie d'énergie que sont notamment les éco-gestes de l'ensemble du personnel. Ce concours a permis de réduire la consommation énergétique du siège de la DDT de 5 % (fluides et électricité).

## L'agriculture

### Des aides à l'installation attractives

Au cours de l'année 2019, 28 projets d'installation ont été examinés en Comité régional de sélection, pour un montant total d'aides publiques attribuées de 987 500 €. Ces projets sont majoritairement en polyculture-élevage (2/3 des dossiers), mais on note par ailleurs des projets d'installation en élevage, grandes cultures ou encore maraîchage.

Le montant moyen de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) s'élève à 35 268 € en 2019, soit une augmentation de près de 20,5 % par rapport à l'année passée. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le montant moyen de DJA est en hausse. Ceci s'explique par les évolutions réglementaires ayant entraîné l'application de nouvelles modalités de calcul à partir du 20 juillet 2017, et le classement de la quasi-totalité du département en zone défavorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La DJA représente donc plus que jamais un outil majeur au service de l'installation en agriculture dans le département.

## Politique agricole commune (PAC) en 2019

La réforme de la PAC et la sécurisation des procédures d'instruction pour répondre aux exigences de la Commission Européenne, ont conduit à un décalage de l'instruction des aides PAC. Ces retards ont été rattrapés en 2019, revenant à un calendrier de paiement normal. Seuls certains dossiers de demande d'aides relatives aux mesures agro-environnementales (MAE) et à l'agriculture biologique restent encore en instruction sur les campagnes antérieures :

- Pour la campagne 2016 : le paiement du solde des MAE et des aides à l'agriculture biologique a débuté en mai 2018. Fin 2019, cette instruction était presque achevée. Les aides versées représentent 4,9 millions d'euros.
- Pour la campagne 2017 : l'instruction des MAE et des aides à l'agriculture biologique est en cours depuis octobre 2018. Fin 2019, cette instruction était quasiment achevée. Les aides versées représentent 4,6 millions d'euros.
- Pour la campagne 2018 : l'instruction des MAE et des aides à l'agriculture biologique, débutée fin janvier 2019, était réalisée en fin d'année pour 95 % des dispositifs. Les aides versées représentent 4,2 millions d'euros.
- Au titre de la campagne 2019 : une avance sur les aides du 1<sup>er</sup> pilier et de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) a été versée en octobre. Les taux de cette avance ont été augmentés afin d'apporter de la trésorerie aux exploitations confrontées aux impacts de la sécheresse exceptionnelle qui a sévi jusqu'à l'automne. Le montant total de ces aides (avance et solde) représente plus de 72 millions d'euros pour 1 924 agriculteurs bénéficiaires, répartis comme suit :
  - 56,05 M€ au titre des aides découplées,
  - 0,65 M€ au titre du paiement en faveur des jeunes agriculteurs,
  - 6,69 M€ au titre des aides couplées animales,
  - 0,66 M€ au titre des aides couplées végétales (non finalisé),
  - 8,17 M€ au titre de l'ICHN.

Cette campagne est également marquée par l'extension du zonage ICHN à la quasi-totalité du département, avec désormais près de 50 % d'exploitations éligibles.

L'instruction des MAE et des aides à l'agriculture biologique a commencé en octobre. En fin d'année, 55 % des dossiers étaient instruits.

Chaque année, la DDT accompagne les exploitants agricoles pour la télédéclaration de leurs aides PAC entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai. En 2019, près de 300 exploitants sont venus réaliser leur déclaration sur les 2 sites de la DDT (Nancy et Briey) et une assistance téléphonique a été apportée au quotidien.

## Dispositifs de crises

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par des événements climatiques exceptionnels, impactant directement les productions agricoles. À la demande de la profession, le dispositif d'indemnisation dans le cadre des « calamités agricoles » a été activé suite aux sécheresses de 2018 et 2019 et au gel de printemps 2019.

La reconnaissance de la sécheresse 2018 en tant que calamité agricole a permis d'indemniser 481 exploitations suite aux pertes de récoltes de fourrages, représentant

1,90 M€ d'aide versé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (à noter que 103 exploitations supplémentaires bénéficieront d'un versement début 2020, pour 0,33 M € d'aide).

Le gel de printemps et la sécheresse survenus en 2019 ont donné lieu à la constitution de dossiers de demande de reconnaissance de ces événements en tant que calamité agricole, dans l'objectif d'indemniser les exploitations concernées par des pertes de récolte en fourrages, en fruits et en miel.

### **Contrôle des structures**

En 2019, 93 dossiers au total ont été instruits au titre du contrôle des structures, régi par un schéma régional depuis mi-2016, dont 21 présentés en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA). Le Préfet de Région a délivré 76 autorisations d'exploiter, 7 refus, et 10 rescrits pour notre département. Les dossiers instruits ont concerné :

- 43 installations,
- 50 agrandissements,
- 2 déclarations de biens de famille.
- 

### **Développement rural**

#### **Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

En 2019, la CDPENAF a étudié 26 documents d'urbanisme, 35 autorisations d'urbanisme, 4 délibérations de conseil municipal et 3 études préalables à la compensation collective agricole. Sur ces 68 dossiers, elle a rendu 31 avis favorables, 23 avis réservés ou avec recommandations et 15 avis défavorables.

#### **Instruction de demandes de subvention**

La DDT a instruit des dossiers de subvention dans le cadre des aides au développement rural, sous l'autorité de gestion portée par le Conseil Régional Grand Est. A noter en particulier :

- Modernisation des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage, équipements pour l'agro-écologie et les cultures spécialisées) : 91 dossiers sélectionnés pour un montant total de subvention de 1,85 M €.
- Construction de voies de desserte pour développer l'exploitation forestière : 9 dossiers pour un montant total de subvention de 241 000 €.
- Amélioration des peuplements forestiers : 1 dossier financé sur le dispositif Dynamélio pour un montant total de subvention de 14 700 €.
- Protection des troupeaux vis-à-vis des attaques de loup : 30 dossiers pour un montant total de subvention de 0,24 M €.

### **Chasse et dégâts de gibier**

En 2019, les dégâts de sanglier atteignent un niveau très élevé avec 1 300 ha détruits alors que l'objectif fixé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est de ne pas dépasser 500 ha dans le département.

Les Lieutenants de louveterie sont de plus en plus mobilisés pour opérer des prélèvements complémentaires à ceux des chasseurs et inciter les chasseurs à maintenir une pression de chasse pendant toute la période d'ouverture de la chasse.

C'est pourquoi, dans le cadre de la nomination pour la période 2020-2024, l'effectif de loutetiers a été renforcé : il passe de 22 en 2015 à 34 en 2020.

Les contextes spécifiques d'intervention sur la peste porcine et le loup permet aussi le déploiement de nouveaux matériels en dotation (lunettes thermiques, monoculaires de vision thermique).

## L'environnement, l'eau et la biodiversité

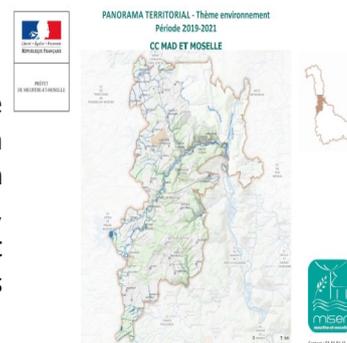
### **Panoramas territoriaux :**

Dans l'objectif :

- de rendre accessible les politiques et enjeux environnementaux aux acteurs du territoire,
- de partager et faciliter l'appropriation locale des actions à mener en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement,
- de mobiliser les acteurs publics et privés concernés,
- de permettre l'émergence de plans projets ou programmes compatibles avec l'environnement,

La MISEN a conçu les « panoramas territoriaux environnement ».

Ce document synthétique, à l'échelle du territoire de l'EPCI-FP, se compose de cartographies/schémas/ tableaux et constitue la feuille de route « environnementale » des territoires à destination des collectivités, acteurs compétents dans les domaines de l'eau, l'assainissement et la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et des porteurs de projets publics ou privés.



Validés pour une période de 3 ans, par Monsieur le Préfet le 23 septembre 2019 , ils sont téléchargeables sur le site des services de l'Etat en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>.

4 réunions d'arrondissement organisées fin 2019, sous la présidence des sous-préfets, ont permis la présentation de ces panoramas mais également d'avoir des temps d'échange privilégiés entre les services présents et les acteurs du territoire lors de tables rondes pendant lesquelles différents sujets ont été abordés : captages et eau potable, assainissement et industrie, milieux naturels, politiques environnementales ou encore financements et fiscalité.

Cette démarche a été très bien accueillie dans les territoires et à la demande des acteurs, il est envisagé d'aller plus loin et de proposer un outil « interactif ».

Journée de contrôles inter-services et inter-départementale des MISEN 54 et 55 – 10 octobre 2019 :



Dans le cadre de ses missions de protection et de valorisation des ressources environnementales, la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature de Meurthe-et-Moselle (MISEN) qui regroupe l'ensemble des services en charge de la police de l'environnement, instaurée par arrêté préfectoral en juin 2010, a établi un plan de contrôles inter-services Eau Nature et Paysage. En particulier, ce plan de contrôles préconise, deux fois par an, l'organisation d'actions spécifiques de terrain associant tous les services de la MISEN.

Le 10 octobre 2019 a donc eu lieu une **journée inter-services et inter-départementale sur le territoire du Rupt-de-Mad**, retenu pour sa situation inter-départementale entre Meurthe-et-Moselle et Meuse mais également pour ses problématiques agricoles de pollution aux nitrates et produits phytopharmaceutiques, pour ses enjeux de protection Natura 2000 et pour l'application de la réglementation en publicité extérieure au sein du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Lors de cette journée, se sont réunis 50 inspecteurs de l'environnement issus des deux départements concernés en la présence des sous-préfets de Commercy et de Toul. Cette journée a permis aux équipes d'apprendre à se connaître et à échanger sur leurs pratiques en perspective de rendre cohérente l'action des services de l'État sur le terrain.

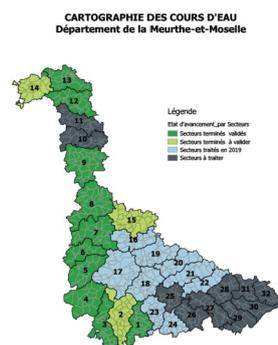
### Cartographie des cours d'eau

La DDT conduit l'élaboration de la cartographie des cours d'eau dans le département en associant très largement les acteurs du département : AFB, Fédération de pêche, Profession agricole, ONF, Collectivités locales.

Le travail d'analyse en salle et de terrain, qui mobilise l'ensemble des acteurs, a permis au cours de l'année 2019 :

- de valider 5 nouveaux secteurs. Ce qui porte le taux de couverture du territoire à 66 % et même 75 % si l'on considère les secteurs pour lesquels le travail est terminé et la validation en cours (secteurs N°21 à 24 réalisés au second semestre).
- de visiter 159 écoulements faisant l'objet d'un litige afin de statuer sur leur nature (cours d'eau, fossé ou inexistant). Dans 97% des cas la décision prise à l'issue de ces visites était partagée par l'ensemble des acteurs.

Le travail se poursuivra en 2020.



*Lien vers le site internet de la Préfecture pour la consultation des cartes validées et le téléchargement des données SIG correspondantes :*  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1171/EAU\\_COURS\\_D\\_EAU\\_DIFFUSION.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1171/EAU_COURS_D_EAU_DIFFUSION.map)

### **Contrôles Environnement Nitrates 2019**

Il s'agit de réaliser des contrôles afin de vérifier l'application de la directive Nitrates visant à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (effluents d'élevage, engrais de synthèse,...).

Le 6<sup>ème</sup> programme d'actions est composé de 3 textes :

- le programme d'actions national (PAN),
- le programme d'actions régional (PAR),
- l'arrêté régional Grand Est définissant le référentiel régional de mise en œuvre de la fertilisation azotée (GREN).

Plusieurs types de contrôles ont été réalisés au cours de l'année 2019 notamment sur la mesure N°8 : "mise en place des bandes enherbées" qui joue un rôle important dans l'amélioration de l'état des masses d'eau superficielles (rôle de filtre pour les polluants):

Contrôle administratif : maintien des prairies permanentes de plus de 5 ans sur une largeur de 10m le long des cours d'eau. Contrôle réalisé sur l'ensemble du département :

- 61 parcelles potentiellement en anomalie après analyse SIG soit 42 exploitations qui ont reçu un courrier d'information en juillet 2019,
- 8 743 mètres linéaires de bandes enherbées non conforme. La remise en conformité sera vérifiée, sur le terrain dans le courant de l'année 2020 (à partir du printemps).

Contrôle terrain : respect des bandes enherbées le long des cours d'eau. Une journée de contrôles, conjointe avec la DDT 55, sur le bassin versant du Rupt-de-Mad concerné par une problématique de pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et produits pharmaceutiques) :

- 3 exploitations concernées par l'envoi d'un rapport de manquement administratif (4 parcelles concernées)
- 500 mètres linéaires de bande enherbées non conformes. La remise en conformité sera vérifiée, sur le terrain, dans le courant de l'année 2020 (à partir du printemps).

### **Contrôles conditionnalité PAC 2019:**

La conditionnalité soumet le versement des aides communautaires au respect des exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) et des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE).

La DDT est chargée de la réalisation des contrôles dans le sous-domaine "Environnement" :

- Respect des directives "Oiseaux et Habitats",
- Respect de la directive "Nitrates".

25 contrôles ont été réalisés, 6 en juillet afin de vérifier en priorité les directives « Oiseaux et Habitats » et entre le 18 septembre et le 20 décembre ; 25 dossiers constatés conformes et 2 non conformes :

### **Sécheresse :**

Depuis plusieurs années, les épisodes de sécheresse se font de plus en plus nombreux et de plus en plus sévères dans notre région. Il devient nécessaire de prendre en compte ces changements climatiques dans la gestion de nos usages de l'eau au quotidien.

En effet, l'action des services de l'État vise à garantir une répartition de la ressource en eau, équilibrée et équitable entre tous les usagers. Pour préserver cette ressource en période de sécheresse, il s'avère nécessaire de réglementer et limiter les usages de l'eau par bassin hydrographique. Il est donc important d'informer largement sur la situation de sécheresse et de mobiliser les acteurs du territoire pour qu'une solidarité de bassin s'instaure.

C'est dans ce contexte que la DDT a organisé le 15 octobre 2019 en préfecture de Meurthe-et-Moselle le second comité sécheresse élargi, avec la participation des principaux représentants d'usagers de la ressource en eau (services de l'État, établissements publics, collectivités, associations, etc) afin de renforcer le lien avec les acteurs du territoire sur cette problématique.

L'objectif était de permettre à chaque représentant d'usagers de l'eau de dresser un retour d'expérience sur le vécu de la sécheresse 2019 et notamment de l'application des mesures contenues dans les arrêtés de restriction.

Il a été décidé qu'une action spécifique de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) sera menée en ce sens en 2020 pour permettre de mieux anticiper les périodes de sécheresse et de définir, en concertation avec les acteurs, des mesures de restrictions proportionnées et acceptables à appliquer en période de restrictions et notamment de crise.

## **L'éducation et la sécurité routières**

### **Sécurité routière**

L'observatoire départemental de la sécurité routière a contrôlé et, le cas échéant, corrigé près de 600 procès verbaux établis par les forces de l'ordre suite à un accident corporel. Ce travail a alimenté une base de données départementale et nationale dont l'exploitation statistique est un outil d'aide à la décision pour déterminer les actions de prévention et de répression à mener en priorité.

L'année 2019 a été celle du changement du système d'information. Il a permis de fusionner les outils de recueil et d'extraction des données d'accidentologie.



L'unité sécurité routière, avec le soutien d'intervenants départementaux de sécurité routière de la DDT54 et d'inspecteurs du permis de conduire, a animé une action de prévention lors du Tour de France 2019.

## Tour de France 2019

En matière de prévention, l'unité sécurité routière s'est particulièrement attachée à accompagner les acteurs institutionnels, en particulier l'éducation nationale, les associations, les entreprises et les forces de l'ordre. À la suite d'un appel à projets, elle a ainsi soutenu près de 70 actions par l'attribution de subventions ou de matériel, documentation ...

Elle a également organisé ou participé à des actions de prévention (motards-responsables, civil'été, festi'vélo, bien vu-bien voir en gare de Nancy, faites la fête à l'université de Lorraine,...) en y associant les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ainsi que les intervenants départementaux de sécurité routière.



La pratique du vélo à la DDT54 Journée SI /place de la carrière

L'unité sécurité routière a aussi apporté assistance et conseil aux communes qui en ont fait la demande pour :

- réaliser les diagnostics des passages à niveau,
- engager le processus de sécurisation de leurs voiries.

Par ailleurs, l'unité sécurité routière a rendu 58 avis sur des projets dont l'instruction est portée par les services de la DDT 54 (CDAC, PIUj, DETR, ICPE, ...)

### Éducation routière

Le délai d'attente des candidats s'est stabilisé, après une baisse très importante entre 2013 et 2016. À noter qu'en 2020, la moitié des candidats ayant échoué en première présentation a pu obtenir une nouvelle place d'examen dans un délai de 29 jours ou moins.

#### Délai d'attente moyen après un échec à l'examen du permis de conduire

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
78 jours	63 jours	54 jours	49 jours	49 jours	48 jours	48 jours

Le nombre d'examen réalisés pour la catégorie B (voiture) a augmenté de 1,6 % par rapport à 2018. Cette évolution s'est accompagnée d'une baisse de 1,16 % du taux de réussite. Sans doute en raison de l'annonce d'une réforme du permis moto en 2020, la demande de places d'examen moto a par ailleurs été très forte en 2019 : le nombre d'épreuves de cette



Civil'Eté 2019 / Aire de Toul



Université de Lorraine



Bien vu - Bien voir / Gare de Nancy

catégorie a augmenté de 13 % avec un taux de réussite stable. Le nombre d'épreuves poids lourd et BE a quant à lui baissé de 11 % en 2019, mais cette baisse a été compensée par une augmentation du nombre d'épreuves passées dans le cadre de la formation professionnelle (titres professionnels).

2019 Catégorie de permis	Examinés toutes présentations confondues	Taux de réussite
B	17 329	48,95 %
B1	3	100,00 %
A1	138	64,49 %
A2	4 263	70,56 %
C	781	68,25 %
C1	6	100,00 %
CE	666	62,31 %
C1E	5	80,00 %
D	72	72,22 %
DE	17	70,59 %

La **démarche qualité des examens du permis de conduire** mise en place par l'arrêté du 20 février 2017 s'est poursuivie en 2019 par un audit de chaque inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière ainsi que par des réunions et des formations consacrées à l'harmonisation de l'évaluation.

### Label qualité de l'enseignement de la conduite

Créé par un arrêté du 26 février 2018, le label qualité de l'enseignement de la conduite vise la transparence dans les relations entre les écoles de conduite et leur clientèle. Fin 2018, une soixantaine d'établissements avaient déjà signé un contrat de labellisation. Fin 2019, ils sont 75, ce qui représente la moitié des écoles de conduite du département.

## Organisation des services

La circulaire du 02/08/2019 du 1<sup>er</sup> ministre instaure la constitution des secrétariats généraux communs (SGC) à la préfecture et aux trois directions départementales interministérielles (DDT/DDPP/DDCS). C'est un service interministériel chargé de la gestion des moyens et assurera les missions liées aux domaines financiers, RH, logistique, immobilier, informatique.

Le SGC aura un règlement intérieur et une convention de gestion entre DDI/préfecture et le SGC qui fixera les services rendus par celui-ci. La date de création du SGC est fixée au 01/01/2021.

Les services s'y préparent actuellement.

**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE**

Directeur : M. Pierre-Yves Boiffin

La Direction départementale de la cohésion sociale est une direction départementale interministérielle placée sous l'autorité du Préfet. Elle est garante des politiques d'inclusion sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales, de toutes les formes d'engagement citoyen et d'un développement équilibré et sécurisé des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et d'accès à la pratique sportive.

Forte de 54 agents, elle œuvre selon trois logiques complémentaires, avec l'appui d'opérateurs associatifs et en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale :

- ✓ une logique de parcours, pour aider les personnes vulnérables en particulier sans domicile fixe ou menacées d'expulsions locatives à retrouver un logement adapté et une autonomie globale ;
- ✓ une logique territoriale, qui combat les inégalités liées à la vie au sein des QPV ;
- ✓ une logique de thématique, qui privilégie une activité (le sport) en raison de son rôle éducatif et social, ou un public (les jeunes, les femmes), en raison des inégalités sociales dont ils sont victimes.

Plusieurs réformes majeures ont fourni un nouveau cadre d'intervention à l'action départementale de la DDCS :

- ✓ la déclinaison départementale du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en particulier au plan de la gouvernance et des expérimentations ;
- ✓ la mise en œuvre des lois Ville, ALUR, Égalité et Citoyenneté et ELAN (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) réformant les méthodes et outils de l'hébergement et de l'accès au logement ;
- ✓ l'adoption de la loi asile et immigration ;
- ✓ la réforme de la politique de la ville ;
- ✓ la réforme des rythmes éducatifs.

Enfin, la DDCS a pris part à la nécessaire mobilisation des services de l'État autour des thématiques de l'engagement citoyen et de la lutte contre la radicalisation avec notamment :

- ✓ l'élaboration d'un plan d'action départemental pour la promotion des valeurs de la République ;
- ✓ la mise en œuvre du plan départemental citoyen du sport le 02/12/2016 ;
- ✓ le déploiement de la réserve civique et citoyenne.

## L'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement des personnes sans abri, mal logées et défavorisées

L'année a été marquée par la mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, la réforme des modalités d'attributions de logements sociaux, ainsi que par la déclinaison des actions du VIème Plan départemental d'action et d'hébergement des personnes défavorisées - PDALHPD, signé en novembre 2017.

Elle a également été impactée par la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, promulguée le 10 septembre 2018 ; et par le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés (SRADAR) publié au recueil des actes administratifs le 27 décembre 2018.

### La gestion régionalisée de la crise migratoire et la nouvelle loi asile

Visant à compléter et améliorer le SRADA de 2016, le SRADAR contient les orientations devant contribuer à une gestion optimisée de l'accueil et de la gestion des demandeurs d'asile sur le territoire de la région Grand Est.

Il accorde au SGARE Grand Est un rôle de coordination régionale, en raison du caractère interministériel de l'action publique destinée au public en demande d'asile ou issu de l'asile, et à la DRJSCS le rôle de gestionnaire des programmes dédiés à la demande d'asile (BOP 303 et BOP 104).

Le SRADAR va venir en support de la nouvelle loi asile-immigration. Une première partie, mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, porte sur des dispositions relative à l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière, et la seconde phase, au 1<sup>er</sup> mars 2019, concerne le séjour, la nationalité et l'intégration.

### L'hébergement des demandeurs d'asile

**On constate une légère baisse de la demande d'asile en Meurthe-et-Moselle en 2019 avec 1 449 nouveaux demandeurs d'asile enregistrés au dispositif de premier accueil de Nancy, contre 1 593 en 2018, 1 794 en 2017, 1 250 en 2016, et 1 000 en moyenne de 2010 à 2015.**

Les flux directs en provenance des Balkans restent toujours aussi importants, mais proviennent en grande partie de pays considérés comme sûrs par l'OFPRA, d'où une majorité de personnes en procédure accélérée.

Une autre part importante du public accueilli est constituée par les personnes en procédure Dublin. Même si certaines d'entre elles sont effectivement transférées vers l'État membre de première demande, la majorité restante se retrouve également en procédure accélérée.

Dans ce contexte de niveau d'accueil important en Meurthe-et-Moselle, les capacités du dispositif national d'accueil d'hébergement se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 608 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile - CADA ;
- ✓ 200 places dans le cadre du Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile - PRAHDA, ouvertes en 2017 ;

- ✓ 130 places d'HUDA de niveau 1 ;
- ✓ 863 places d'HUDA de niveau 2 ;
- ✓ 45 places de CAES.

**10 361 404,23 €** ont été consacrés au traitement de la demande d'asile en Meurthe-et-Moselle au titre du BOP 303 (8 317 710,08 € en 2018). L'augmentation des dépenses engagées concerne essentiellement l'hébergement d'urgence.

### **Les leviers d'intégration des personnes issues de la demande d'asile**

Dans le cadre de la circulaire du ministère de l'intérieur et de la cohésion des territoires du 12 décembre 2017 relative au relogement des personnes bénéficiaires de la protection internationale, le département de Meurthe-et Moselle a utilisé les leviers suivants :

- ✓ **des actions de formations professionnelles et de maîtrise de la langue française ont été reconduites :**
  - l'action expérimentale de « formation linguistique à visée professionnelle » et « d'accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi », co-financées par le BOP 104 et le Conseil départemental,
  - l'action permettant à 12 réfugiés d'effectuer une mission de service civique tout en bénéficiant d'une formation en français ;
- ✓ **de nouvelles actions ont été déployées :** pour engager un changement de regard sociétal majeur, le développement d'actions culturelles et sportives a été engagé notamment par le biais de spectacles de type cabaret ou d'actions sportives permettant de favoriser le lien entre les habitants et les réfugiés et, in fine, de changer le regard sur les nouveaux habitants tout en favorisant leur intégration sociale ;
- ✓ **le Préfet du département, la DIAIR et la Métropole du Grand Nancy ont signé, le 12 juillet 2019, un contrat territorial d'intégration des réfugiés** visant à mettre en place et/ou renforcer des actions concrètes d'intégration par la voie de l'accès au logement et l'intégration professionnelle. Ce contrat finance, à l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, les actions suivantes :
  - la formation linguistique à visée professionnelle,
  - l'accompagnement spécifique dans le cadre des ateliers à vie active,
  - une aide à l'installation pour les ménages accédant au logement dans le cadre de la CTRR,
  - la préparation et la présentation à l'examen du code de la route, la découverte de l'environnement et les diverses modalités de transport existantes,
  - une aide pour l'accès aux classes spécifiques pour élèves allophones ;
- ✓ **l'accès au logement :** le comité technique de relogement des réfugiés - CTRR, poursuit sa mission partenariale tendant à faciliter l'accès au logement de bénéficiaires d'une protection internationale. Ce dispositif crée une dynamique positive puisqu'au 31 décembre, près de 142 ménages réfugiés en hébergement ont accédé à un logement dans le département (dont 79 personnes isolées) contre 136 ménages en 2018. Deux opérateurs intervenant en Meurthe-et-Moselle (Adoma et France Horizon avec la collaboration pour partie de l'ARS) ont également accueilli à ce jour 41 ménages réfugiés en provenance de camps situés au Liban et en Turquie, représentant 202 personnes.

## La prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables

La prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables continue d'être une priorité affichée ; en témoignent le nombre de places d'hébergement ouvertes, la maîtrise du dispositif hivernal et les différentes actions entreprises en matière de prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables.

### **Le plan « logement d'abord »**

Des réflexions ont été menées avec les partenaires associatifs sur le développement de modalités d'hébergement tels l'intermédiation locative ou les pensions de famille. Ce plan ambitieux, étalé sur 5 ans, permet de bâtir un projet autour des objectifs à atteindre non seulement en 2018, mais jusqu'en 2022.

Le parc d'hébergement est constitué de 697 places d'hébergement d'insertion et de 1 144 places d'hébergement d'urgence dont 455 places créées au titre d'un marché public « hébergement d'urgence et accompagnement social » - HUAS. L'année 2019 a connu une évolution majeure conjuguant la pérennisation de 129 places hivernales et les effets du plan de spécialisation entre les places dédiées à la demande d'asile et celles réservées aux autres personnes vulnérables.

### **La maîtrise du dispositif hivernal**

La mise en œuvre du plan hivernal du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019 a mobilisé 78 places supplémentaires de mise à l'abri. Malgré une légère tension due à l'arrivée de demandeurs d'asile et de températures basses, le parc ainsi constitué a permis d'éviter la saturation. La vigilance hivernale s'est ainsi maintenue en niveau 1. Par ailleurs, aucun décès n'a été déploré.

À partir du 01 décembre 2019, une halte de nuit a été ouverte dans le Nord du département afin d'étoffer l'offre d'hébergement au cours de l'hiver 2019-2020.

### **Le service intégré d'accueil et d'orientation - SIAO**

Sa restructuration est en cours. En 2019, le SIAO et les trois associations en charge des services d'accueil et d'orientation territorialisées, se sont accordées sur le principe d'une fusion et d'un portage par l'association ARS déjà gestionnaire du 115.

### **Plusieurs actions ont été conduites en 2019**

#### **En matière de prévention et de lutte contre l'exclusion**

- ✓ l'ouverture d'un accueil de jour à Longwy : lieu d'accueil et d'écoute permettant une prise de contact avec des sans-abris, en même temps que la mise en place d'une maraude sur le territoire de la commune. Celle-ci a été renforcée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019, permettant d'étendre son rayon d'action à l'ensemble du Pays Haut ;
- ✓ la restitution d'un diagnostic sociologique de l'errance urbaine et de l'urgence sociale à l'échelle de l'agglomération de Nancy, dont l'analyse permet de fournir des éléments destinés à adapter les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence à court et moyen terme ;

- ✓ la mise en place d'une coordination sociale pour des jeunes défavorisés sortant d'institution ou en décohabitation ;
- ✓ la transformation en stabilisation de places d'hébergement d'urgence du CHS Lemire.

### **En matière de logement accompagné**

Entre hébergement et logement social, le logement accompagné s'inscrit pleinement dans le « plan logement d'abord », et désigne un ensemble de solutions de logement, temporaires ou plus durables, qui s'adressent à des publics cumulant certaines difficultés, au travers des dispositifs suivants :

- ✓ les résidences sociales dites « classiques » (974 places) ;
- ✓ les pensions de familles (173 places), les résidences accueil (40 places) et 58 places supplémentaires dans le nord et à Pont-à-Mousson (ouverture prévue en 2020 et 2021). Un nouveau projet sur la Métropole du Grand Nancy a été validé en 2019 avec une livraison prévue en 2022. D'autres projets sont en cours de réflexion pour étayer l'offre sur l'ensemble du département ;
- ✓ les foyers jeunes travailleurs (440 places), les foyers travailleurs migrants (1 508 places) ;
- ✓ le dispositif d'intermédiation locative - IML, 95 places résultant du dispositif historiques et 10 places déployées dans le cadre du plan logement d'abord.

En parallèle, des projets de réhabilitation et de transformation d'anciens foyers travailleurs migrants en résidence sociale, permettant d'offrir de meilleures conditions de vie aux personnes (transformation des chambres en logement de type T1), sont en cours ou validés. Fin 2019, la réhabilitation de la résidence sociale de Neuves-Maisons s'est achevée, permettant la mise en service de 130 studios neufs entièrement équipés (en remplacement de 168 chambres simples et doubles).

**Au total, 22 672 591 € (BOP 177)** ont été consacrés dans l'année au traitement de l'hébergement de droit commun et au logement accompagné.

### **En matière de lutte contre l'habitat indigne**

La DDCS est présente au comité technique habitat indigne - CTHI, instauré dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne - PDLHIND.

L'augmentation des signalements d'habitat indigne se confirme en 2019, induisant davantage d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité remédiable ou irrémédiable avec une interdiction d'habiter temporaire ou définitive.

La responsabilité du Préfet étant engagée en cas de défaillance de certains propriétaires pour pourvoir au relogement ou l'hébergement temporaire des occupants, la DDCS a recherché des solutions de relogement pour 34 ménages et mobilisé des hébergements pour 25 ménages.

Compte-tenu des situations parfois très complexes cumulant différentes problématiques (incurie, savoir habiter, santé, handicap, addiction...) la DDCS a également mobilisé diverses mesures d'accompagnement spécifiques, notamment des mesures AVDL (18) et des suivis par les Services d'Accueil et d'Orientation (10).

## **Favoriser l'accès au logement et renforcer la prévention des expulsions locatives**

### **L'accès au logement**

L'État dispose d'un droit de réservation en matière d'attribution de logements locatifs sociaux qui s'exerce au profit des publics prioritaires visés à l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation - CCH. À ce titre, les services de la DDCS mobilisent le contingent préfectoral pour accueillir les ménages prioritaires qui lui sont orientés.

L'objectif assigné aux organismes sociaux est de réserver 25 % de leur parc aux personnes prioritaires proposées par l'État. Afin de mobiliser ce contingent de la manière la plus efficace et d'en assurer le suivi, les services de la DDCS ont travaillé tout au long de l'année avec le SIAO, les opérateurs de l'hébergement, et les bailleurs sociaux.

Dans ce contexte, a été mis en place en fin d'année l'outil de type extranet dénommé « SYstème de Priorité LOgement » (SYPLO), dans lequel est inscrite la liste unique de demandeurs prioritaires. Il est consulté en temps réel par les bailleurs sociaux pour une mise en adéquation avec un logement. Il permet de recenser les ménages prioritaires et d'en assurer le suivi jusqu'à leur relogement effectif.

Parallèlement, des travaux d'échange avec les différentes parties prenantes ont permis, d'une part, la signature des conventions de gestion du contingent préfectoral et, d'autre part, de définir des procédures d'identification des publics prioritaires, notamment avec le SIAO pour ceux issus de structures d'hébergement.

Les services de la DDCS assurent également le secrétariat de la Commission départementale de médiation pour le Droit au logement opposable (DALO). En 2019, 53 recours ont été déposés (dont 26 émanaient de personnes habitant le Grand Nancy), et 48 ont été examinés par la commission : 14 ont été reconnus éligibles et 4 orientés en structure d'hébergement. Le dispositif DALO représente l'ultime voie de recours pour accéder à un logement.

### **La prévention des expulsions locatives**

Les six sous-commissions CCAPEX, mises en place sur le périmètre géographique de compétence des instances du PDALHPD, se sont réunies en vue de prévenir les situations individuelles en procédure d'expulsion. Cette mission est restée au centre des priorités en Meurthe-et-Moselle.

On compte, en 2019, pour l'arrondissement de Nancy :

- ✓ 708 assignations devant les tribunaux ;
- ✓ 376 commandements de quitter les lieux ;
- ✓ 232 demandes de concours de la force publique ;
- ✓ 181 décisions accordant le concours de la force publique, dont une partie concerne des demandes de concours de la force publique des années précédentes.

Lors de l'examen des demandes, au cours de réunions techniques régulières, une attention très particulière a été portée aux situations sociales afin de trouver avec les bailleurs sociaux des solutions pour les ménages en situation d'expulsion locative. Une réflexion concernant l'analyse des profils des ménages expulsés a également été entreprise.

## **La médiation des litiges locatifs**

En cas de litige entre un bailleur et un locataire, la procédure de conciliation permet de rechercher un accord amiable en vue d'éviter le recours à un procès pouvant engendrer une procédure lourde et coûteuse. Sur 169 dossiers litigieux réceptionnés par la Commission départementale de conciliation, 98 dossiers ont été présentés, 45 situations ont été conciliées en commission et 16 situations ont été conciliées hors commission.

Le comité responsable du PDALHPD s'est réuni à trois reprises en avril, en juillet et en décembre 2019 pour évoquer :

- ✓ les bilans des actions du Fonds de solidarité logement (FSL), du PDLHIND, de la commission DALO, des mandatements d'Union et solidarité pour le relogement des ménages ;
- ✓ les travaux relatifs aux orientations stratégiques et chantiers prioritaires :
  - document d'orientations pour les attributions de logements et convention intercommunale d'attribution - CIA, de la Communauté d'agglomération de Longwy,
  - CIA de la Métropole du Grand Nancy dont le document de référence a été adopté par les membres du comité responsable du plan le 05 décembre 2019,
  - schéma de la domiciliation, l'offre de logement accompagné, l'étude errance urbaine.

## **La réforme des modalités d'attributions de logements**

En lien avec la Direction départementale des territoires, la DDCS a poursuivi son appui aux 6 EPCI dotés d'un programme local de l'habitat approuvés afin de constituer les conférences intercommunales pour le logement - CIL. Celle de la Métropole du Grand Nancy, installée en décembre 2017, a conduit, à l'issue de nombreuses réunions de travail, à élaborer un document d'orientations stratégiques conforme aux prescriptions législatives et réglementaires et, en conséquence, à valider une CIA en novembre 2019.

L'attribution à au moins 25 %, hors QPV, des logements sociaux libérés au premier quartile le plus pauvre des demandeurs (Q1) a été validée par les EPCI concernés.

Il convient de noter que cet objectif, fondamental pour atteindre la mixité et la diversité au sein des QPV, se voit encore renforcé par les dispositions de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, qui le rend définitivement incontournable. Les six EPCI concernés par ces dispositions mettent tout en œuvre, avec les bailleurs sociaux présents sur leurs territoires respectifs, pour atteindre ledit objectif. L'année 2019 a permis de bien mesurer le bon niveau d'implication de ces derniers acteurs avec globalement des résultats supérieurs à 20 % des attributions aux Q1. Les 25 % devraient être atteints en 2020.

En effet, la loi LEC et sa transcription au sein de différents articles du Code de la construction et de l'habitation, renforcée par la loi ELAN, a rendu le représentant de l'État dans le département « membre de droit » des commissions d'attributions chargées d'attribuer nominativement chaque logement locatif social. La DDCS a continué à être présente tout au long de l'année au sein de ces commissions, afin de porter, dans ces instances décisionnelles, le message du logement des demandeurs les plus pauvres, des

publics prioritaires (25 % minimum des attributions annuelles pour l'ensemble des réservataires et 100 % pour l'État) et globalement de la mixité sociale.

Le comité technique du VIème PDALHPD s'est réuni à plusieurs reprises pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ce plan révisé en novembre 2017. Dans ce cadre, une liste des publics prioritaires quant à l'attribution des logements sociaux, partagée par l'ensemble des acteurs, a été adoptée. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire départemental, précise et ordonne la liste issue de l'article L. 441-1 du CCH.

## La protection des personnes vulnérables et l'accès aux droits

### La domiciliation des personnes sans domicile stable

Instaurée par la loi du 5 mars 2007 instituant le DALO et renforcée par la loi ALUR du 24 mars 2014, la domiciliation des personnes sans domicile stable (droit pour toute personne dans cette situation de disposer d'une adresse postale pour recevoir son courrier) est un droit fondamental pour permettre l'accès aux droits (civils, sociaux) des personnes sans domicile stable.

La domiciliation est une obligation légale pour les CCAS, mais elle peut également être mise en œuvre par des associations ou organismes habilités.

Des schémas départementaux de la domiciliation sont annexés aux PDALHPD. Celui de la Meurthe-et-Moselle, pour la période 2017-2022, a permis, en concertation avec les collectivités et les associations, de formuler des recommandations propres à chaque territoire et de définir des chantiers prioritaires, notamment la constitution d'un réseau d'échange.

### La protection juridique des majeurs

L'année 2019 a été marquée par :

- ✓ deux avis d'appel à candidature aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel - MJPM :
  - le premier appel à candidature, arrêté préfectoral du 22 mars 2019, portait sur deux agréments dans le ressort du Tribunal d'instance de Nancy - un seul a été pourvu,
  - le deuxième appel à candidature, arrêté préfectoral du 10 juillet 2019, portait sur deux agréments dans le ressort du Tribunal d'instance de Briey - les deux agréments ont été pourvus ;
- ✓ l'élaboration du nouveau schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour la région Grand Est pour la période 2020-2024.

En 2019, les MJPM exerçant à titre individuel et les préposés d'établissements du département ont assuré le suivi de 1 644 mesures de protection juridique au total, soit respectivement 1 213 mesures pour les MJPM exerçant à titre individuel et 431 mesures pour les MJPM exerçant en qualité de préposés d'établissement.

Au 31 décembre :

- 31 MJPM exercent à titre individuel,
- 11 MJPM exercent en qualité de préposés d'établissement.

En parallèle, les trois services MJPM du département (UDAF, AEIM, UTML) ont assuré le suivi de 3 464 mesures, soit respectivement 460 mesures exercées par l'AEIM, 1 040 mesures exercées par l'UTML et 1 964 mesures exercées par l'UDAF.

Au total, l'État a consacré un montant de **6 051 359,82 €** à cette politique, en augmentation par rapport à 2018 de 107 862,75 €. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de mandataires privés et du nombre de mesures gérées.

### **Le conseil de famille des pupilles de l'État**

Au cours de l'année, le conseil de famille a enregistré 35 nouvelles admissions de pupilles de l'État parmi lesquelles :

- ✓ 6 enfants nés au secret (article L. 224-4, alinéa 1 du CASF) ;
- ✓ 14 enfants déclarés délaissés par décision judiciaire (article L. 224-4, alinéa 6 du CASF) ;
- ✓ 5 enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total d'autorité parentale (article L. 224-4, alinéa 5 du CASF) ;
- ✓ 6 enfants dont la filiation est établie et connue, remis à l'aide sociale à l'enfance en vue de leur admission en qualité de pupille de l'État par les personnes qui ont qualité pour consentir à leur adoption, depuis plus de deux mois (article L. 224-4, alinéa 2 du CASF) ;
- ✓ 3 enfants orphelins de père et de mère pour lesquels la tutelle n'est pas organisée selon le chapitre II du titre X du livre 1<sup>er</sup> du Code civil et qui ont été recueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de deux mois (article L. 224-4, alinéa 4 du CASF) ;
- ✓ 1 enfant dont la filiation est établie et connue, qui a expressément été remis au service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de six mois par son père ou sa mère en vue de son admission comme pupille de l'État et dont l'autre parent n'a pas fait connaître au service, pendant ce délai, son intention d'en assumer la charge (article L. 224-4, alinéa 3 du CASF).

Au 31 décembre, le Préfet reste tuteur de 81 pupilles. Parmi ceux-ci :

- ✓ 56 enfants n'ont pas bénéficié d'un projet d'adoption en raison de l'âge, de leur bonne insertion en famille d'accueil, ou de séquelles psychologiques ;
- ✓ 16 enfants sont en attente de projet d'adoption ;
- ✓ 9 enfants placés en vue d'adoption ;
- ✓ 7 enfants pour lesquels le secrétariat du conseil de famille est en attente de transmission de jugements d'adoption plénière, et 7 enfants placés en vue d'adoption en 2019.

## **Le pilotage rénové de l'allocation aux adultes handicapés**

Parmi les leviers de pilotage de la politique interministérielle d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, celui de l'attribution de l'allocation adulte handicapé - AAH, constitue un enjeu majeur. La DDCS s'est fortement impliquée, en participant à 12 réunions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - CDAPH, instance de la Maison départementale des personnes handicapées - MDPH, qui se réunit deux fois par mois, et examine notamment les dossiers de demande d'AAH.

La DDCS a par ailleurs participé à deux réunions de la Commission exécutive - COMEX, dont le rôle est de définir l'organisation et d'évaluer l'action de la MDPH et de ses instances, d'adopter le budget, de dresser le bilan du groupement d'intérêt public, de définir les actions prioritaires, ainsi que de gérer le fonds départemental de compensation du handicap. La DDCS a versé à la MDPH **58 619 €** au titre du fonds départemental de compensation du handicap qui permet, lors de réunions mensuelles du comité de gestion - COGEST, et selon les sollicitations des personnes en situation de handicap, de participer au financement d'équipements coûteux en fonction du montant resté à charge et du quotient familial. A noter : dans le cadre de la lutte contre la maltraitance, l'association ALMA 54 a décidé de renoncer exceptionnellement à la subvention 2019 au bénéfice de la Fédération Nationale 3977.

## **Le secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme**

La DDCS assure le secrétariat du Comité médical et des Commissions de réformes pour la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Le Comité médical qui s'est réuni 21 fois, a examiné 1 506 dossiers dont 806 pour la fonction publique hospitalière résultant de saisines de 23 établissements, et 700 dossiers pour la fonction publique d'État provenant de 49 administrations différentes. Par ailleurs, les Commissions de réforme qui se sont tenues 19 fois, ont examiné 459 dossiers dont 304 dossiers de la fonction publique hospitalière provenant de 21 établissements et 155 dossiers de la fonction publique d'État provenant de 22 administrations différentes.

## **Le soutien à la parentalité et le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes**

Lieux de proximité, inconditionnels et réactifs, qui offrent un service d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être, les Points d'accueil et d'écoute jeunes - PAEJ, assurent une prévention aux situations de rupture qui peuvent toucher certains jeunes. Ces structures permettent de répondre à de nombreux enjeux en termes de prévention et d'accompagnement des jeunes et des familles, qu'il s'agisse du bien-être ou de la santé des jeunes. L'OHS de Lorraine via la Maison des adolescents de Nancy bénéficie de l'agrément PAEJ depuis fin d'année 2018. Seul PAEJ du département, il a été financé par l'État à hauteur de 18 249,05 €.

Ces crédits sont en forte augmentation (+44 %) afin de consolider les PAEJ actuellement en activité et leur permettre de mailler davantage le territoire. Dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce maillage territorial s'est renforcé puisqu'une 4<sup>e</sup> antenne en QPV a été ouverte à Toul (après Pont-à-Mousson, Pompey et Briey en 2018).

L'État reste un partenaire actif de la politique de soutien à la parentalité, notamment dans le cadre du schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité - SDAPEP, qui vise à rapprocher les politiques de soutien à la fonction parentale et d'accueil de la petite enfance des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ou des REAPP. La commission petite enfance qui s'est mise en place sur la Métropole du Grand Nancy a également été cofinancée.

Concernant les espaces de rencontre, 5 sont agréés.

### **La déclinaison de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**

L'action conjointe de l'État et du Département a permis dès 2013 de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance des politiques d'inclusion sociale. Portée par le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, et par l'État (préfecture et services), le travail s'est engagé selon une approche territoriale (Grand Nancy, Terres de Lorraine, Lunéville, Briey, Longwy et Val de Lorraine) qui se formalise par le Conseil départemental de développement social - CDDS, et par une approche thématique qui s'organise autour d'expérimentations locales ou départementales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, vise à réduire les déterminants de la pauvreté à la suite du précédent plan.

La stratégie comporte cinq engagements pour un modèle social de l'émancipation :

- ✓ **l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté**, avec, comme mesures phares, la création de places de crèches et l'instauration de bonus "territoires" et la "mixité sociale" ;
- ✓ **garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**, par exemple les petits déjeuners et tarifs sociaux de cantine dans les territoires les plus fragiles ;
- ✓ **un parcours de formation garanti pour tous les jeunes** prévoyant l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et l'extension de la garantie jeune ;
- ✓ **vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité** tels qu'un revenu universel d'activité et l'accès pour tous à une complémentaire santé ;
- ✓ **investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi** avec, comme mesures phares, la création d'une garantie d'activité (accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires), et 100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'IAE.

La Meurthe-et-Moselle a été désignée en qualité de territoire démonstrateur. À ce titre, les services de l'État et du Conseil départemental ont travaillé de concert à la rédaction d'une convention départementale de lutte contre la pauvreté, signée le 26 avril 2019.

Elle se décline en deux annexes d'un montant total de 1 328 548 € (1 032 060 € pour l'annexe A et 296 487 € pour l'annexe B). Les engagements de l'annexe A sont les suivants :

- ✓ **la prévention des sorties dites « sèches » de l'aide sociale à l'enfance** : il s'agit de consolider le parcours de formation, d'étude, et d'emploi par le développement de solutions d'accompagnement global pour favoriser la transition entre les dispositifs de protection et la pleine autonomie des jeunes majeurs ;
- ✓ **le projet Prév' en scène** (prévention spécialisée) : qui vise à développer une action d'« aller vers » les jeunes sur leur territoire de vie en vue de développer leur autonomie et leur capacité d'accès aux dispositifs de droit commun par des ateliers collectifs et des temps de chantiers culturels axés autour du sport, de la santé, du code de la route, de l'appui aux connaissances et de l'accompagnement vers l'emploi ;
- ✓ **la mise en place du premier accueil social inconditionnel** : le Conseil départemental s'engage à conforter et renforcer son offre de service (maisons des solidarités), renforcer le partenariat existant avec les institutions et les acteurs associatifs, et à développer une stratégie numérique commune aux différentes structures ;
- ✓ **la mise en place du référent de parcours** : ce professionnel sera chargé de coordonner les intervenants autour de la personne, de faciliter le passage d'information et d'expliquer à la personne les enjeux de l'accompagnement ;
- ✓ **l'appui au processus d'orientation** : il vise à garantir aux bénéficiaires du RSA une orientation rapide et pertinente dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en renforçant la qualité du rendez-vous d'orientation et en mobilisant des équipes dédiées et multi-compétentes en capacité de se mobiliser ;
- ✓ **l'organisation d'un appel d'offre garantie d'activité** : afin de mettre en œuvre une nouvelle offre d'accompagnement global visant à émanciper par le travail chaque personne en situation de pauvreté, le Département s'engage à passer un appel d'offre visant à proposer une offre d'accompagnement intégrée des bénéficiaires du RSA vers l'emploi, en amont et dans l'emploi.

Les engagements de l'annexe B portent sur :

- ✓ **le développement d'actions en faveur de l'accès aux sports et à la culture des enfants et des jeunes** : le dispositif Pass jeunes 54 qui a débuté au 2<sup>e</sup> semestre 2019 propose ainsi une aide financière aux enfants dont les parents ont un quotient familial inférieur à 650 € ;
- ✓ **des actions de soutien à l'alimentation** (soutien au PAT Sud 54, développement d'une épicerie sociale itinérante), **à la parentalité et d'accès aux droits sociaux**.

Les engagements de l'annexe B ont été précisés et priorisés par territoires lors des conférences territoriales de développement social - CTDS, co-présidés par le Sous-Préfet d'arrondissement compétent et un Conseiller départemental, qui se sont tenues du 25 février au 8 mars 2019 et ont associé les collectivités locales, les associations et les bénéficiaires.

## La réduction des inégalités territoriales et sociales dans le cadre de la politique de la ville

Au-delà des appels à projets traditionnels, le service Acteurs, ville et territoires a été encore fortement engagé cette année dans la coordination des acteurs institutionnels, la co-construction et l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de la politique de la ville sur les 6 contrats de ville du département, couvrant 18 QPV et plus de 50 000 habitants, en lien avec les autres politiques publiques (dont la politique d'aménagement et de développement avec Action cœur de ville ; stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ; Convention territoriale globale départementale - CTGD).

La politique de la ville s'est pleinement inscrite dans les orientations gouvernementales annoncées à l'été 2018 en déclinant certaines des 40 mesures pour "l'équité territoriale" et en encourageant la démarche de co-construction ; démarche pré-existante depuis plusieurs mois au niveau des territoires. Ces priorités ont ainsi été reprises dans les avenants aux contrats de ville appelés « protocole d'engagements réciproques et renforcés ». En effet, suite à la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022, **une évaluation participative** a été menée sur chacun des 6 sites en lien avec l'Observatoire régional pour l'intégration et la ville - ORIV, et le cabinet Sémaphores. Cette démarche partagée, mutualisée et innovante, menée à l'échelle départementale sur les 6 contrats de ville, autour de trois questions évaluatives communes (gouvernance, ingénierie et place des conseils citoyens) a abouti à l'animation de 12 séminaires participatifs rassemblant plus de 250 participants et la rédaction de préconisations et recommandations.

Ces constats ont ainsi permis de flécher les priorités retenues dans les **protocoles d'engagements renforcés et réciproques**, où petite enfance/éducation/parentalité ainsi que emploi/insertion professionnelle et mobilité sont systématiquement ciblés. Les 6 avenants ont été finalisés et signés au 31 décembre 2019. Cette démarche participative, avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, a d'ailleurs été mise en exergue lors des journées nationales de l'évaluation qui se sont déroulées mi-juin à Bordeaux.

Une formation-action sur l'animation du contrat de ville et le rôle et la place du chef de projet, ainsi qu'un travail à l'échelle de 4 contrats de ville sur la place et le rôle des Conseils citoyens, se poursuivra en 2020. De même, une sensibilisation des élus locaux et des administrateurs de la CAF aux enjeux de développement territorial et à la place de la politique de la ville est envisagée.

Cette nouvelle méthode de travail basée sur la co-construction entre partenaires institutionnels, mais aussi avec les porteurs de projets, les habitants via les Conseils citoyens, les adultes-relais et les acteurs des territoires s'est concrétisée au 2<sup>e</sup> semestre par de nouveaux modes de coopération et de participation (5 temps de rencontres et d'échanges au local sur chaque contrat de ville avant le lancement de l'appel à projets 2020) et une évolution des modalités de gouvernance des contrats de ville.

Le déploiement **d'équipes territoriales de la réussite républicaine** visant à élargir le cercle des acteurs habituels de la politique de la ville sera effectif en 2020.

Enfin, un enjeu autour de la **simplification administrative** (en lien avec la plateforme collaborative dématérialisée Dauphin qui met en relation demandeurs et financeurs de la politique de la ville) **et au soutien des acteurs de proximité** (via des conventions pluriannuelles d'objectifs, notamment sur la parentalité et l'emploi) a été intégrée dans les protocoles et sera approfondie en 2020.

## La programmation 2019 des crédits politique de la ville

Une dotation globale de 2 120 000 €, identique aux années passées conformément aux engagements du gouvernement de pérennisation des crédits de la politique de la ville sur la durée du quinquennat, a été déléguée et abondée par des crédits pour les **cordées de la réussite et les parcours d'excellence** à hauteur de 179 200 €. 6 établissements scolaires (2 lycées et 4 collèges) ont par ailleurs pu bénéficier d'une subvention de 18 540 € pour des actions de **lutte contre le décrochage scolaire**.

La dotation départementale, arrêtée fin 2019 à 2 400 610€, se répartit comme suit :

- ✓ pilier cohésion sociale : 1 891 590 € soit 79 % ;
- ✓ pilier emploi et développement économique : 411 500 € soit 17% ;
- ✓ pilier cadre de vie et renouvellement urbain : 32 000 € soit 1% ;
- ✓ pilotage/ingénierie : 65 520 € soit 3 %.

Cette programmation correspond à l'instruction et la gestion de 602 dossiers pour 481 actions financées (81%) auxquels s'ajoutent ceux relevant du fonds interministériel de prévention de la délinquance - FIPD, de la MILDECA et de la DILCRAH instruits par la préfecture après avis de la DDCS.

La DDCS assure également la gestion, l'affectation et le suivi de 61 postes d'adultes-relais (+11 postes en 2019), ce qui a représenté une aide aux employeurs de plus de 1 198 000 € ; ainsi que vingt postes FONJEP politique de la ville (+4 postes en 2019) représentant une aide de 143 280 €.

Le service instruit de surcroît les dossiers relevant du BOP 104 "Intégration et accès à la nationalité française – Action 12" qui vise à promouvoir l'apprentissage du français pour les primo-arrivants en situation régulière, depuis moins de 5 ans en France, notamment sur l'aspect insertion professionnelle, et à renforcer la professionnalisation des associations œuvrant dans le champ de l'apprentissage du français. Une enveloppe de 272 773 € a permis de subventionner 36 projets et 4 autres actions ont été financées sur un autre support budgétaire pour un total de 26 000 €.

Il faut également souligner la mise en place de 12 parcours « service civique réfugiés », couplé à une formation renforcée en français, afin de leur permettre d'accéder au droit commun de l'emploi et de la formation tout en bénéficiant d'une formation à la citoyenneté. Cette action s'inscrit d'ailleurs dans les attentes de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Enfin, la DDCS a porté le déploiement du Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue - PIAL, par les Missions locales en faveur des jeunes étrangers en vue de les faire intégrer rapidement les dispositifs de droit commun du PACEA.

## La coordination des acteurs de la politique de la ville et l'animation de réseaux

Afin de renforcer la transversalité entre les services de l'État en matière de politique de la ville, une équipe projet départementale se réunit a minima une fois par trimestre sous la direction de la Secrétaire générale de la préfecture (sous-préfets, DDI, ARS, délégués du préfet, UT DIRECCTE, DASEN ...).

De même, la DDCS contribue à l'animation de différentes coordinations territoriales et anime des réseaux d'acteurs de la politique de la ville autour de plusieurs thèmes.

### **L'apprentissage du français**

La stratégie départementale en matière d'apprentissage du français portée par le service politique de la ville s'est poursuivie au travers de :

- ✓ une démarche de professionnalisation des bénévoles et salariés intervenants au sein des ateliers socio-linguistiques en lien avec le Centre académique des examens et des certifications - CAEC, afin de répondre à une demande forte des associations. Ainsi, 17 structures se sont engagées dans la professionnalisation de leurs salariés et/ou bénévoles, pour 50 parcours de formation effectués en 2019, portant ainsi à 44 le nombre de structures engagées dans cette démarche depuis 2017 et 134 personnes formées ;
- ✓ la réalisation d'une cartographie des structures du département intervenant en matière d'apprentissage du français par le CAEC et qui a été intégrée à la plateforme régionale PAROL Grand Est ([www.parol-grandest.fr](http://www.parol-grandest.fr)). Ont été recensées une soixantaine de structures intervenant sur le champ de l'apprentissage du français, mais ce nombre fluctue ;
- ✓ le soutien à l'émergence de nouvelles coordinations territoriales. Des outils communs à plusieurs structures associatives ont ainsi vu le jour ; notamment sur le Plateau de Haye où la coordination est portée par le centre social La Clairière et rassemble 5 structures ainsi que l'Éducation nationale.

En 2019, la coordination FLE sur Haussonville s'est ajoutée. Elle est structurée autour du centre social Jolibois et concerne 6 structures associatives. De même à Lunéville, à l'initiative de la DDCS et de la MDS, une coordination plus institutionnelle a vu le jour et a identifié des besoins sur le territoire du Lunévillois. Une action y répondant devrait démarrer en 2020.

Les partenaires institutionnels (État / DDCS et Direccte, OFII, CD, Région et Pôle emploi) se sont également rencontrés à plusieurs reprises pour appréhender les différents dispositifs, leur articulation et identifier les freins.

### **Actions phares :**

- ✓ une expérimentation du français à visée d'insertion professionnelle, initiée par l'État, en lien avec Pôle emploi, le CD 54, l'OFII pour des primo-arrivants (des réfugiés et des bénéficiaires du RSA de diverses nationalités) sur Nancy Métropole et Couronne qui a été étendue en 2018 à 3 groupes de bénéficiaires, puis en 2019 à 4 groupes (2 Métropole, 1 Longwy, 1 Val de Lorraine) ainsi qu'un partenariat renforcé sur le Toullois (CD, Pôle emploi, CAEC et DDCS). Plus de 80 primo-arrivants ont pu bénéficier de cet accompagnement linguistique sur mesure, dans une visée d'insertion professionnelle, en vue de l'atteinte du niveau A2, et de l'élaboration d'un projet professionnel avec immersion en entreprise, notamment dans les métiers en tension localement ;

- ✓ le PIC Bénéficiaires de la protection internationale - BPI : la Maison de l'emploi du Grand Nancy a été retenue dans le cadre de la 1ère vague d'appel à projets PIC BPI pour accompagner vers l'emploi 250 de ces bénéficiaires sur 3 ans.

## **En matière de renforcement des liens police-population**

Des **groupes miroirs**, en lien avec les délégués du préfet et la DDSP, se sont mis en place sur le Plateau de Haye fin 2018 et sur Vandœuvre en 2019, afin de recueillir le ressenti des habitants sur les actions et dispositifs existants et d'avoir un échange constructif entre les forces de sécurité et les habitants.

Ces groupes miroirs s'inscrivent dans le cadre de la police de sécurité du quotidien - PSQ, qui s'est déployée à l'ensemble du département en 2018, sous la responsabilité de la Sécurité publique. L'objectif vise à la résolution concrète des problèmes ou des besoins de sécurité de la population par l'élaboration d'une réponse sur mesure. Le groupe de partenariat opérationnel - GPO, est la pierre angulaire de la sécurité du quotidien. Son action se fonde sur un diagnostic de sécurité préalable à la mise en œuvre de la démarche de résolution de problème.

## **Les rencontres citoyennes**

Dans la continuité des précédentes rencontres annuelles départementale, les Conseils citoyens ont été réunis à l'IRTS courant novembre 2019 autour des thématiques de Gestion urbaine de proximité, NPNRU ou encore la communication. Plus d'une quarantaine de conseillers citoyens étaient présents.

Malgré un contexte d'essoufflement général des Conseils citoyens, même s'il est à souligner le fort investissement des chefs de projets, des délégués du préfet et de la DDCS, et la légitimité des Conseils citoyens vis-à-vis de certains élus, ils demeurent impliqués et participent aux différentes instances des contrats de ville. Leur mise en réseau par la DDCS, en parallèle de la plateforme nationale d'échanges des Conseils citoyens, permet la valorisation des actions menées.

## **Animation du réseau des adultes-relais**

Acteurs incontournables des QPV, ils contribuent à l'amélioration du quotidien des habitants et s'inscrivent dans les équipes territoriales de la réussite républicaine.

En complémentarité du plan de professionnalisation des adultes-relais et de la rencontre annuelle des adultes-relais et de leurs employeurs menés par la DRDJSCS, la DDCS poursuit l'animation du réseau des adultes-relais afin de renforcer les liens entre eux, mais aussi entre adultes-relais et services de l'État, en les réunissant 1 fois par an et en rencontrant dans les 6 mois de la prise de poste, chaque adulte-relais, ainsi que dans les 6 mois précédant la fin de leur convention. Ainsi, une trentaine d'adultes-relais ont participé à la rencontre départementale fin novembre autour de l'analyse de pratiques professionnelles en lien avec l'IRTS et de la posture du médiateur adulte-relais dans la démarche « d'aller-vers ».

## **Focus sur certains dispositifs**

### **En matière d'éducation**

Les 9 programmes de réussite éducative (Jarville, Laxou, Maxéville, Nancy, Vandœuvre, Lunéville, Toul, Herserange/Longlaville/Haucourt-Moulaine/Saulnes et Mont-Saint-Martin)

ont accompagné 975 enfants et jeunes, issus majoritairement des QPV, cumulant différentes problématiques (scolaires, comportementales, de santé ...) pour un financement CGET de 684 450€, soit un coût par enfant de 720 €.

Les DRE se trouvent souvent démunis sur les territoires dépourvus de structures, notamment associatives, sur lesquelles s'appuyer pour orienter les enfants et jeunes dans le cadre d'un parcours personnalisé ; l'augmentation des familles mono-parentales isolées et la problématique des familles d'origine étrangère ne maîtrisant pas le français engendrant des parcours plus longs et lourds.

Le Plateau de Haye (associant les communes de Nancy, Maxéville et Laxou) a candidaté à **la labellisation Cité éducative** et fait partie des 80 sites retenus. L'objectif et l'ambition de cette Cité éducative est de renforcer les efforts au niveau de la petite enfance et à la sortie du collège pour favoriser la continuité des apprentissages, accompagner les parcours, lutter contre le décrochage et les ruptures scolaires. Le projet présenté s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Renforcer et conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles.

### **En matière d'emploi, de la Charte entreprises et quartiers au PaQte (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)**

L'ensemble des porteurs des contrats de ville, services de l'État, Pôle emploi, organisations professionnelles, MEDEF et la fondation FACE ont été réunis le 12 octobre 2018 pour une présentation du PaQte et un déploiement à l'échelle du département, en s'appuyant sur des animateurs locaux identifiés. Si l'objectif de signer des PaQtes territoriaux en 2019 et de créer un club d'entreprises dans le Pays-Haut a été affiché, force est de constater que seul le contrat de ville de Toul a pu officialiser cette démarche par la signature de la charte « Entreprises et Territoire » sur Terres de Lorraine, le 10 décembre 2019, en lien avec la Maison de l'emploi et le réseau Parole d'entreprises.

La dynamique territoriale autour du PaQte a en effet été freinée par le lancement du dispositif national « La France, une chance . Les entreprises s'engagent » qui reprend les 4 thématiques du PaQte, entraînant de fait une certaine confusion. La DDCS continuera d'œuvrer à **la nécessaire mobilisation du monde économique pour les quartiers, aux côtés de l'État et des Collectivités territoriales**, notamment avec l'expérimentation du service public de l'insertion.

### **La dotation politique de la ville - DPV**

La DPV permet d'aider les Collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendues aux habitants des QPV ; l'enjeu étant de rendre les communes plus attractives, en complémentarité des projets de rénovation urbaine et des actions partenariales initiées dans le cadre de la politique de la ville.

5 communes de Meurthe-et-Moselle sont éligibles : Jarville-la-Malgrange, Maxéville, Mont-Saint-Martin, Vandœuvre-les-Nancy et depuis cette année, Longwy. La ville de Toul bénéficie jusqu'en 2020 d'un fonds de garantie permettant une sortie dégressive sur 4 ans (2017-2020) de la programmation départementale.

La dotation départementale de 1 612 335 € a permis de subventionner 17 projets répondant aux objectifs nationaux et avec le dégel de crédits en fin d'année de 51 228 €, 2 dossiers supplémentaires.

## La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est la « Grande cause nationale » durant le quinquennat du Président de la République. Cette politique d'égalité s'appuie sur un maillage régional et départemental par le Directeur régional et les 10 déléguées départementales de la Région Grand Est. La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité 54, sous l'autorité du Préfet, coordonne, anime la déclinaison locale des politiques nationales en matière d'égalité et met en place des mesures adaptées aux besoins du terrain. Elle est le relai essentiel de la politique d'égalité femme-homme sur le territoire. Cette politique repose sur une double approche, intégrée et spécifique, qui nécessite une réelle dynamique interministérielle et partenariale auprès d'acteurs multiples.

### Les priorités en 2019 : le Grenelle contre les violences conjugales

Depuis deux ans, des mesures concrètes ont déjà été mises en place : allongement du délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs (loi du 03 août 2018), verbalisation du harcèlement de rue, renforcement de la lutte contre les nouvelles formes d'agressions du cyberharcèlement, formation des professionnels à une meilleure prise en charge des victimes et des auteurs, création de plusieurs plateformes d'écoute et de signalement en ligne 24H/24H : [www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr), <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>, le 3919, le 116006 géré par la fédération France Victimes pour le compte du ministère de la Justice.

En Meurthe-et-Moselle, on ne dénombre aucun féminicide en 2019, mais une augmentation de 25 % des dépôts de plaintes pour violences conjugales, intrafamiliales et viols sur les trois premiers trimestres 2019 ( 2 501 plaintes ) contre 2 854 plaintes pour l'année 2018.

Au demeurant, une augmentation importante du nombre de féminicides au cours de l'année 2019 - 149 femmes tuées par leur conjoint ou ex-compagnon , elles étaient 121 en 2018 - a conduit le 1<sup>er</sup> Ministre a lancé du 03 septembre au 25 novembre 2019 le Grenelle contre les violences conjugales.

A l'appui de ce Grenelle, 8 ateliers ont été animés sur le département et une dotation spécifique sur le Fonds Catherine d'1 million d'euros, réparti à hauteur de 63 853 € pour la Région Grand Est, a priorisé 6 projets de formation, dont 1 à destination des professionnels de l'hébergement logement.

Et à l'issue des restitutions des 11 groupes de travail, ont été dégagées 30 mesures pour combattre le fléau des violences faites aux femmes, pour prévenir les violences et protéger les femmes et leurs enfants, partout et à tout moment. **Parmi les 30 mesures annoncées, plusieurs sont opérationnelles en Meurthe-et-Moselle :**

- ✓ **le téléphone grave danger** ; une dotation supplémentaire de 6 téléphones, soit un total 18 téléphones dont 14 pour le TGI de Nancy et 4 pour le TGI de Briey, tous attribués ;
- ✓ **le suivi des places en hébergement sécurisé** pour des placements de 6 à 9 mois ;
- ✓ **le renforcement des lieux d'écoute, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement**, y compris dans les hébergements d'urgence ;

- ✓ **l'expérimentation « bons taxi »** dotation exceptionnelle de 7 500 € ;
- ✓ le suivi du **numéro d'appel 3919 « violences Femmes Info »** et une hausse sensible de la notoriété et des appels. Avant le Grenelle, le 3919 recevait 150 appels/jour. Il en reçoit désormais 600/jour. En 2019, on recense au niveau national 96 799 appels traitables dont 81 401 appels pris en charge et 412 appels orientés dans le 54 pris en charge par les principaux opérateurs du département. (France Victime 54, ARELIA, CIDFF) ;
- ✓ le suivi de la systématisation de la prise en charge des femmes victimes de violences par **l'unité médico-judiciaire du CHRU de Nancy** (environ 4 400 consultations). Et en juin 2019, ouverture d'une nouvelle unité médico-judiciaire pédiatrique au CHRU de Nancy (120 consultations) ;
- ✓ **une cellule d'intervention pour les personnes vulnérables** ; un binôme -infirmier psy du CPN de Laxou et une référente sociale de l'association Ars - détachée auprès du Bureau d'aide aux victimes du commissariat de police de Nancy (1 100 personnes rencontrées principalement dans le cadre de violences conjugales et/ou intrafamiliales) ;
- ✓ une intervenante sociale en gendarmerie (environ 200 suivies par an) ;
- ✓ **cing lieux neutres dits « passage de bras »** répartis sur l'ensemble du territoire. Un dispositif d'accompagnement protégé qui permet de sécuriser les contacts à l'occasion de l'exercice des droits de visites pour des situations de séparations difficiles : c'est prendre en compte l'impact des violences conjugales sur les enfants et sur les liens familiaux ;
- ✓ **l'animation de 5 réseaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** qui regroupent plus de 350 professionnels. Ces réseaux déclinent plusieurs plans de formation thématiques en interdisciplinaires (Nancy, Toul, Lunéville, Pont-à-Mousson, Briey/Longwy) ;
- ✓ **juger plus vite, plus efficacement** ; les TGI de Nancy et Briey assurent des circuits les plus courts possibles pour accélérer le traitement des procédures et faire en sorte que l'ensemble des acteurs judiciaires (procureur, juge pénal, juge aux affaires familiales et juge des enfants) travaillent de manière coordonnée - circulaire d'instruction du 09 mai 2019 ;
- ✓ **différents outils élaborés au plan national, régional ou départemental** ; le **violentomètre** et la roue des différentes formes de violences pour sensibiliser tous les publics ; le **questionnaire unique** police/gendarmerie pour évaluer la dangerosité des situations ; un **dépliant 3919** (format carte de visite) pour une communication tous public sur les adresses utiles dans le département et assurer la prise en charge des personnes victimes des violences sexuelles et conjugales ;
- ✓ une **vidéo « Pourquoi tu me fais mal »** traitant la situation des enfants exposés aux violences conjugales pour l'accompagnement de la parentalité dans le dispositif « être parent ».

### Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles - CLVSS

Les CLVSS ont été installés le 22 mai 2019 avec comme enjeu de renforcer le partenariat à un niveau infra-départemental et transdisciplinaire, pour un maillage opérationnel ciblé, au plus près des besoins des victimes considérées, autour de :

- ✓ **la loi du 13 avril 2016 sur la prostitution** et l'installation de la Commission départementale de parcours de sortie de la prostitution en janvier 2018 ; tenue de six commissions qui ont permis l'examen de 17 situations et 6 parcours accordés ;
- ✓ **les journées du 08 mars et 25 novembre** et 30 manifestations organisées sur le département ;

- ✓ **l'agrément de 5** Établissements d'information, de consultation de conseil familial - EICFF, pour la délivrance d'informations et d'accompagnement en matière de santé sexuelle et de sexualité (contraception, IVG, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante).

### La mobilisation des politiques transversales et thématiques de l'État

- ✓ accompagner « Égalité Femme/Homme » dans les contrats de ville ; 8 projets dans 5 QPV sur le BOP 137 Droits des femmes pour 14 160 € ;
- ✓ agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes en appui du plan départemental de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ✓ suivre l'hébergement et l'accès au logement (notamment des femmes victimes de violence) ;
- ✓ favoriser les politiques d'animation et de sport ; notamment le sport en entreprise par l'action Dynapôle et le sport comme outil d'insertion par l'action Tremplin Sport ;
- ✓ promouvoir la santé en milieu scolaire ; les 3 CIDFF interviennent dans les établissements scolaires pour évoquer la citoyenneté, le respect de soi et des autres, et abordent les violences sexistes, sexuelles. Ils répondent aux attentes spécifiques en matière de vie affective (plus de 4 500 élèves concernés) ;
- ✓ organiser les jury « Non aux harcèlements scolaires et cybersexismes » ; 49 projets et + de 800 élèves de l'académie ont participé à ce concours ;
- ✓ animer la convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles entre la DRDFE et l'ARS. 4 axes en co-pilotage : 1 sensibiliser et former les professionnels, 2 accompagner les femmes victimes et les enfants co-victimes dans leur parcours au sein des lieux d'accueil et d'écoute, 3 constituer et animer des réseaux départementaux, 4 mener des actions de prévention et d'accompagnement vers le soin aux personnes qui se prostituent.

### La promotion de l'égalité professionnelle

- ✓ suivre le rapport comparé sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes pour les collectivités locales de + de 20 000 Habitants qui existe depuis 2017 ;
- ✓ suivre également l'index de l'égalité ; 100 % des entreprises de 1 000 salariés et la quasi-totalité de plus de 250 salariés ont publié cet index ;
- ✓ participer aux actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle avec les associations Lorraine Active, Est'Elles Exécutive, Elles bougent, FETE, Alexis et ARACT Lorraine ;
- ✓ participer aux jurys de sélection de plusieurs prix ; Prix Caroline Aigle - Concours des talents créateurs ;
- ✓ dans les collèges et lycées, susciter l'intérêt de filières et de métiers mixtes et travailler sur les stéréotypes pour faciliter l'accès de toutes à tous les métiers (ex : Challenge Innovatech) ;
- ✓ promouvoir la convention régionale 2018-2020 en faveur de l'entrepreneuriat féminin entre l'État, la Région Grand Est, la Caisse de Dépôts, la Caisse d'Épargne et BNP Paribas. 4 axes d'actions : 1 la création et la reprise d'entreprises, 2 le développement d'outils financiers, 3 le développement des actions dans les territoires fragilisés et auprès des publics jeunes, 4 la valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et la communication.

## Le développement équilibré et sécurisé des politiques de jeunesse et d'éducation populaire et l'accès à la pratique sportive

### La pratique sportive

#### La promotion du sport pour le plus grand nombre

Le Centre national pour le développement du sport - CNDS, est le financeur exclusif pour le compte de l'État du développement du sport pour tous au plan territorial ; au regard des clefs de répartition régionale et par le biais de l'utilisation des préciputs régionaux.

La part départementale, gérée par la DDCS, est de 759 450 € (924 874 € en 2018), étant précisé que l'aide à l'emploi/apprentissage (574 968 €), en augmentation de 25 %, représente 75 % de l'enveloppe départementale.

De leur côté, en 2019, ce ne sont que 43 clubs et 16 comités départementaux qui ont déposé une demande de subvention auprès de la DDCS, et seul un club a vu sa demande refusée. Cette diminution est due au fait que cette année, pour la première fois, 17 Fédérations (expérimentales) ont géré directement les subventions concernant leurs associations.

#### La professionnalisation du mouvement sportif

C'est l'une des priorités majeures du CNDS. L'Emploi sportif a permis de financer partiellement 60 emplois sur ces quatre dernières années, dont 27 nouveaux cette année, au bénéfice des comités départementaux et des clubs. Ce qui représente 505 960 € sur ces 4 dernières années. Ces aides financières en faveur de la professionnalisation sont attribuées pour une durée de 2 ans, avec un plafond d'aide à 12 000€ par an et par emploi.

Le développement de l'apprentissage dans le champ du sport et de l'animation est également en plein essor et de nouvelles formations ont été ouvertes à l'apprentissage en 2019. La DDCS a accompagné des structures employeuses, notamment dans le champ sportif, en lien avec les CFA du sport et de l'animation et les organismes de formation. Au-delà de son rôle de conseil, la DDCS a également pu soutenir financièrement les associations sportives employeuses de jeunes apprentis via une enveloppe CNDS dédiée (aide au salaire de l'apprenti se rajoutant aux aides de l'ASP). Ainsi, 13 structures de Meurthe-et-Moselle (embauchant au total 26 apprentis) ont bénéficié de cette aide en 2019, ce qui représente 71 708 €.

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) s'adresse, quant à lui, aux jeunes (16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant au sein d'un QPV, ou d'une Zone de revitalisation rurale - ZRR, ou d'une commune ou EPCI signataire d'un contrat de ruralité. L'objectif consiste, dans le cadre d'un parcours individualisé, à favoriser leur accès à un emploi dans le sport ou l'animation par l'obtention d'une qualification professionnelle.

La DDCS, en lien avec de nombreux partenaires (politique de la ville, Missions locales et Pôle emploi, associations de prévention et d'insertion, organismes de formation, Conseil régional...) accompagne ces jeunes dans leur parcours de qualification en levant un certain

nombre de freins d'une part, et en finançant une partie de ce parcours d'autre part (jusqu'à 2 000 € par jeune et par an en moyenne). 41 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2018 (et sont toujours bénéficiaires en 2019), et on compte 44 nouveaux entrants en 2019. Ce sont donc aujourd'hui 85 jeunes (dont 32 habitent en QPV) qui bénéficient d'un soutien de la DDCS dans leur parcours de professionnalisation dans le champ du sport ou de l'animation.

### **Le financement des équipements sportifs**

C'est aussi, dans le cadre du développement des pratiques sportives, l'une des priorités majeures du CNDS. La création (par une collectivité ou une association) d'un équipement de niveau local, ou sa réhabilitation (ex : une piscine) peut être soutenue si cette installation se situe en territoire carencé (QPV, contrat de ruralité). 7 équipements ont ainsi été subventionnés en 2019 pour un montant de 118 000 €.

### **En matière de protection des usagers**

Dans le cadre du plan départemental de contrôle des établissements d'APS, 60 visites ont été réalisées dans les piscines, les aires de baignade, les établissements de canoë-kayak, les centres équestres et les salles de remise en forme. Une campagne de visites dans certains clubs de sports de combats et disciplines associées a été organisée pour informer les clubs suite à une circulaire ministérielle (encadrement et organisation de compétitions de combats mixtes).

### **Le plan départemental « Sport Santé » 2018/2019**

Ce plan de la DDCS, en partenariat avec l'ARS DT 54, est articulé autour de 3 axes :

- ✓ structurer et renforcer le réseau des acteurs Meurthe-et-Mosellans de la santé et du sport sur tout le territoire. Ainsi, la DDCS a contribué à la prise en compte de la thématique sport dans les 4 CLS du département : Nancy, Lunéville, Terres de Lorraine et Val de Lorraine. Elle a aussi favorisé l'accès à la pratique des APS aux populations vivant en zones rurales en soutenant des actions dans le cadre des contrats de ruralité, comme la Caravane du sport du CDOS 54 ;
- ✓ renforcer la pratique d'une APS pour les personnes atteintes de pathologies chroniques : cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies métaboliques (diabète et obésité) des suites du décret du 30 décembre 2016 sur le « sport sur ordonnance ». Le dispositif « Prescri'Mouv » en lien avec le CROS Grand Est, ARS DT 54 et le CDOS 54 est en plein développement. La Meurthe-et-Moselle est un département très dynamique dans le Grand Est, avec ses 88 médecins prescripteurs et ses 176 patients, depuis 1 an ;
- ✓ développer la pratique des APS pour les publics à besoins particuliers par un soutien du CNDS aux projets en direction des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes avançant en âge (Tremplin adapté par le CDOS 54), des personnes en situation précaire (Tremplin sport), et des personnes sous main de justice (avec le GESAL 54).

Dans le département, le développement structuré du sport santé en entreprise est en pleine progression, aussi bien en secteur public que privé, avec les projets « Midis de la Pèp et Midis de Point'K » et le Dynaforme à Ludres, pour les salariés éloignés de la pratique sportive, grâce au comité départemental Sport entreprise 54.

### **La jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative**

#### **La promotion de la qualité éducative des loisirs péri et extrascolaires par le suivi des accueils collectifs de mineurs - ACM**

Environ 40 000 enfants ont participé à des ACM en Meurthe-et-Moselle, accueil mis en place par 542 organisateurs, principalement des associations et des collectivités territoriales.

La DDCS a mené deux actions majeures : la conduite de la campagne de visite et de contrôle des séjours organisés pendant l'été et la poursuite de l'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs et les évolutions liées à la parution du décret Blanquer le 27 juin 2017 :

- ✓ la DDCS a effectué en tout 69 visites d'accueils extra-scolaires et d'accueils périscolaires organisés dans le cadre des projets éducatifs de territoire - PEDT ; exerçant son rôle de conseil auprès des directeurs et adressant des recommandations aux organisateurs pour améliorer les séjours. Un suivi tout particulier a été fait pour des structures identifiées comme problématiques les années précédentes. Le traitement de ces situations a demandé une implication très importante du service qui s'est poursuivie à l'issue de l'été. Les suites administratives et judiciaires ont été de l'ordre de 4 injonctions, deux fermetures de séjours (hors département), 1 interdiction d'urgence, 2 saisines du parquet et un CDJSVA ayant conduit à l'interdiction temporaire d'un organisateur ;
- ✓ l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs a concerné en premier lieu l'aménagement des rythmes scolaires pour favoriser la réussite des élèves du primaire. Cette réforme comprend un volet important pour le développement des activités péri éducatives (augmentation du volume horaire et du nombre d'enfants accueillis) inscrites dans le cadre des PEDT. Par ailleurs, compte tenu de la possibilité offerte aux collectivités de déroger à l'organisation du temps scolaire, on a pu observer à la rentrée 2018-2019 un retour massif à une semaine de 4 jours (94 % des collectivités ont fait ce choix), ce qui a bouleversé la carte des PEDT. La rentrée 2019-2020 a conforté ce choix de poursuivre sur une organisation du temps scolaire à 4 jours pour la majorité des communes du département. Il existe sur le territoire une dynamique qualitative relativement suivie car 101 PEDT ont de nouveau été déposés auprès des services de la DDCS, et 71 % de ces PEDT annexent un volet Plan mercredi.

#### **La DDCS, en partenariat avec la DRJSCS, développe des projets en faveur de la qualité éducative dans les accueils périscolaires**

Rendre accessible l'information aux jeunes nécessite de s'adapter aux nouvelles pratiques et notamment vis-à-vis de ceux qui sont en rupture sociale et éducative.

Il s'agit notamment de :

- ✓ développer des pratiques nouvelles sur la base de supports modernes (expertise territoriale autour des jeux de société : société lello, Blue Orange, France Cartes...) ;
- ✓ mettre en œuvre les « promeneurs du net », dispositif coordonné par la CAF et piloté par un groupe associant la DDCS, le CD, l'ARS, la Préfecture et l'Éducation nationale. Cette action met en place une présence éducative des adultes (professionnels de la jeunesse) sur la toile afin de contacter des jeunes et de les aider à monter des projets. Mis en place cette année, ce dispositif comprend 8 promeneurs du net répartis sur l'ensemble du territoire du département ;
- ✓ accompagner les structures locales pour la nouvelle labellisation Information jeunesse : 9 PIJ et 14 kiosques étaient jusqu'alors labellisés ;
- ✓ articuler ces deux dispositifs avec la banque de ressources ;
- ✓ soutenir des démarches particulières d'inclusion des jeunes sortant d'institution (ASE, SPIP, PJJ) ou réfugiés.

## La promotion de l'engagement citoyen et des valeurs de la République

### La Délégation départementale à la vie associative

En lien avec les correspondants de la Mission d'accueil et d'information des associations - MAIA, et les points d'appui à la vie associative, le Délégué départemental à la vie associative - DDVA, assure une mission d'information, d'accueil, de conseil et de promotion de la vie associative et de l'engagement bénévole. Près de 300 responsables associatifs ou porteurs de projets d'associations ont été en contact avec ce délégué.

Le soutien à l'engagement passe aussi par la mobilisation d'outils financiers, via le FDVA (Fonds de développement de la vie associative), pour la formation des bénévoles associatifs, dans le cadre d'un appel à projet régional (près de 35 sessions de formation pour 20 000 € de soutien), et par la mise en œuvre, pour la première année, du volet fonctionnement innovation du FDVA.

Doté d'un montant de 221 417 € de crédits, avec la mise en place d'une gouvernance départementale associant le Conseil départemental, des représentants des maires et présidents d'EPCI, du monde associatif, le FDVA a apporté son soutien à 198 associations pour leur fonctionnement ou un projet innovant de développement de services à destination de leurs bénéficiaires (en moyenne 1 030 €).

### Le soutien aux actions de jeunesse et d'éducation populaire

L'État apporte un concours aux associations du secteur de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire au plan départemental au travers de plusieurs leviers :

- ✓ un appel à projet annuel pour le soutien aux fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, à l'accès à l'engagement et aux pratiques culturelles des jeunes, à la qualité éducative des actions pour 70 000 € en 2019 ;
- ✓ des postes FONJEP, dans le cadre d'une co-gestion avec l'échelon régional (37,5 postes qui représentent une aide de 256 902 €) ;

- ✓ le soutien à deux Fabriques d'initiatives citoyennes (Foyers Ruraux dans le Lunévillois et Familles Rurales à Vézelize).

## **La promotion de toutes les formes d'engagement**

### **L'Institut de l'engagement**

Il a installé son antenne Grand Est en 2017 avec le soutien du Conseil départemental, permettant aux lauréats (anciens volontaires en service civique, en service volontaire européen ou volontaires internationaux), de bénéficier d'un accompagnement de proximité. Le 5 juillet 2018 a été signé, en Préfecture, un protocole pour le développement de l'antenne Grand Est de l'Institut de l'engagement entre le Conseil régional, l'État, le CD, la MGN, la Ville de Nancy et l'Institut de l'engagement.

### **Le service civique**

Il est en forte progression dans le département, notamment via son développement dans les services de l'État dont l'Éducation nationale et représente la part la plus importante des effectifs de la région Grand Est (480 postes engagés, sur 3 544 en Grand Est). La Meurthe-et-Moselle poursuit de nombreuses expérimentations dans ce domaine (service civique adapté à des jeunes sous main de justice, service civique à destination de réfugiés, présentation nomade du service civique en milieu rural...). A la fin de l'année, 314 structures différentes ont été agréées. La saturation de l'enveloppe rencontrée à l'automne a conduit les services à décaler les accueils sur 2020 et à n'autoriser que majoritairement des missions de 6 mois.

Les thématiques de missions les plus représentées sont la solidarité (22.5%), la culture et les loisirs (12.6%) et l'éducation pour tous (34,8 %). 58 % des volontaires sont des femmes. Au moment de leur entrée dans le programme, 45 % des volontaires étaient demandeurs d'emploi, 34 % étudiants, 18 % inactifs et 4 % salariés. Près de 10 % des volontaires bénéficient d'une majoration de leur indemnité sur critères sociaux (boursiers du 5<sup>e</sup> échelon ou plus, titulaire du RSA, en situation de handicap). Les volontaires sont surtout répartis sur l'arrondissement de Nancy (73 %), 8 % sur l'arrondissement de Briey, 6 % sur l'arrondissement de Toul et 13 % sur l'arrondissement de Lunéville.

### **La réserve civique**

Complémentaire des autres réserves civiques (de l'Éducation nationale, de Protection civile) ou opérationnelles (des Forces armées, de la Justice, la Police ou la Gendarmerie) ce dispositif d'engagement propose des missions d'intérêt général dans les associations, les Collectivités locales ou les services et Établissements publics. La DDCS assure la promotion de la réserve et a notamment recherché la complémentarité avec la plateforme engagement du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour la promotion de l'engagement citoyen.

### **Le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité »**

La Meurthe-et-Moselle a une politique très volontariste sur le déploiement de ce plan : 52 formations de niveau 3 (terrain) se sont d'ores et déjà déroulées depuis 2016 avec 70 formateurs habilités. Au total, 760 relais de terrain ont bénéficié de la formation depuis

2016 dans le département sur 4 500 personnes formées dans le Grand Est. Et en 2019, 16 formations, portées par 06 acteurs, ont accueillis 285 personnes.

A noter l'organisation d'une formation de rayonnement régional à Tomblaine, en janvier, qui a mobilisé 15 formateurs, des intervenants nationaux et a permis de toucher 85 personnes sur un week-end, dont une grande partie de responsables associatifs ne pouvant se mobiliser en semaine. Une autre a été organisée pour les acteurs de la politique de la ville du Pays-Haut en lien avec la Déléguée du préfet.

Pour développer ces formations, le Référent départemental s'appuie notamment sur un collectif composé de Fédérations d'éducation populaire et d'associations citoyennes (Citoyenneté Active Lorraine, UFAL, Francas, Ligue de l'enseignement, MJC, Foyers Ruraux, CRIJ, CEMEA ...). Le bilan national du plan fait apparaître dans le Grand Est un taux de satisfaction de 98 % par les stagiaires.

Les réseaux associatifs étant les premiers à se former, l'annulation de certaines sessions démontre que la cible a été atteinte. Il s'agit aujourd'hui de toucher de nouveaux publics via des approches sectorielles (adultes-relais, nouveaux élus, Établissements de santé, milieu sportif, Éducation nationale, PJJ, Université) ou territoriales à l'image de celles réalisées auprès des acteurs de la politique de la ville. Des formats de sensibilisation sur une journée ou une demi-journée existent et ont pu toucher des publics non mobilisables sur une formation de deux jours (480 en 2019 sur le Grand Est) à l'image des 40 services civiques de l'Éducation nationale sensibilisés chaque année en Meurthe-et-Moselle.

Dans le cadre du plan Citoyen du sport développé par le Comité départemental olympique et sportif, des référents citoyenneté ont été désignés et constitueront une base à former pour essaimer dans l'ensemble du mouvement sportif. Une sensibilisation a d'ores et déjà eut lieu en direction de 22 joueurs et éducateurs professionnels du centre de formation de l'AS Nancy Lorraine, et de 20 services civiques accueillis dans des clubs sportifs.

A noter également en lien avec la thématique la mise à jour du calendrier interconfessionnel réalisé avec les autorités religieuses locales à destination des jeunes publics et sa diffusion dans les réseaux associatifs et périscolaire avec un outil d'appropriation créé par la DDCS.

### **Allocation pour la diversité dans la fonction publique**

Dans le cadre du dispositif de promotion de l'égalité des chances et de la diversité dans l'accès à la fonction publique « Parrainage pour la fonction publique », en direction des étudiants issus de milieux défavorisés, ont été accordées au titre de l'année scolaire 2019/2020, 13 allocations d'aide à la préparation aux concours de catégorie A et B (baisse de 30%). Cette allocation, d'un montant de 2 000 € / personne, est attribuée sous conditions de ressources, de mérite et de critères géographiques.

### **Lutte contre les discriminations**

Chaque contrat de ville s'est doté d'une annexe de prévention et de lutte contre les discriminations, déclinée en un plan d'actions. Le ressenti de discrimination reste très présent auprès de la population des QPV et une réelle inquiétude sur la fracture numérique, source de nouvelle discrimination, est à noter.

En 2019, le contrat de ville de la Métropole du Grand Nancy a travaillé sur la prévention des discriminations dans l'attribution des logements HLM, via la Conférence intercommunale du logement. Des réunions d'échanges et d'informations avec les partenaires de la MGN relevant du parc privé ont été organisées. De même, un processus d'acculturation par rapport aux discriminations s'est effectué via la sensibilisation-formation des élus, des techniciens de la Métropole et des agents des communes. La discrimination en matière de santé a également été travaillée.

Les 9 Conseils citoyens de la Métropole ont été sensibilisés aux discriminations (sociales, liées au handicap, au racisme et au sexisme ainsi qu'en matière d'emploi). Ils organiseront un colloque sur cette thématique en 2020.

### **Prévention de la radicalisation**

Chaque contrat de ville est doté d'une annexe de prévention de la radicalisation avec un plan d'actions sur la prévention primaire, la parentalité et autour des jeunes. L'objectif est d'étendre les formations de sensibilisation à une communauté d'acteurs et de partenaires de plus en plus large, notamment les personnels des bailleurs sociaux, en proximité directe des habitants.

Le nouveau plan national de prévention de la radicalisation - PNPR, s'est décliné, sous l'égide de la Préfecture, autour du sport, de l'éducation et de l'entreprise et doit s'articuler avec les annexes des contrats de ville. Une équipe pluridisciplinaire mobile de prévention des dérives radicales a été constituée. Prolongement de la CPRAF, elle est particulièrement réactive pour accompagner les acteurs du territoire dans le portage de projets, participe à la mise en œuvre des actions et veille à leur cohérence par rapport aux objectifs des différents plans.

En 2019, l'accent a été particulièrement mis sur la lutte contre toutes les dérives dans le sport. Une charte départementale a été signée avec le Procureur de la République et le Mouvement sportif et un observatoire des violences et insultes (mais aussi la valorisation des bons comportements dans le sport via une application mobile), a été mis en œuvre par le CDOS.

## LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Directrice : Mme Juliette Sorrentino

La Direction Départementale de la Protection des Populations déploie ses inspecteurs et ses contrôleurs sur tout le département pour contrôler le respect de la réglementation en matière de qualité et sécurité des produits alimentaires et non alimentaires, des services, en matière de santé et protection animales et de l'environnement.

Sa dimension interministérielle lui permet d'ajouter les compétences d'agents issus de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et des services vétérinaires.

### La qualité et la sécurité de l'alimentation

Le Service "Sécurité et Qualité Sanitaire de l'Alimentation" est en charge du suivi et de l'inspection des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale.

Chaque professionnel est tenu de se déclarer auprès des services de la DDPP (cerfa n°13984) et de mettre à jour si nécessaire sa déclaration. Chaque année, près de 200 nouveaux établissements effectuent cette démarche.

Ce formulaire peut également être renseigné en ligne via le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

Chaque année, une programmation est définie par le Ministère en charge de l'agriculture qui attribue un certain nombre d'établissements à inspecter par thématique : restauration commerciale, restauration collective, bouchers, charcutiers, fromagers, traiteurs, producteurs fermiers, etc ....

Cette programmation est élaborée au niveau de la DDPP en effectuant une analyse de risque de l'ensemble des établissements.

En 2019 ce sont 361 établissements qui ont été inspectés et qui se sont vus attribuer une note correspondant au niveau global en hygiène alimentaire :

 **DATE DU CONTRÔLE :**  
Validité 1 an  
[www.alim-confiance.gouv.fr](http://www.alim-confiance.gouv.fr)



Note A : « Très satisfaisant »

Note B : « Satisfaisant » soit près de 90 % des résultats de contrôle.

Note C : « A améliorer » entraînant une mise en demeure pour 10 % des contrôles

Note D : « A corriger » de manière urgente" entraînant une fermeture administrative ou la suspension / retrait de l'agrément sanitaire pour moins de 1 % des contrôles.

Ces résultats sont disponibles sur l'application Alim confiance.

Les agents de la DDPP adaptent leur activité aux horaires de travail de la restauration commerciale en soirée, des vendeurs sur les marchés ou des manifestations du week-end. La période estivale est propice à de nombreux rassemblements en plein air où l'alimentation est assurée par des structures temporaires devant faire face à des températures élevées : le risque majeur étant la rupture de la chaîne du froid.

## La sécurité des produits industriels

Dans le cadre d'un plan annuel de contrôles de la conformité des produits non alimentaires, des prélèvements sont effectués chez les fabricants, importateurs ou distributeurs, ils sont transmis à des fins d'analyses et d'essais à un laboratoire du réseau des services communs Douane/DGCCRF .



Ici des ustensiles testés pour vérifier leur aptitude au contact alimentaire. Ces gobelets, présentés à la vente dans un magasin d'équipements de la maison et de la personne avec l'allégation avantageuse « fibres de bambous naturelles », présentaient une teneur de matières organiques volatiles (appelées aussi COVs) supérieure à la limite de 0.5% (m/m) fixée réglementairement. Les COVs (des hydrocarbures notamment) sont réputés être cancérigènes.



Ici un jouet destiné aux enfants de moins de 36 mois (livret d'éveil) a été déclaré non conforme et dangereux du fait de la possibilité du détachement d'un petit élément engendrant un risque d'ingestion et/ou d'étouffement. Une mesure de rappel au niveau national et les jouets non vendus ont été bloqués dans l'attente d'une mise en conformité qui consistera en la suppression de la partie détachable.

## La protection économique des consommateurs

### 1/ La lutte contre les arnaques

La DDPP est régulièrement saisie de nombreux signalements relatifs aux comportements « frauduleux » de professionnels.

Les secteurs les plus souvent concernés sont la téléphonie, la fourniture d'énergie, les achats sur internet, le rénovation énergétique, les interventions à domicile (serrurerie, plomberie)

Lorsque le siège de l'entreprise concernée est hors département, le signalement est transmis à la DDPP du département de ce siège, ce qui est fréquemment le cas en matière de rénovation, fourniture d'énergie et téléphonie.

En cas d'intervenant meurthe-et-mosellan, une enquête est diligentée afin de vérifier le respect du Code de la Consommation ( droit de rétractation, informations pré-contractuelles, rappel des garanties légales, règles relatives au crédit...)

## 2/ La protection économique des consommateurs

### *- Le contrôle des EHPAD et des services à la personne.*

La quasi-totalité des EHPAD du département ont été visités afin de vérifier la légalité des augmentations appliquées ainsi que la bonne application des règles d'information des résidents (affichage des tarifs, des prestations annexes...) ainsi que la conformité des contrats aux exigences du code de la santé publique.

### *- Le contrôle des cliniques*

Dans le cadre d'une enquête initiée au niveau national sur la facturation induite par les cliniques de certains frais à la patientèle (forfait dit « administratif », numéros d'appel surtaxés) la DDPP a enjoint à 4 établissements de l'agglomération nancéienne de cesser leurs agissements.

Ces injonctions ont été contestées par les sociétés devant le tribunal administratif qui vient de rejeter les recours formulés.

### *- L'information du consommateur*

Concernant la vente sur Internet, 65 sites du département ont fait l'objet d'un contrôle. La DDPP a participé aux assemblées générales de deux associations de consommateurs au cours desquelles elle a rappelé les précautions à prendre pour, autant que faire se peut, éviter les arnaques :

- . Pour les ventes sur internet, vérifier l'existence des éléments d'identification (mentions légales) de la société exploitante avec une attention particulière pour celles situées à l'étranger, les recours en cas de problème (défaut de livraison) étant particulièrement difficiles à mettre en œuvre.
- . Être vigilant lors de démarchage téléphonique en matière de rénovation énergétique et rechercher plutôt une entreprise déjà connue au niveau local.
- . Être vigilant lors de démarchage à domicile notamment par les fournisseurs d'énergie..
- . En matière de dépannage à domicile, limiter le professionnel aux strictes opérations demandées

## La santé et la protection animales

### la vigilance de tous pour lutter contre la peste porcine africaine



Présente en Europe de l'Est, la peste porcine africaine s'est rapprochée de nos frontières. Depuis le 13 septembre 2018, de nombreux cas ont été détectés sur des sangliers en Belgique wallonne. Des zones réglementées ont été rapidement établies sur notre territoire.

Dans ces périmètres, des protocoles de surveillance de la maladie, ont été mis en place afin de pouvoir surveiller et détecter au plus vite une éventuelle apparition de la maladie, gage de succès dans la lutte. Cette surveillance permet aussi de conforter le statut indemne de la France, vis-à-vis des autres pays, permettant le maintien de l'exportation.

Le 9 janvier 2019, deux sangliers positifs ont été abattus entre la clôture belge et la frontière franco-belge, à 2 km du département de la Meuse. Le 14 janvier, un plan d'action a été lancé par le ministère de l'agriculture, avec la construction d'une clôture grillagée enterrée posée dès le début d'année 2019. Avec la clôture électrique posée le long de la frontière belge par les chasseurs en 2018, elle permet de délimiter une zone blanche dans laquelle il est procédé au dépeuplement des sangliers sauvages, afin de prévenir une éventuelle propagation du virus sur notre territoire. Il a été nécessaire de mettre en place un système de collecte des cadavres, afin de pouvoir procéder à leur élimination.

Le 3 avril, en lien avec l'achèvement de la construction de la clôture grillagée, le nord du département de la Meurthe et Moselle a été intégré dans la zone blanche, constituée d'une partie des départements des Ardennes et de la Meuse.

Le recensement des élevages de porcs a fait l'objet d'une actualisation permanente par les services de la DDPP. La déclaration est obligatoire dès le premier suidé détenu, qu'ils soient reproducteurs, charcutiers ou de compagnie.

Tous les élevages existants dans la zone réglementée ont fait l'objet de visites par les vétérinaires sanitaires et les agents de la DDPP, afin de vérifier leur conformité au regard de la biosécurité, qui vise à, non seulement prévenir l'introduction du virus dans les exploitations, mais aussi à éviter qu'il se diffuse à l'extérieur en cas de contamination des animaux de l'élevage. Les nouveaux élevages font l'objet des mêmes contrôles. Aussi, la DDPP veille, dans tous les cas, à la mise en place des mesures visant à éviter l'intrusion de sangliers sauvages dans les exploitations.

En outre, une surveillance régulière est menée par la DDPP pour rechercher les mouvements de suidés via les sites de vente sur internet, et détecter ainsi les nouveaux détenteurs.

La DDPP est en lien avec l'OFB (office français de la biodiversité) qui est chargé de surveiller les maladies dans la faune sauvage. La surveillance, au travers de la recherche de cadavres de sangliers, a été menée avec différents acteurs de terrain : les chasseurs avec les patrouilles, l'ONF qui a assuré, avec l'OFB, des ratisages avec le concours de l'armée.

Afin d'optimiser la surveillance de la faune sauvage sur le territoire frontalier, un numéro vert a été mis en place afin de recueillir toute information en cas de découverte de cadavres par des particuliers.

Tout cadavre découvert en zone blanche fait l'objet, depuis le début de l'année 2019, d'une géolocalisation et d'une analyse systématique afin de procéder à une cartographie et un état des lieux en temps réel. En complément, une surveillance active a été mise en place fin février sur les sangliers tirés avec une analyse sur un cinquième des animaux.

Cette surveillance a conduit à des prélèvements qui se sont tous révélés négatifs, permettant ainsi de conforter le statut indemne de la France au regard de la PPA.

Trois comités de pilotage ont été organisés au cours de l'année 2019. Sous la présidence de Monsieur le Préfet, les différents acteurs de la profession agricole, la fédération des chasseurs, les élus locaux, les associations environnementales et les différents services de l'État ont été réunis afin de porter à leur connaissance la déclinaison départementale des mesures prises dans le cadre du plan d'action national et de leurs avancées.

## La rage, un risque toujours d'actualité

Ramenés des lieux de villégiature, souvent par pitié et avec beaucoup de bonnes intentions, ou achetés sur internet, les animaux sont introduits sur le territoire français sans remplir les obligations d'importation qui permettent de prévenir l'introduction de la maladie sur notre territoire et conditionnent notre statut indemne à l'égard de la rage.

Maladie grave qui touche de nombreux mammifères, la rage est transmissible à l'homme. Transmise par morsure ou simple léchage, elle est toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. La maladie tue toujours une personne toutes les 10 minutes dans le monde.

En 2019, 59 introductions illégales de carnivores domestiques ont été traitées et suivies par le service de santé animal de la DDPP de Meurthe-et-Moselle. La plupart des animaux proviennent des pays de l'Est dans lesquels la rage est toujours présente. Beaucoup d'explications sont nécessaires pour faire admettre aux possesseurs de ces animaux qu'ils représentent un danger pour les personnes et les animaux qui sont en contact avec eux.

En raison d'un délai d'incubation qui peut être long, les animaux font l'objet d'un isolement pendant six mois, doivent être surveillés par leurs propriétaires et présentés régulièrement à leur vétérinaire sanitaire afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de symptômes de la maladie.

Il convient de rappeler que l'importation des animaux est subordonnée à l'établissement d'un certificat sanitaire officiel établi dans le pays de provenance. Les modalités d'importation sont différentes selon les pays. Une identification et une vaccination préalable en cours de validité, voire des analyses prouvant l'efficacité de la vaccination de l'animal, sont nécessaires.

La France est actuellement indemne de rage et ce depuis 2001. Tous les cas de rage détectés sur notre territoire font suite à des introductions d'animaux ne présentant pas les garanties exigées par la réglementation.

## L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECCTE

Responsable de l'unité : M. Philippe Didelot remplacé à la suite de son décès par M. François Merle

### Le Service Insertion sur le marché du travail et développement de l'emploi

#### POLITIQUE EN FAVEUR DES JEUNES

##### -activités des six missions locales

Les six missions locales de Meurthe-et-Moselle accompagnent les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle à travers un accompagnement global qui prend en compte leurs autres difficultés (logement, santé, mobilité, etc.) La DIRECCTE conventionne de façon pluriannuelle les missions locales de Meurthe-et-Moselle et cofinance leur fonctionnement sur la base d'avenants annuels.

L'activité principale des missions locales se caractérise par l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et la mise en relation du jeune avec une solution d'emploi et/ou de formation.

Le dispositif **PACEA** est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, créé par la loi du 08 août 2016.

Il s'agit du **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie**. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de **phases d'accompagnement successives** qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs

Missions locales de M&M en 2019	Nombre de jeunes entrés en accompagnement contractualisé	Dont femmes	Dont mineurs	Dont Niveau validé < V	Dont Niveau V validé	Dont Niveau III et +	Dont QPV
TOTAL	3 414	1 598	459	1 617	602	186	496

Missions locales de MM	NB de PACEA clos en 2019 (cumul toutes années d'entrée)
TOTAL	3 417

##### -les entrées en délégation de PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

La délégation de PPAE est une décision du conseiller de Pôle emploi de déléguer l'accompagnement d'un jeune à la Mission locale, suite à un diagnostic de situation, afin qu'il bénéficie d'une offre de service qui corresponde à ses besoins.

Missions locales de MM	NB de PPAE en 2019
TOTAL	1 259

### -PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018, présidé par le Premier ministre, a décidé la création **d'un sas linguistique et socio-professionnel pour les étrangers ayant moins de 26 ans et primo-arrivants**, mis en œuvre par les missions locales et préalable à la poursuite d'un parcours dans un dispositif de droit commun.

L'instruction interministérielle du 25 septembre 2018 crée donc **une phase spécifique du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** réservée aux jeunes étrangers extra-européens, qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise de français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori d'accéder au marché du travail.

Cette nouvelle phase, **d'une durée de 3 à 6 mois**, vise à articuler le versement d'une allocation (d'un montant maximum de **1 464, 45€ sur la durée du parcours**), la mise en place d'une formation linguistique complémentaire à celle de l'OFII et la mobilisation de l'offre de service des missions locales.

Missions locales de M&M en 2019	Objectif entrées en PIAL	Nombre de jeunes entrés	Taux Entrées/ Objectif	Dont signataires d'un C.I.R	Dont QPV	Dont Mineurs
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>57</b>	<b>60.6 %</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>2</b>

### -entrées en accompagnement des jeunes sous main de la Justice

Accompagnement Missions Locales	Milieu fermé		Total MF (nombre de parcours)	Milieu Ouvert		Total MO (nombre de parcours)	Total Nb. De jeunes
	PJJ	SPIP		PJJ	SPIP		
<b>TOTAL</b>	9	137	146	198	196	394	520*

\*Un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs accompagnements. Un même jeune peut potentiellement être comptabilisé dans plusieurs missions locales

### -le dispositif garanties jeunes

Après une phase d'expérimentation sur certains départements dont la Meurthe et Moselle (à partir d'avril 2015), le dispositif, porté par les missions locales, a été généralisé au 01/01/2017. Il s'adresse aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, sans soutien familial et en situation de vulnérabilité.

Les missions locales dédient des conseillers à temps plein (un binôme pour 80 à 100 jeunes) pour accompagner intensivement chaque jeune selon un cahier des charges national sur une période de 12 mois. L'Etat (UR-DIRECCTE) finance l'accompagnement réalisé par la mission locale. La garantie de ressources pour le jeune qui vient en appui de l'accompagnement est une allocation mensuelle forfaitaire équivalente au RSA socle après abattement du forfait logement (**492.57 € en 2019**). Elle est versée sous conditions de justificatifs de démarches (avec une priorité de mises en situation professionnelle) par le jeune et de rencontres régulières avec son conseiller.

GARANTIE JEUNES M&M	2019
Nombre de commissions départementales	12
Objectifs d'entrées sur l'année	1 111
Refus d'entrée ou de prolongation	1
Renouvellements	39
Entrées dérogatoires/conservatoires	39 (3.45 %)
<b>Nombre d'entrées effectives en GJ</b>	<b>1 129</b>
<i>DONT</i>	
<i>Hommes</i>	647 (57.31 %)
<i>Femmes</i>	482 (42.69 %)
<i>Moyenne d'âge</i>	19.71 ans
<i>mineurs</i>	201 (17.80%)
<i>QPV</i>	204 (18.07%)

1 jeune est resté moins d'un mois dans le dispositif. Le réalisé comptabilisé est donc de 1 128 entrées retenues. La Meurthe et Moselle a donc réalisée 101.53 % de son objectif initial.

### les contrats aidés

**Contrats en alternance** : les contrats en alternance se distinguent entre les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation (*données 2017 disponibles*).

**L'apprentissage** : Réformant l'apprentissage et la formation professionnelle, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre 2018. Cette réforme prendra pleinement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle emporte plusieurs dispositions : L'apprentissage est ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans, L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et ne sera plus cantonnée à la période septembre-décembre.

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage sont simplifiées.

La décision de la prise en charge financière de la formation est prise par l'OPCO. Onze opérateurs de compétences (OCPO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

À fin décembre, on compte 3 633 contrats d'apprentissages signés en Meurthe-et-Moselle pour l'année 2019 contre 3548 en 2018 soit +2.4% sur un an,

**Le contrat de professionnalisation** est un dispositif d'insertion en alternance commun aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus et, depuis la loi du 24 novembre 2009, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Le suivi statistique des contrats de professionnalisation s'effectue à partir du système de gestion des contrats de professionnalisation après l'instruction des contrats par les opérateurs de compétences (OCPO). Les statistiques 2019 relatives à la Meurthe & Moselle ne sont pas disponibles.

**Les Parcours Emploi compétences (PEC) - Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat Emploi Compétence (CEC) :** le CUI s'adresse aux demandeurs d'emploi prioritaires : seniors, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes non éligibles aux Emplois d'Avenir. Pôle emploi, les missions locales et CAP Emploi sont prescripteurs de ces contrats aidés.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)** et restent prescrits dans le cadre du CUI – CAE dans le secteur non marchand.

Leur mise en œuvre **repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. Chaque parcours emploi a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Contrat Emploi Compétence	Objectif de CEC sur l'année 2019 (hors éducation nationale)	Nombre de CEC prescrits (hors éducation nationale)	Taux de réalisation/Obj. Annuel
<b>TOTAL</b>	920	944	102,60%

- Le nombre de CEC prescrits en 2019 (944) est en légère progression par rapport à 2018 (933) soit +1,17%
- 8,7% des CEC l'ont été en QPV et 9,4% en ZRR
- La part des jeunes augmente substantiellement : 34,8% en 2019 contre 25,6% en 2018
- Les secteurs d'activité pourvoyeurs de CEC restent majoritairement les collectivités locales (35,7%) ainsi que le secteur sante-action sociale (34,8%)

### l'Insertion par l'activité économique

72 structures ont été conventionnées « structures d'insertion par l'activité économique » au titre de 2019:

Meurthe et Moselle	Nb de structures	Nb de postes en ETP	Financement Etat	Financement Conseil Départemental
Ateliers/chantiers d'insertion	46	734.52	13 466 639,64 €	1 099 835,55 €
Associations Intermédiaires (AI)	7	116.33	159 023,11 €	-
Entreprises d'Insertion (EI)	14	196.74	2 069 704,80 €	-
Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	5	103.53	462 986,16 €	-
Total	72	1 151.12	16 158 353,71 €	1 099 835,55 €

17 292 050,67 € au total de crédits État mobilisés en faveur des SIAE en 2019.

- dont 818 370,96 € accordés sur la base de 3 critères qualitatifs (dit « bonus de modulation»)
- dont 315 326 € d'aides sur le Fond Départemental d'Insertion (FDI)

6 CDIAE ont été organisés en 2019 par l'UD (4 en présentiel et 2 en consultation électronique).

### -entreprises solidaires d'utilité sociale

10 dossiers de demandes « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » ont été instruits en 2019 ; 3 ont fait l'objet d'un accord d'agrément (dont 2 agréments de plein droit) et 1 a fait l'objet d'un refus définitif ; 6 dossiers ont fait l'objet d'un refus conservatoire (rejets car incomplets).

### -entreprises adaptées

Du fait de la réforme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conventionnées par l'échelon régional comme structures d'accueil de personnes handicapées avec un encadrement du nombre de TH dans l'effectif total (taux plafond-plancher), les entreprises adaptées (3 EA en Meurthe et Moselle), se voient notifier un contingent d'aides aux postes financées par l'Etat et modulées au vu de l'âge des salariés (- de 50 ans : 15 400 € /an et par ETP ; de 50 à 55 ans : 15 600 € /an et par ETP ; 56 ans et plus : 16 000 € par an et par ETP) soit **271,94 ETP** attribués en 2019 représentant un total de **3 431 812,14 €** pour l'Unité Départementale qui suit leur activité.

L'Unité Départementale émet également un avis pour les demandes d'aides proposées par le **Fonds d'accompagnement à la transformation des EA (FATEA) : 89 786,17 € accordés pour notre département en 2019.**

Parmi les modalités de financement dédiées aux expérimentations (CDD Tremplin // EATT // EA Pro-inclusion), l'Unité Départementale recense **8 CDD Tremplin** conventionnés pour 2019 pour une EA (soit **84 160 € conventionnés**).

### -services à la personne (SAP)

*(hors champ de l'autorisation par le Conseil Départemental)*

57 organismes ont obtenu l'enregistrement de leur déclaration d'organisme « services à la personne » ou leur agrément État (55 enregistrements initiaux et 2 renouvellements) auprès des services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE. Ont également été notifiés, 9 arrêtés modificatifs, 11 refus et 6 retraits.

Le nombre définitif d'organismes agréés/déclarés par l'État à fin 2019 est de 358 soit une progression de 11.9 % par rapport à 2018.

Les organismes se répartissent comme suit : 312 organismes soumis au régime de la déclaration et 46 organismes soumis au régime de l'agrément. Le nombre d'heures d'intervention réalisées en 2019 est en baisse par rapport à 2018 (-11.7 %) avec un total de 3 544 113 heures pour un nombre total d'intervenants de 4 382 salariés (en baisse de 6.9%) mais ceci n'est pas significatif, car les déclarations d'activités des organismes sont incomplètes suite à des reports de délais dans le cadre des campagnes de collecte des données et à un taux de retour des structures très inférieur à 2018 ; la réalité de l'activité SAP 2019 ne pourra donc être consolidée qu'au second semestre 2020.

BILAN QUANTITATIF		2018 (31/12)	2019 (31/12)	Variation 2019/2018 (%)
organismes (au 31/12)	déclarés	282	312	10,60%
	agréés (petite enfance)	38	46	21,10%
	total	320	358	11,90%
heures d'intervention (sur 12 mois au 30/09)	mandataire	284 942	272 031	-4,5% *
	prestataire	3 728 987	3 272 082	-12,3% *
	total	4 013 929	3 544 113	-11,7% *
statut des organismes (au 31/12)	associations	61	65	6,60%
	entreprises	255	289	13,30%
	autres (ESAT-CCAS-mutuelles-CAP's)	4	4	0,00%
	total	320	358	11,90%
modes d'intervention des OSP	mandataire	44	51	15,90%
	prestataire	317	353	11,40%
intervenant-e-s (en moyenne sur 12 mois / au 30/09)	nombre	4 708	4 382	-6,9% *
	ETP	2 498	2 205	-11,7% *

(\* ) données incomplètes donc baisses à reconsidérer ultérieurement.

## POLITIQUE AU TITRE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

2 207 personnes se sont inscrites à une session de validation d'un titre professionnel (TP) suite à une formation dans un centre agréé. Sur les 2119 personnes qui se sont effectivement présentées, 1484 personnes ont obtenu une validation totale (448 personnes ont connu un échec total) et 198 une validation partielle.

412 personnes se sont inscrites à une session Certificat de Compétence Professionnelle (CCP), sur les 388 présents à ces sessions, 320 personnes ont validé leur CCP.

52 personnes ont validé un dossier VAE.

## Le service de mutation économique

### Conventions du FNE

L'Unité Départementale a conclu 6 conventions d'Allocations Temporaires Dégressives (ATD) (9 en 2018) pour 202 bénéficiaires potentiels.

Pas de convention FNE Formation

### Dispositif aide au conseil RH TPE/PME

12 entreprises ont pu bénéficier d'un soutien de l'État pour le financement d'un total de 80.5 jours d'intervention par des prestataires référencés en Grand Est.

### Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

2 PSE notifiés pour lesquels des décisions d'homologation ont été rendues:

-BONI COLLIARD CONSTRUCTION à CUSTINES, décision d'homologation du PSE le 19/09/2019 – suppression de 21 postes.

-DR FISCHER EUROPE à PONT A MOUSSON, décision d'homologation du PSE le 21/11/2019 – suppression de 33 postes.

Commissions de Suivi PSE : CVC 4 ; EST REPUBLICAIN 3 ; FVM 1 ; MORY GLOBAL 4

## Licenciements économiques

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, 248 déclarations ont été déposées (281 en 2018) et représentaient 889 licenciements économiques (828 en 2018 soit une évolution de + 7.37%) Parmi ces déclarations :

- 84 concernaient des entreprises in bonis ;
- 1 en sauvegarde
- 5 en redressement judiciaire ;
- 158 en liquidation judiciaire.

## Activité partielle

L'Unité Départementale a rendu 149 décisions d'autorisation d'activité partielle sur l'ensemble de l'année 2019, contre 118 décisions en 2018 et 174 en 2017 ; soit une évolution de + 26 % par rapport à 2018.

Le nombre d'heures autorisées a été de 793 747 heures contre 612 033 heures en 2018 et 920 024 heures en 2017.

Il y a eu 316 demandes d'indemnisation effectives en 2019 contre 265 en 2018 et 488 en 2017

Le nombre d'heures consommées en 2019 est de 82 477 contre 120 445 en 2018 (-32%) et 198 854 heures en 2017.

## Conventions de Revitalisation

Signature le 21 août 2019 d'une convention de revitalisation avec le Crédit Immobilier de France Développement (CIFD). Il s'agit d'une déclinaison départementale d'une convention nationale, avec pour objectif la création de 52 emplois en Meurthe et Moselle avec un budget de 153 948 €.

Assujettissement à l'obligation de revitalisation réalisé le 8 avril 2019, envers General Electric Energy Power à Champigneulle, suite à la validation par la DIRECCTE IDF d'un projet de rupture conventionnelle collective (71 suppressions de poste prévues). Négociation à l'échelon national en cours pour établir une convention nationale de revitalisation. Dès lors que cette dernière sera finalisée, l'UD DIRECCTE 54 procédera à la déclinaison.

## **Le service main d'œuvre étrangère**

Le service main-d'œuvre étrangère a délivré :

- 979 autorisations provisoires électroniques de travail (1088 en 2018) et (787 en 2017)
- 1 020 décisions ou avis relatifs aux conventions de stage; aux procédures d'introduction, aux procédures de changement de statut, aux admissions exceptionnelles au séjour au titre du travail, aux procédures de renouvellement (215 en 2018)
- 27 décisions négatives ayant fait l'objet de recours 2 recours contentieux au Tribunal Administratif

## Le pôle politique au travail

### ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL

Le service a reçu, pour enregistrement en 2018, 673 accords collectifs de travail conclus au sein des entreprises de MEURTHE-ET-MOSELLE (769 en 2017).

### NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

	ACCORDS	DESACCORDS	TOTAL
<b>2014</b>	90	43	<b>133</b>
<b>2015</b>	107	42	<b>149</b>
<b>2016</b>	121	39	<b>160</b>
<b>2017</b>	146	28	<b>174</b>
<b>2018</b>	111	29	<b>140</b>

**NB :** Des contraintes fortes en matière d'effectif et de redéploiement de missions, ne nous permettent pas de disposer pour le moment des statistiques relatives à l'année 2019.

### EPARGNE SALARIALE hormis l'intéressement :

	Dépôts
Participation	5
PEE/PEG	30
PEI	0
PERCO	11
PERCOI	0

### INTERESSEMENT

	Accords déposés
2016	232
2017	168
2018	185
2019	195

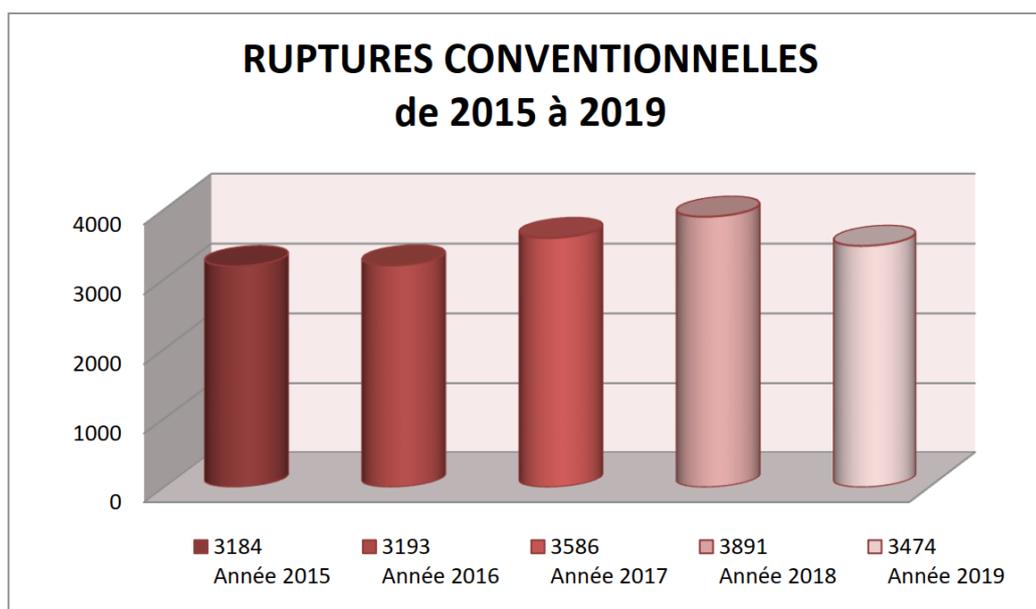
## EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

		Textes déposés en 2018	en 2019
		47	46
<b>DOMAINES</b>	Embauche	40	38
	Formation	30	25
	Promotion	14	16
	Conditions de travail	13	15
	Rémunération effective	47	45
	Articulation activité prof/vie familiale	25	28
	Classification	2	2

### Prime pour le pouvoir d'achat (PPA)

L'année 2019 a été marquée par le mouvement dit « des gilets jaunes » qui a conduit à la mise en place par le gouvernement de la prime pour le pouvoir d'achat. Cette nouvelle prime a eu un impact important pour le service de la SCT puisqu'il a fallu procéder à l'enregistrement de 131 nouveaux accords au de l'année 2019.

### RUPTURES CONVENTIONNELLES DU CONTRAT DE TRAVAIL – INSTRUCTION DES DEMANDES D'HOMOLOGATION – BILAN ANNEE 2019



**TOTAL DES DEMANDES RECUES en 2019 : 3474 (3891 en 2018)**

**REJETS POUR IRRECEVABILITE : 25** soit 0.7 % des demandes (97 en 2018 soit 2.49 % des demandes)

**REFUS DEFINITIFS : 101** soit 2.9 % des demandes (347 en 2018 soit 8.91 % des demandes)

**SALARIES PROTEGES : 69** demandes reçues dont 61 homologuées et 4 refusées (55 demandes reçues et 53 homologuées en 2018)

## **CONSEILLERS DU SALARIE**

92 conseillers du salarié sont désignés en MEURTHE-ET-MOSELLE suite à la parution de l'arrêté du 15/09/2016. Ils ont réalisé en 2018 (dernières données stabilisées et entières disponibles) 219 interventions contre 303 interventions totales pour l'année 2017, dont 166 entretiens préalables au licenciement et 53 entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle du contrat de travail.

Il y a lieu de préciser qu'en 2018, sur les 92 conseillers listés sur l'arrêté du 15/09/16 :

- 17 % des conseillers ont effectué entre 1 et 3 interventions,
- 17 % des conseillers ont effectué entre 4 et 14 interventions,
- 5.4 % des conseillers ont effectué plus de 15 interventions,
- 5.4 % des conseillers sont considérés comme inactifs.

Toutefois, seulement 42 conseillers du salarié sur les 92 (soit 44 %) constituant la liste ont répondu à la demande de bilan.

Enfin, au cours de l'année 2019, les services ont procédé au renouvellement de liste qui arrivait à échéance à l'issue d'un mandat de 3 ans. La nouvelle liste a été prise par arrêté préfectoral en date du 5/09/2019 et comporte 85 conseillers du salarié.

## **DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

36 demandes de dérogations au repos dominical ont été instruites en 2019 (42 en 2018) qui ont fait l'objet de 34 accords et 2 refus.

## **SERVICE DE RENSEIGNEMENT AU PUBLIC EN DROIT DU TRAVAIL**

**9194** renseignements ont été donnés aux usagers par le service renseignements en matière de droit social en 2019 (**10 839** en 2018).

**71.3 % des renseignements** sont donnés **par téléphone et 21.4%** lors de **rendez-vous physiques**. Le renseignement par courriels et par courriers est résiduel (7.3%) mais est en légère hausse.

**Les principaux thèmes** abordés sont : le contrat de travail (modes de rupture du CDI - généralités/embauche/règles contrat y compris contrats spécifiques) ; la rémunération ; les congés et absences ; la durée du travail ; la maladie, l'accident du travail et l'inaptitude.

Les branches d'activité professionnelle les plus concernées sont : le commerce (alimentaire et non alimentaire) ; le secteur de la santé ; la construction ; les activités des ménages, le service à la personne et l'aide à domicile ; la restauration ; le transport.

Il est constaté que le profil du demandeur de renseignements en droit du travail est dans 83 % des situations un salarié et 3.4 % des sollicitations proviennent d'un employeur.

Dans 75.5 % des cas, la demande concerne un CDI contre 8.3% pour un CDD.

## ACTIVITE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

INTERVENTIONS	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Visites de contrôle	1387	1646	1602
Enquêtes	67	428	496
Réunions en entreprise	268	102	110
Analyses de document	755	1183	1317
<b>Total INTERVENTIONS</b>	<b>2477</b>	<b>3359</b>	<b>3567</b>

17 agents de contrôle sont actuellement affectés à l'inspection 54 alors que le département compte 19 sections. Ainsi, 2 sections sont vacantes et génère la mise en place d'intérim.

Le plan de transformation d'emploi en cours depuis quelques années, faisant suite à l'arrêt des recrutements de catégorie B –contrôleurs du travail- entraîne des vacances de postes de 6 mois pour les lauréats et des sections mises en intérim par conséquent.

**Dans ce contexte, l'inspection du travail a toutefois su trouver les ressources pour augmenter de plus de 200 son nombre d'interventions en 2019.**

### FAITS SAILLANTS CONCERNANT L'ACTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN 2019

#### Sécurité au travail :

Une procédure de référé « santé sécurité » a été engagé à l'encontre de la société ARTERAIL par suite de constats d'infractions graves concernant l'exposition de salariés à l'inhalation de fibres amiantées (démontage de partie de wagons amiantées sans certification), de poussières de plomb (recouvrant certaines surfaces métalliques qui étaient décapées à l'aide d'outils mécaniques) et de silice cristalline (sablage sans cabine et sans protections individuelles au milieu de l'atelier).

L'ensemble des travaux était conduit dans des locaux non conformes (aération, ventilation, conditions sanitaires, etc...).

Le président du TGI a ordonné l'interdiction d'emploi de salariés dans la société jusqu'à la mise en œuvre de toutes les mesures demandées par l'inspecteur du travail. L'ordonnance de référés pointe que "*les salariés travaillaient dans des conditions non-conformes à la loi et à la réglementation et attentatoires à leur santé et partiellement à leur dignité*".

#### Égalité professionnelle :

Le 28 novembre 2019, au sein de la préfecture de Meurthe et Moselle, l'unité départementale a démarré un cycle d'intervention sur les thèmes du CSE et de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces interventions, de courte durée et faites au format petit déjeuner en lien avec le MEDEF, ont été très bien accueillies par la vingtaine d'entreprises présentes issues du bassin nancéen.

D'autres dates ont été programmées dans les 3 sous-préfectures du département afin de continuer l'information et la sensibilisation des entreprises sur les thèmes évoqués.

Ce cycle d'intervention continue au début de l'année 2020.

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) et Unité Départementale

Directeur de l'unité interdépartementale : M. Pascal Pelinski

## La prévention des risques miniers, technologiques et naturels

### Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En matière d'inspection des installations classées, l'année 2019 est marquée par la mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées 2019-2022. Celles-ci définissent notamment les orientations en matière d'augmentation du nombre de contrôles terrain ou la poursuite de la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter, tout en prenant en compte l'ensemble des enjeux à protéger.

Aussi, en 2019, plus de 160 inspections de terrains ont été réalisées par les inspecteurs des installations classées, tant dans les installations autorisées (108) que des installations soumises à enregistrement ou à déclarations, ou encore dans des installations non classées (23 inspections).

De plus, les inspecteurs de l'unité départementale de Meurthe et Moselle ont instruit, 4 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE. Sur cet aspect, la qualité technique et pédagogique de l'inspection sur le travail d'instruction du dossier de demande d'extension et de prolongation de l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Lesmesnils, Mousson et Pont à Mousson, a été saluée par les associations de protection de l'environnement et l'autorité préfectorale lors du CODERST votant à l'unanimité favorable l'octroi de l'autorisation d'extension sollicitée (capacité annuelle de 150 000 tonnes de déchets non dangereux à enfouir pour une durée maximale de 10 ans).

Le travail d'instruction a également été marqué par l'instruction de 7 dossiers de demandes d'enregistrement et plus d'une dizaine de demandes de modification d'autorisation.

### L'exploitation minière

#### Le bassin salifère :

- Poursuite de l'exploitation bassin salifère de Nancy pour les 25 prochaines années : Dans un contexte d'acceptabilité de plus en plus difficile, notamment du fait de l'activité minière passée et de ses conséquences, l'année 2019 a tout de même été celle de la prolongation des concessions sur ce secteur. Pour pouvoir continuer à alimenter les salines en saumure, l'exploitation de deux nouveaux champs a été autorisée dans ces concessions :

- le champ dit de "Drouville extension Sud" (société CSME)
- Les pistes de Lenoncourt (société Novacarb).

Ces deux sites ont pour caractéristique d'assurer la stabilité des terrains en surface à longs termes (exploitation par cavités stables dans un cas et par pistes stables dans l'autre). L'encadrement réglementaire de ces activités mis en oeuvre après l'instruction de ces dossiers a notamment pour objectifs de répondre aux enjeux de biodiversité ainsi qu'au questionnement de la population en matière de sécurité et fera l'objet d'un suivi dès 2020.

Par ailleurs, après plusieurs réunions techniques et de coordination entre les services (Dreal, DDT, communauté de communes de Lunéville), et sous pilotage de la Dreal, un protocole d'instruction des demandes de permis de construire a été signé entre les différentes parties (juillet 2019) afin de prendre en compte les connaissances les plus récentes en matière de risques liés notamment à la présence d'anciens sondages de dissolution du sel et d'apporter ainsi la réponse la plus adaptée à chaque demande de permis de construire déposée dans le secteur de Dombasle. Cette action a permis de répondre aux attentes des différents acteurs et de débloquer une situation de refus systématique des permis de construire tout en tenant compte des risques miniers. Les services instructeurs (com com) pour lesquels les consignes sont maintenant plus claires, les demandeurs de permis de construire qui sont rassurés et les élus qui ont fait remonter les inquiétudes de leurs administrés sont satisfaits de la signature et mise en œuvre de ce protocole.

## Les transports, les infrastructures et les déplacements

### Le contrôle des véhicules

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé, par délégation de service publique, dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département.

Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, 70 installations de contrôle et 128 contrôleurs techniques sont agréés. Ils sont contrôlés périodiquement par les services de l'État. En 2019, 66 actions de contrôles ont été réalisées par la DREAL au sein des centres. Les 22 procédures de sanction administrative engagées n'ont abouti à aucune décision de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs.

### L'autoroute A 31 Bis

L'autoroute A 31, en particulier dans sa traversée du «sillon lorrain», connaît depuis plusieurs années des phénomènes importants de congestion routière en particulier liés à la superposition de trafics locaux, de trafics d'échanges régionaux et de transit international nord-sud.

Faisant suite au débat public mené en 2015, à la décision ministérielle du 12 février 2016, l'État a organisé une concertation publique locale de novembre 2018 à février 2019.

Ce temps de dialogue a permis de :

- présenter le projet et ses effets attendus en matière de trafic, d'impacts et de préservation de l'environnement ;
- recueillir l'avis du public sur les différentes solutions d'aménagement étudiées pour chacun des secteurs de l'axe A31.

Les nombreux avis émis par les usagers (particuliers, entreprises), riverains, habitants des communes concernées et associations ont été synthétisés dans un bilan de cette concertation (disponible sur [www.a31bis.fr](http://www.a31bis.fr)), qui a été transmis à la ministre par le préfet de région Grand Est au début du mois de juin. En réponse à ce bilan, une commande ministérielle fixant les orientations de poursuite du projet sur chacun de ses trois secteurs a été communiqué en juillet 2019. (disponible également sur [a31bis.fr](http://a31bis.fr))

Une nouvelle étape d'études et de concertation s'ouvre donc pour la période 2020-2021 dans l'objectif de porter le projet à l'enquête publique à l'issue.

#### Focus sur la concertation réalisée fin 2018 – début 2019

- 10 réunions publiques et thématiques
- 1 conférence « Le projet A31 Bis : quelle prise en compte des mobilités du futur ? »
- 6 rencontres de proximité
- 2 visites exploratoires
- 1400 dossiers de concertation et 5 600 synthèses diffusés
- Près de 1 900 participants lors des différentes rencontres :
  - 387 personnes rencontrées sur des espaces publics
  - Environ 1 500 lors des réunions et visites exploratoires
- 66 fiches-avis recueillies lors de ces rencontres.
- 8 556 visiteurs sur le site [www.a31bis.fr](http://www.a31bis.fr)
- 59 questions posées et 211 contributions sur le site

# L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

Responsable : Mme Gaelle Perraudin

## Les missions générales du service

Service déconcentré du Ministère de la Culture, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), seul service de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à l'échelle départementale, accompagne, expertise et contrôle toutes les interventions de nature à modifier les paysages urbains et ruraux en espaces protégés. Son action se développe à toutes les échelles, allant du détail architectural jusqu'au grand paysage (architecture, urbanisme et paysage).

### Le contrôle et le conseil

- ✓ veiller à l'application de la législation au titre des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement, notamment lors des autorisations d'urbanisme dans les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- ✓ conseiller en privilégiant le travail en amont ;
- ✓ promouvoir une architecture et un aménagement urbain et paysager de qualité.

### La conservation

- ✓ organiser la veille sanitaire sur les monuments historiques inscrits et classés ;
- ✓ assurer l'expertise pour les travaux d'entretien sur les monuments historiques inscrits et classés au titre des monuments historiques, ainsi que la gestion des dossiers de demande de subventions ;
- ✓ assurer les missions de conservateur des monuments appartenant au Ministère de la Culture (Cathédrale et Hôtel Ferraris à Nancy).

### L'expertise

- ✓ accompagner techniquement les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée ;
- ✓ accompagner techniquement les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine, y compris non protégés, notamment sur les projets financés en partie par la Fondation du Patrimoine et la Région ;
- ✓ apporter une expertise en matière d'architecture contemporaine de qualité ;
- ✓ participer à l'avis du préfet pour l'intégration paysagère des dossiers éoliens, photovoltaïques et des installations classées.

### L'information

- ✓ accueillir et informer les demandeurs aussi bien particuliers que collectivités et associations ;
- ✓ réaliser des actions de sensibilisation (réunions publiques, interventions en milieu scolaire et associatif).

### Les avis d'urbanisme en espaces protégés

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des autorisations de travaux en espace protégé, engagée par le ministère depuis 2010, l'UDAP s'est attachée à répondre dans les délais qui lui étaient impartis à l'ensemble des autorisations d'urbanisme portant sur des travaux dans les espaces protégés du département.

L'objectif fixé est de répondre dans un délai de 20 jours à 80 % des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le délai moyen de traitement des 6160 dossiers reçus est de 20 jours.

### Le maintien d'une politique de sensibilisation et de conseil en matière de qualité architecturale et de développement durable dans les espaces protégés

L'UDAP 54 constitue un véritable service de terrain, proche des citoyens. En effet, plus de 30% du temps de travail des instructeurs et responsables sont consacrés à la rencontre des porteurs de projets et au suivi des dossiers sur le terrain (441 rendez-vous à l'extérieur, hors « permanences »).

Comme les années précédentes, le service a eu la volonté de se rapprocher des citoyens et des élus dans la gestion des autorisations du droit des sols en organisant les coordinations « architecture et patrimoine » ou « permanences ». Leur fréquence varie selon le nombre de demandes et la taille de la commune. Elles peuvent donc être trimestrielles, mensuelles, ou bi-mensuelles. Chacune permet de traiter de 6 à 8 dossiers par permanence et également d'échanger sur les projets communaux, en lien avec les élus et les services instructeurs.

Dans l'année, 117 permanences ont été tenues à Nancy, Lunéville, Toul, Baccarat, Briey, Longwy, Pont-à-Mousson, ainsi qu'à la communauté de communes du Chardon Lorrain à Thiaucourt (soit plus de 700 rendez-vous).

En outre, deux à trois demi-journées par semaine sont réservées pour un accueil des demandeurs au service (232 rendez-vous à l'UDAP en 2019).

### Surveillance de l'état sanitaire des monuments historiques et travaux d'entretien des édifices protégés (suivis par l'UDAP)

Dans la continuité des années précédentes, un état sanitaire des monuments historiques du département est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci sert notamment de base de programmation aux travaux d'entretiens et d'investissements. Ils permettent de cibler les interventions d'urgence, de reprendre contact avec certains propriétaires afin de les sensibiliser à la nécessité d'un entretien régulier de leur bien.

En 2019, l'UDAP a suivi 15 projets de travaux d'entretien et subventionné 12 opérations (cf. tableau 1 en annexe) + 5 opérations d'investissement à travers l'ensemble du département pour un montant de 88 818,92 € (cf. tableau 1) + 164 144,99 € (cf. tableau 2) et réalisé environ 100 visites de chantier.

Une nouvelle procédure de gestion des MH inscrits a été testée à l'UDAP en 2018 jusqu'au 31 décembre 2019. Lors de la réunion du 13 décembre 2019, il a été acté la fin de cette période de test.

L'expérimentation a permis de raccourcir les délais puisque la synthèse et la notification des arrêtés du Préfet de Région était transférée de la CRMH au niveau de l'UDAP. La gestion administrative des dossiers de demandes de subvention sur tous les monuments historiques inscrits au nombre de 347 sur le département a été assurée par l'UDAP durant cette période.

De plus, dans le cadre de ses missions de conservation des édifices appartenant à l'État et affectés au Ministère de la Culture et de la Communication (Cathédrale de Nancy et Hôtel de Ferraris). L'UDAP a engagé des travaux pour une somme 51 506,08 € en 2019 pour la réalisation de travaux d'entretien de la cathédrale et a également assuré le suivi des travaux d'urgence sur l'hôtel Ferraris suite à la chute d'éléments des décors peints, pour une somme de 47 220,00 € (cf. tableau 3).

### **Le conseil et l'expertise rendus aux élus municipaux dans le cadre des élaborations ou révisions des plans locaux d'urbanisme**

L'UDAP conseille les collectivités pour la prise en compte du patrimoine dans leur projet de territoire, et plus particulièrement à l'occasion de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme ou plan local d'urbanisme intercommunal.

Le service intervient dans certaines réunions de travail pour accompagner les élus sur des thématiques telles que la qualité du cadre de vie, la prise en compte des patrimoines, ou des aspects plus techniques comme les orientations d'aménagement, le règlement écrit ou graphique pour favoriser la cohérence urbaine. Depuis 2016, 10 établissements publics de coopération intercommunale ont prescrit l'élaboration d'un PLUi. Cette démarche demande un accompagnement particulier tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme.

Par ailleurs, le travail partenarial mis en place avec les collectivités pour les PLU et PLUi est souvent l'occasion pour l'UDAP de proposer la mise en œuvre de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques, afin de travailler avec les collectivités sur la complémentarité des outils (règlement du PLU / servitude des abords de monument historique).

Ainsi, 2 PDA ont été approuvés par arrêté du Préfet de région. De plus, le service a engagé la définition de 44 nouveaux PDA avec les communes concernées par l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

#### **Carte - PDA Sexey-aux-Forges**

En outre, l'UDAP a accompagné 3 démarches « Etudes Centres Bourgs » (Baccarat, Dieulouard et Pagny) et la mise en place d'1 ORT (Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson).



## **Les dossiers particulièrement importants (liste non exhaustive)**

**La révision du secteur sauvegardé de Nancy, dit site patrimonial remarquable (SPR) depuis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) :**

Pour rappel, les secteurs sauvegardés ont été instaurés en 1962 par la loi Malraux dans l'objectif de protéger le patrimoine des destructions ou des restaurations inadaptées, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution harmonieuse. Les travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction entrepris dans le périmètre du secteur sauvegardé devront respecter les règles établies par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, cofinancée pour moitié par les collectivités, la métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy et la DRAC.

En tant qu'acteur incontournable de la protection du patrimoine, l'UDAP accompagne l'évolution du SPR, dans le cadre des autorisations de travaux et des travaux d'élaboration relatifs au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

L'étude de révision du PSMV a été approuvée en commission locale (CLSPR) le 30 novembre 2018. Elle a été arrêtée les 4 et 8 février 2019 en conseils municipal et communautaire, puis a été présentée en commission nationale le 11 avril 2019. Une enquête publique a été menée de 17 septembre 2019 au 18 octobre 2019. Le document a été approuvé le 20 décembre 2019 par Monsieur le Préfet de département et est opposable depuis le 31 décembre 2019.

**Les travaux marquants sur monuments historiques :**

Poursuite de la réfection de la couverture du château de Neuwiller-sur-Moselle, couvertures et maçonneries du château d'Étreval et restauration intérieure chœur de l'église Saint-Rémy à Deneuvre.

**La revitalisation centre-bourg/redynamisation villes moyennes :**

Deux villes (Lunéville/Longwy) ont été retenues en Meurthe-et-Moselle sur les 17 de la région Grand-Est dans le cadre de cette opération. L'UDAP a participé à l'ensemble des séminaires dédiés.

En complément des actions cœur de ville, certaines communes, plus petites, bénéficient d'un accompagnement au niveau local pour redynamiser les centres bourgs. L'UDAP participe à ces démarches partenariales (Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Baccarat), qui ont notamment permis l'élaboration de plans d'actions.

**La collaboration avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN) :**

La ville de Baccarat a conventionné avec l'ENSAN pour proposer des pistes de réflexion sur la requalification de sites majeurs. L'UDAP encourage cette démarche en participant au cahier des charges, à l'encadrement et à la correction des projets des étudiants. La même démarche sera initiée en 2020 avec Longwy.

## Le projet de création d'un site patrimonial remarquable à Cons-la-Grandville, Longwy et Toul :

Au vu de la richesse et de la diversité du patrimoine urbain, paysager et architectural, la création d'un espace protégé permettant la préservation et la valorisation de ces trois territoires a été programmée en 2019.

## Le projet du musée lorrain à Nancy :

Les services de la DRAC s'attachent à accompagner financièrement et techniquement le bon déroulement du chantier qui, à ce jour, n'a pas encore démarré.

## Le projet de Nancy Thermal :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la restauration, requalification et extension du site de Nancy Thermal. Un diagnostic patrimonial a été effectué par un architecte du patrimoine missionné par la métropole sous l'impulsion de la DRAC. La demande de protection pour les parties historiques de l'ensemble, en intégrant la dimension du projet en cours a abouti lors d'une CRPA. L'arrêté est en cours de signature chez Monsieur le Préfet de région.

## Le bilan et les perspectives en 2020

L'UDAP 54 est l'unité départementale la plus importante de la région Grand-Est après celle du Bas-Rhin, de par la quantité d'avis émis et le nombre de ses monuments historiques et espaces protégés. Elle se classe dans les 20 premières UDAP de France en termes de nombre d'avis émis.

Au vu des exigences de l'UNESCO et suite à la dynamique des « Villes moyennes », il est fort possible que Cons-la-Grandville, Longwy et Toul s'engagent dans la démarche d'élaboration d'un SPR à plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PVAP) pour 2020.

La DRAC accompagnera également la Ville de Nancy dans l'élaboration de son plan de gestion des biens inscrits au patrimoine mondial. Le projet de cité administrative sur la caserne Thiry, de pôle multiculturel dans le bastion Vaudémont ou au moins sa requalification sont certainement les futurs projets à enjeux pour les années à venir, ainsi que la réutilisation du site d'Alstom.

**Tableau 1 - Travaux d'entretien sur monuments historiques inscrits en 2019 – Dépenses fonctionnement**

Commune	Édifice	Nature des travaux	Montant total travaux	Subvention UDAP / DRAC
ALLAMPS	Eglise	Couvertures – réfection enduits	10 244,20 €	2 561,05 €
AZELOT	Chapelle Sud	Couvertures – zingueries	2 600,00 €	650,00 €
BELLEVILLE	Eglise Saint-Pierre	Travaux sur décors peints (3 <sup>e</sup> pilier sud de la nef)	3 000,00 €	1 500,00 €
BOUXIERES-AUX-DAMES	Eglise Saint-Martin	Restauration peintures murales XVe siècle : mur et du chœur	30 896,00 €	6 179,20 €
BULLIGNY	Domaine de Tuméjus	Maçonneries – pierres de taille	30 000,00 €	9 000,00 €
BRULEY	Chapelle du Rosaire	Travaux sur balustrade	10 592,00 €	2 118,40 €
DENEUVRE	Eglise	Restauration peintures (stalles du chœur)	50 940,00 €	15 282,00 €

DIEULOUARD	Eglise	Couvertures	10 455,00 €	2 613,75 €
ETREVAL	Château	Couvertures – maçonneries – pierres de taille	162 116,00 €	32 423,20 €
ETREVAL	Château	Menuiseries (façade sur cour)	47 052,54 €	11 763,14 €
SEXEY-AUX-FORGES	Manoir	Travaux sur vitraux existants (4 baies / 1 <sup>er</sup> étage)	4 459,00 €	891,92 €
VAL-ET-CHATILLON	Château de Chatillon	Couvertures (6 bâtiments)	19 193,26 €	3 836,26 €
		<b>MONTANT TOTAL – 2019 (fonctionnement)</b>	<b>381 548,00 €</b>	<b>88 818,92 €</b>

**Tableau 2 - Travaux d'entretien sur monuments historiques inscrits en 2019 - Dépenses d'investissement dans le cadre de l'expérimentation monuments historiques sur 2019**

Commune	Édifice	Nature des travaux	Montant total travaux	Subvention UDAP / DRAC
DENEUVRE	Eglise Saint-Remy	Restauration intérieure choeur	214 305,00 €	53 576,25 €
DIEULOUARD	Eglise Saint-Sébastien	Restauration crypte : sculpture – menuiserie-ferronnerie-vitraux-éclairage (report 2018)	103 353,06 €	41 341,22 €
ROSIERES-AUX-SALINES	Eglise Saint-Pierre	Restauration façades (chevet) – sud - T3	200 020,00 €	40 004,00 €
POMPEY	Ruines du château de l'avant garde	Etude de programmation des travaux	20 780,00 €	4 156,00 €
NEUVILLER-SUR-MOSELLE	Château	Couvertures (T3)	125 337,64 €	25 067,52 €
		<b>MONTANT TOTAL - 2019 (investissement)</b>	<b>663 795,64 €</b>	<b>164 144,99 €</b>

**Tableau 3 - Travaux d'entretien sur monuments historiques appartenant à l'État en 2019**

Commune	Édifice MH appartenant à l'Etat	Nature des travaux	Montant subvention UDAP / DRAC (HT)
NANCY	Cathédrale	Lot : Electricité	9 538,89 €
NANCY	Cathédrale	Lot : Menuiserie	24 543,00 €
NANCY	Cathédrale	Lot : Peinture	1 520,00 €
NANCY	Cathédrale	Lot : Couverture	3 150,00 €
NANCY	Cathédrale	Ajout de 6 détecteurs incendie	12 754,19 €
		<b>1- Sous-montant (cathédrale)</b>	<b>51 506,08 €</b>
NANCY	Hotel Ferraris	<b>2 – sous- montant travaux d'urgence (hôtel Ferraris): confortement et stabilisation décors peints du XVIIIe s.</b>	<b>47 220,00 €</b>
		<b>MONTANT TOTAL ENTRETIEN 2019 / MH Etat</b>	<b>98 726,08 €</b>

## Cartographie des secteurs – Répartition des missions et des espaces protégés de Meurthe-et-Moselle

### Secteurs :

Nancy : Gaëlle PERRAUDIN avec Philippe DONO

Centre : Gaëlle PERRAUDIN avec Béatrice MARCILLAUD

Nord : Éléonore HOLTZER avec Joëlle HERAUD

Sud : Apolline GAUQUELIN avec Marie FOUCAUT

### Thématiques :

Contentieux : Philippe DONO

Monuments historiques : Béatrice MARCILLAUD et Jean-Claude BASTIEN

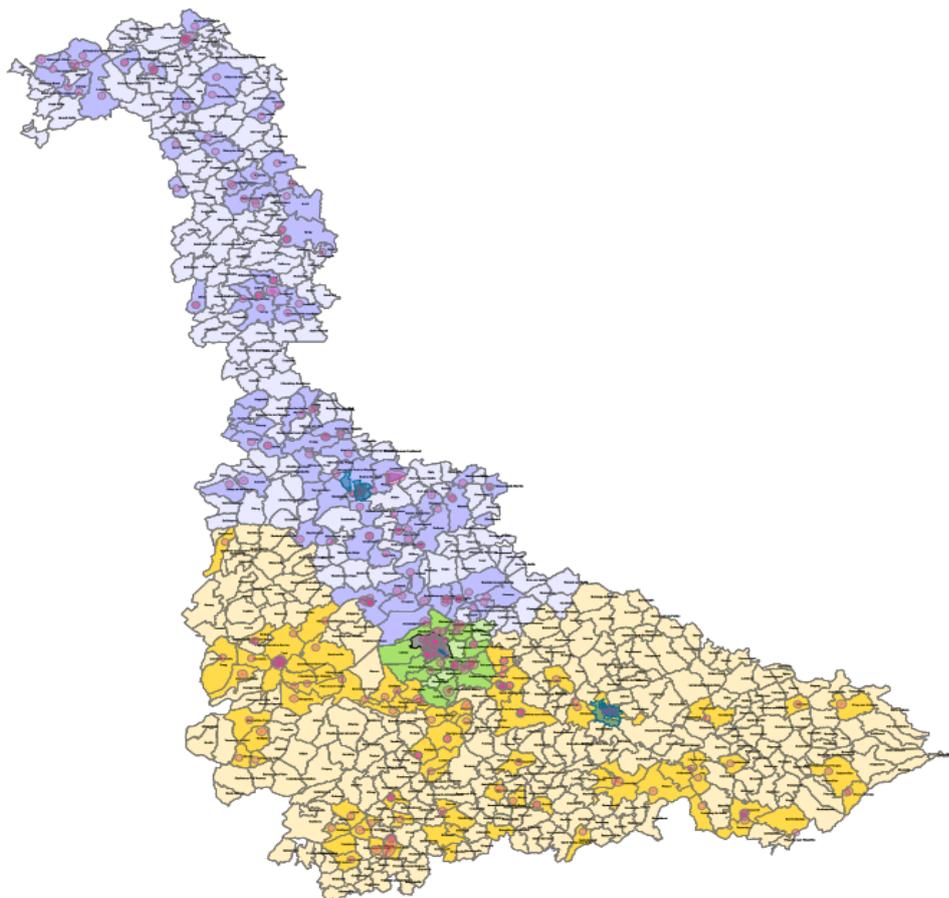
(Pour Lunéville et Toul : Apolline GAUQUELIN, pour Longwy, Briey et Pont-à-Mousson : Éléonore HOLTZER)

Planification - HST : Sandrine CHASSARD / Administration - HST : Isabelle MATHIEU

Abords de monuments historiques



AVAP ou ZPPAUP



# LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

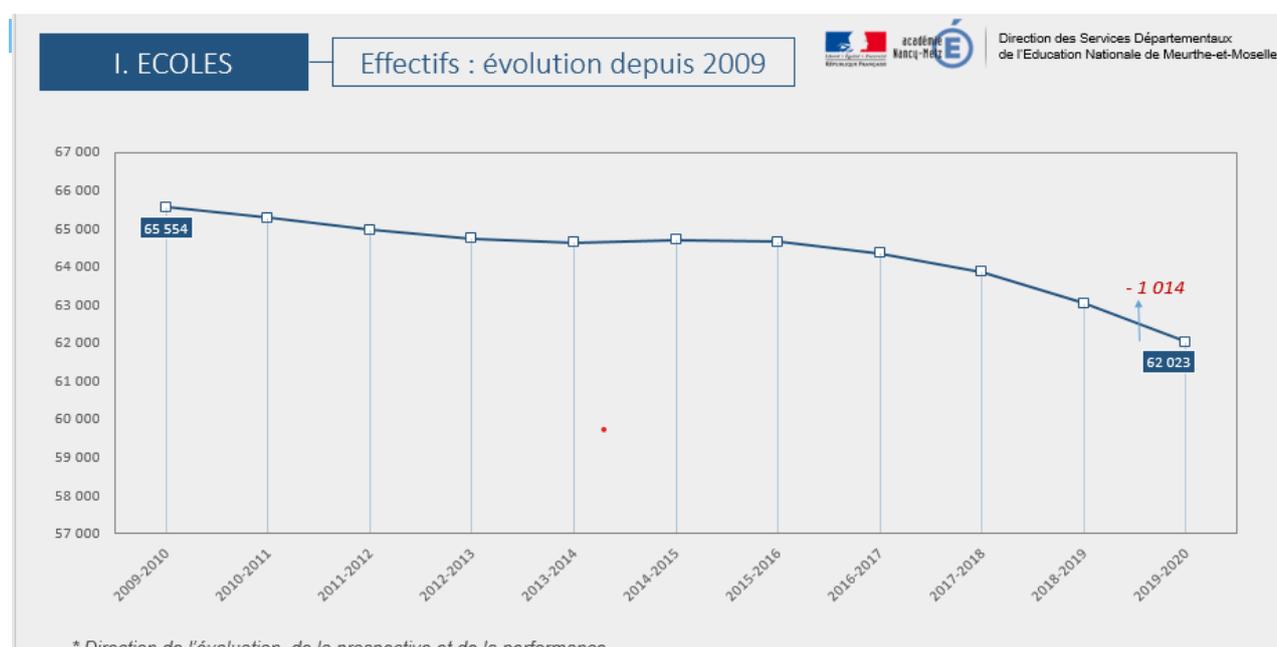
Directrice : Mme Emmanuelle Compagnon remplacée le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par M. Philippe Tiquet

## Les effectifs de l'enseignement scolaire à la rentrée 2019

Niveau	Enseignement public	Enseignement privé
1er degré préélémentaire	22 582 (23 147 en 2018)	1619 (1660 en 2018)
1er degré élémentaire	38 860 (39 405 en 2018)	3 124 (3 157 en 2018)
1er degré enseignement spécialisé	581 (485 en 2018)	8 (10 en 2018)
<b>Total 1er degré (581 écoles publiques et 24 privées : 20 écoles sous contrat d'association et 4 écoles hors contrat)</b>	<b>62 023 (63 037 en 2018)</b>	<b>4 751 (4 827 en 2018)</b>
2nd degré collèges	28 659 (28 608 en 2018)	5 189 (5 186 en 2018)
2nd degré lycées	14 219 (14 266 en 2018)	2 434 (2 485 en 2018)
2nd degré lycées professionnels	6 416 (6 478 en 2018)	1 366 (1 397 en 2018)
<b>Total 2nd degré (66 collèges publics et 14 collèges privés ; 17 lycées publics et 12 lycées privés ; 11 LP publics et 7 LP privés)</b>	<b>49 294 (49352 en 2018)</b>	<b>8 989 (9 068 en 2018)</b>

L'évolution des effectifs à la rentrée 2019 se caractérise par la poursuite de la chute importante du nombre d'élèves dans le premier degré : - 1014 élèves, liée à la baisse de la démographie départementale. Les effectifs du second degré restent relativement stables pour cette rentrée, avant de connaître la répercussion de la déprise démographique amorcée dans le premier degré.

## L'évolution des effectifs du 1er degré sur 10 ans



## Les résultats aux examens 2019 en Meurthe-et-Moselle

Les taux de réussite aux différents examens de la session 2019 s'établissent à des niveaux proches de la moyenne académique.

		Meurthe-et-Moselle	Académie	National	Écart Meurthe et Moselle / académie
<b>Diplôme National du Brevet</b>	Voie Générale	85.86%	86,7 %	87,8%	-1,32
	Voie Professionnelle	65.82%	73,2 %	73,2%	
	Ensemble	83,98 %	85,3 %	86,5%	
<b>Certificat de Formation Générale</b>		85,2 %	87,3 %	N.C	-2,1
<b>Baccalauréat Professionnel</b>		84.5 %	83,55 %	82,1%	+0,95
<b>Baccalauréat Général</b>		92%	91,5%	91,2%	+0,5
<b>Baccalauréat Technologique</b>		87.2 %	88,9 %	88,1%	-1,7

## La poursuite de la mise en œuvre des priorités pédagogiques dans le 1<sup>er</sup> degré

Les priorités nationales sont axées principalement sur les apprentissages en mathématiques et en français. Ces priorités ont conduit à centrer sur ces deux matières une grande partie de la formation continue des enseignants. Parallèlement, le département de Meurthe et Moselle a déterminé cinq axes de travail départementaux pour renforcer les compétences des enseignants :

- ➔ L'accompagnement de la mesure « 100% de réussite au CP et en CE1 dans les REP+ » ;
- ➔ Le développement des usages pédagogiques du numérique ;
- ➔ L'accompagnement des personnels ASH (Adaptation Scolarisation Handicap) ;
- ➔ La professionnalisation des acteurs, pour permettre le développement des compétences des professeurs des écoles dans le cadre de la préparation à une certification spécialisée (CAFIPEMF, CAPPEI) ou dans le cadre de la première prise de fonction particulière des enseignants et directeurs ;
- ➔ La formation de formateurs et tuteurs prenant en charge les Etudiants Fonctionnaires Stagiaires et les directeurs.

## La politique de dédoublement en Grande section, CP et CE1

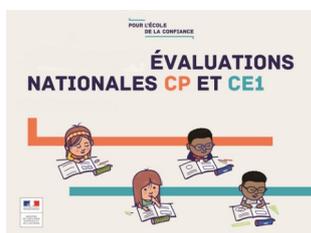
62.5 postes d'enseignants ont été créés depuis la rentrée 2017 afin de dédoubler les CP et les CE1 et REP et en REP+. 100% des classes de CP et CE1 sont donc dédoublés en REP et REP+.

La préparation de la rentrée 2020 permet de poursuivre les efforts pour le dédoublement ; ainsi :

- en REP + : 100 % des écoles seront dédoublées en GS-CP-CE1.
- en REP : le maintien de postes et la situation des effectifs permettront de dédoubler les GS dans plus d'un tiers des écoles.

Hors Éducation Prioritaire : 90% des écoles pourront alléger les GS à 24 élèves.

## Les évolutions en CP et Ce1



Les évaluations nationales sont mises en œuvre pour les élèves de CP et de CE1 depuis 2 ans.

Elles mettent en évidence les données suivantes :

en CP : En français, hors éducation prioritaire (EP), seules les compétences *comprendre des mots lus par l'enseignant* et *comprendre un texte lu par l'enseignant* ont un pourcentage très légèrement en dessous du niveau national. La compétence la moins bien maîtrisée est *la reconnaissance de lettres*. En mathématiques, deux compétences ont également un pourcentage très légèrement en dessous du niveau national : *résoudre des problèmes* et *associer un nombre à une position*.

en CE1 : En français, toutes les compétences sont au-dessus du national. En mathématiques, toutes les compétences sont au-dessus du national. La difficulté majeure en mathématiques reste la résolution de problèmes.

La comparaison entre l'éducation prioritaire et le secteur hors éducation prioritaire fait apparaître que toutes les compétences (maths et français) sont davantage échouées en éducation prioritaire ; le constat est le même au plan national. Toutefois, cet écart tend à diminuer en CE1, en particulier en mathématiques.

## L'instruction obligatoire dès 3 ans

Rendre l'instruction obligatoire à 3 ans répond à deux enjeux majeurs :

- lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge et pouvoir agir au plus tôt, avec une attention constante aux élèves les plus fragiles.
- réaffirmer l'identité de la maternelle, école de l'acquisition du langage et l'épanouissement de l'enfant.

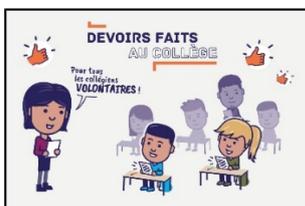
En collaboration avec les Maires et les partenaires (PMI, CAF) et pour garantir à tous les enfants de trois ans une instruction (en établissement ou en famille) les actions ont été menées selon trois axes :

- l'information des familles concernant l'obligation d'instruction et la possibilité d'un aménagement de du temps de scolarisation les après-midis en PS ;

- l'instauration et le maintien d'un dialogue avec les responsables légaux afin de garantir à tous les enfants dans leur diversité, une instruction régulière ou une fréquentation assidue de l'école ou du jardin d'enfants ;

- une formation spécifique pluri catégorielle des professionnels, Professeurs des écoles et ATSEM.

## Le dispositif Devoirs faits au collège

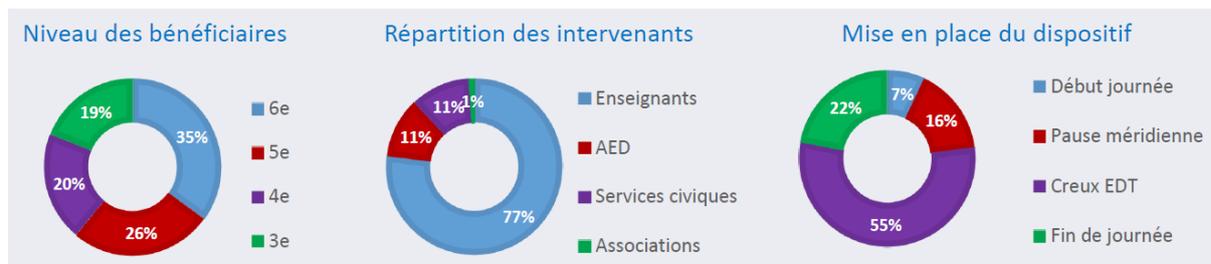


Le dispositif, mis en place dès novembre 2017 dans les 66 collèges du département est assuré par les assistants d'éducation, les CPE, les volontaires en service civique mais surtout par les enseignants, ce qui est particulièrement intéressant dans ce département.

Chaque établissement a désigné un enseignant référent pour le dispositif et des heures supplémentaires sont financées pour les intervenants auprès des élèves.

Certains collèges bénéficient aussi du soutien d'associations et de parents bénévoles.

Parmi les bénéficiaires du dispositif, on note que les élèves de 6<sup>ème</sup> sont les plus représentés et que l'accompagnement intervient principalement dans les plages libres de l'emploi du temps des élèves et en fin de journée.



## La mise en œuvre de la réforme des lycées

À la rentrée 2019, dans le cadre de la réforme du lycée, les enseignements de la classe de seconde générale et technologique comprennent désormais des enseignements communs dispensés à tous les élèves et des enseignements optionnels. Ces derniers ne donnent pas lieu à une affectation prioritaire dans l'établissement sollicité.

Le principe général d'affectation est celui de l'affectation dans le lycée de proximité.

Au niveau du département, la réforme du lycée n'a pas eu d'impact sur les vœux et les décisions d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> formulés par les familles de l'enseignement public, qui restent stables à 69%.

A l'entrée en classe de 1<sup>ère</sup> Générale, les élèves doivent désormais choisir 3 enseignements de spécialité (ES) parmi les 12 possibles. La carte des ES a été établie en lien entre les services du Rectorat et les établissements avec pour objectif d'assurer une équité territoriale. La grande majorité des établissements offre au moins 7 ES.

Au niveau du département, une légère augmentation du taux de passage en 1<sup>ère</sup> Générale est constatée (+0.8%) pour se situer à 68%, soit 1.3 au-dessus du niveau académique. En corollaire, nous constatons une baisse du taux de passage en 1<sup>ère</sup> technologique (-1), et plus particulièrement en 1<sup>ère</sup> STI2D (-1.7).

Concernant le choix des ES, les 3 enseignements les plus choisis au niveau départemental sont les Mathématiques (71.3%), la Physique-Chimie (51.6%) et les Sciences et Vie de la Terre (49.1%). Ces choix sont sensiblement équivalents aux choix effectués dans l'académie, mais nettement supérieurs que ceux effectués au niveau national.

Néanmoins, nous constatons une diversification dans le choix des ES, avec des combinaisons associant des enseignements scientifiques, linguistiques, littéraires, économiques, artistiques...Exemple de couplage d'enseignement de spécialité choisis par des élèves, Arts Cinéma / Numérique et Sciences Informatiques (NSI) / Langues étrangères Anglais, ou encore Arts Cinéma / Physique Chimie / Histoire géographie.

## La cité éducative du plateau de Haye à Nancy, Laxou, Maxéville

Portée par trois communes (Laxou, Maxéville et Nancy) au sein d'une Métropole, celle du Grand Nancy, la cité éducative du Plateau de Haye couvre un ensemble urbain regroupant deux Réseaux d'Education Prioritaires Renforcés (REP+) avec une offre scolaire riche et dense : deux collèges (dont l'un est situé en périphérie du Plateau), 13 écoles (7 maternelles et 6 élémentaires), des dispositifs permettant un accueil et un accompagnement spécifiques de populations d'élèves à besoins particuliers (ULIS, UPE2A) mais aussi une attention particulière à l'accueil des moins de trois ans en maternelle.

Sur l'ensemble du Plateau, ce sont 1600 élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré et près de 500 dans le second degré.

Les axes stratégiques retenus dans la cadre du dossier de candidature et validés lors du comité stratégique du 7 novembre 2019 ont été véritablement co-construits. Ils résultent de la réflexion collective dans laquelle se sont pleinement engagés les multiples acteurs de l'Éducation Nationale avec les autres services de l'État, avec le Conseil Départemental et les quatre collectivités locales impliquées et la CAF. Les deux principales de collège, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription, les coordonnateurs REP+ ont contribué au diagnostic partagé et au recensement des actions et projets. Cet engagement se poursuivra par leur implication dans la cellule opérationnelle.

## L'école inclusive

ENSEMBLE  
pour L'ÉCOLE  
INCLUSIVE

En décembre 2019, 3458 élèves bénéficient d'un suivi au titre du handicap et de l'inclusion scolaire. L'accompagnement, individuel ou collectif, est assuré par 1332 Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) soit 336 Equivalents Temps Plein (ETP).

32 Enseignants(es) référents sont répartis sur le territoire départemental pour assurer le suivi des élèves, la liaison avec les familles et les équipes enseignantes.

Le département de Meurthe et Moselle a en outre déployé 32 Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) à la rentrée de septembre 2019. Ces PIAL correspondent à un territoire d'intervention des AESH, pour l'essentiel un collège et son secteur d'écoles, permettant ainsi la mutualisation des moyens et la poursuite d'accompagnement tout au long de l'année (remplacement, continuité école-collège). Les PIAL ont vocation à être généralisé sur le département à la rentrée 2020.

Le département de Meurthe-et Moselle dispose, de plus, d'Unités d'Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les ULIS sont des dispositifs spécifiques de scolarisation à effectifs réduits et proposant pour des élèves en situation de handicap des temps de regroupements et des temps d'inclusion scolaire en classe ordinaire :

Le département compte en 2019 :

54 ULIS en école

32 ULIS en Collège

6 ULIS en Lycées Professionnels

Au total 1038 élèves sont scolarisés en ULIS.

# LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Déleguée territoriale : Dr Éliane PIQUET

L'Agence Régionale de Santé (ARS) agit pour le compte du Préfet ou lui apporte son expertise sanitaire dans le cadre d'un protocole portant sur les domaines suivants : les événements sanitaires présentant un risque pour la santé de la population ou susceptibles de présenter un risque de trouble à l'ordre public, la protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet de département, la fourniture des avis sanitaires nécessaires à l'élaboration des plans et programmes ou de toute décision impliquant une évaluation de leurs effets sur la santé humaine, les hospitalisations sans consentement, les inspections et contrôles, la permanence médicale et pharmaceutique des soins.

## Prévention et gestion des risques liés à l'eau

### Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le contrôle sanitaire concerne non seulement les réseaux publics de distribution, mais aussi les réseaux alimentés par des puits privés qui desservent des établissements accueillant du public (entreprises, restaurants, gîtes...) ou des entreprises agro-alimentaires.

Des prélèvements et analyses d'eau sont effectués par un laboratoire agréé, désigné par le directeur général de l'ARS dans le cadre d'un marché public (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020) en différents points du réseau potable (captages d'eau potable, réservoirs, stations de traitement et robinets des consommateurs).

Ces analyses incluent la recherche d'éléments physico-chimiques et bactériologiques classiques ainsi que celle de polluants (pesticides, composés organiques volatils, métaux lourds...).

La conformité de l'eau est établie en comparant les résultats des analyses de l'eau à des limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

L'ARS expertise les résultats du contrôle sanitaire et, en cas de non-conformité et de risque sanitaire pour le consommateur, propose au Préfet les mesures de gestion adaptées (restriction de consommation, dérogation aux limites de qualité après évaluation du risque sanitaire...). Elle rédige une note sur la qualité de l'eau rédigée par l'ARS qui est jointe à la facture d'eau établie par les communes. Une synthèse est également diffusée aux unités de distribution de plus de 3 500 habitants.

#### Quelques chiffres :

- 470 captages destinés à la production d'eau potable
- 369 unités de distribution (UDI = zone géographique de distribution d'eau de qualité homogène et gérée par un couple unique « maître d'ouvrage-

exploitant », tenant compte également des limites administratives départementales)

- 5 163 prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine
- 11 restrictions de consommation prononcées pour 5 956 habitants
- 7 contrôles et inspections d'installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine réalisées
- 1 restriction de consommation (portée à l'information de l'ARS) prise par une collectivité pendant la sécheresse

#### Points clés :

- ✓ Préparation du transfert de compétences Eau potable prévu par la loi NOTRe :
  - poursuite de la contribution à l'état des lieux des compétences actuelles présenté aux élus par territoire et participation aux démarches portées par la Communauté de Communes Terres Toulaises
  - participation aux 4 réunions de territoire « Panorama territorial / thème Environnement » organisées sous la coordination de la DDT

#### Contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscines

Afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour les baigneurs, les piscines ouvertes au public doivent être déclarées. Elles font l'objet de contrôles sanitaires réguliers par l'ARS, portant notamment sur l'hygiène générale de l'établissement et la qualité de l'eau des bassins, conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020), sont communiqués aux gestionnaires des piscines qui doivent les porter à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

En cas de non-conformité, l'ARS propose les mesures de gestion adaptées qui peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative du bassin.

#### Quelques chiffres :

- 59 établissements (publics/privés, permanents/saisonniers), 107 bassins (hors pédiluves)
- 1 472 analyses (hors pédiluves), 12 contrôles sur site, 23 fermetures de bassin prononcées

#### Points clés :

- ✓ Ouverture du nouveau centre aquatique de Moselle et Madon ;
- ✓ Fermeture récurrente des bassins du CREPS et de l'hôtel Néméa de Nancy.
- ✓ 2 établissements atypiques et temporaires :
  - x le bassin du triathlon de Heillecourt mis en place pour une durée de 48h ;
  - x une plateforme de jeux d'eau pour enfants mise en place par la ville de Toul (Toul plage) pour une durée de 2 mois

## Contrôle sanitaire des baignades en eau libre

Les baignades en eau libre sont déclarées au préfet et au directeur général de l'ARS par les maires, après recensement des sites sur leurs communes.

La personne responsable d'une eau de baignade (PREB) réalise un profil de vulnérabilité de sa baignade. Ce document est renouvelé en fonction du classement réalisé en fin de saison, au vu des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières années.

Le contrôle sanitaire comprend l'inspection des sites (respect de la réglementation, hygiène générale, contrôle des mesures de gestions mises en œuvre) et la surveillance analytique des eaux de baignade (prélèvements et analyses).

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par le directeur général de l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2017 à 2020), sont communiqués aux PREB qui doivent les porter à la connaissance des usagers par affichage sur le site.

En cas de non-conformité des analyses, la PREB informe l'ARS des circonstances qui ont ayant eu une incidence négative sur la qualité des eaux de baignade. En cas de dépassement d'une norme impérative le maire, le PREB ou le préfet peut fermer la baignade.

### Quelques chiffres :

- ✓ 3 baignades déclarées, 19 analyses, 3 contrôles sur site
- ✓ 1 fermeture de baignade prononcée
- ✓ Événements particuliers : 1 bloom de cyanobactéries à Pont-à-Mousson

### Point clés : Classement des baignades :

- ✓ Favières : excellent,
- ✓ Pont-à-Mousson : excellent,
- ✓ Pierre-Percée : insuffisant

## Prévention du risque légionellose

A réception d'une déclaration obligatoire d'un cas de légionellose, l'ARS doit mener une double enquête médicale et environnementale, pour prévenir l'apparition d'autres cas.

Les 18 enquêtes environnementales réalisées pour les 18 cas déclarés en Meurthe-&-Moselle (dont 16 y étant domiciliés et 2 y ayant séjourné) ont conduit notamment au contrôle sur pièces de 6 établissements recevant du public (ERP) fréquentés par les patients (1 camping, 3 hôtels et 2 supermarchés). 16 prélèvements ont été effectués aux domiciles des patients. A trois reprises, une souche environnementale identique à la souche « patient » a été mise en évidence (appareil d'apnée du sommeil, fontaine à eau sur un lieu de travail, réseau d'eau chaude sanitaire d'un établissement médico-social). Aucun épisode avéré de cas groupés n'a été identifié.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 prévoit une surveillance des installations d'eau chaude sanitaire dans les ERP : suivi de la température et analyses légionelles. Dans ce cadre, la DT ARS procède à des contrôles sur pièces et des contrôles sur site.

La campagne de contrôles sur pièce des 87 hôtels du département, débutée en 2016, s'est poursuivie et terminée en 2019.

Par ailleurs des contrôles sur pièces et/ou accompagnements de gestionnaires ont porté sur : 7 établissements sanitaires, 15 établissements médico-sociaux (EHPAD), 16 piscines, 6 locaux sportifs, 9 hôtels, 5 campings et aires d'accueil des gens du voyage, 2 établissements scolaires, 2 supermarchés ainsi que 4 structures diverses.

Ils ont mis en évidence une contamination du réseau d'eau chaude sanitaire pour 20 d'entre eux, avec un suivi réalisé par l'ARS-DT54. Cela a concerné 4 établissements sanitaires, 6 établissements médico-sociaux, 5 piscines, 1 établissement sportif, 1 établissement scolaire, 1 hôtel, 1 centre de détention ainsi qu'1 autre structure.

#### Quelques chiffres :

- 18 cas de légionellose domiciliés ou ayant fréquenté le département
- 66 contrôles (sur pièces et/ou sur site) réalisés
- 20 contaminations de réseaux d'eau chaude sanitaire avec accompagnement ARS

#### Périmètres de protection des captages

L'instauration des périmètres de protection des captages (PPC) s'inscrit dans une démarche globale permettant de répondre à plusieurs obligations :

- ✓ autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine en application des articles L.1321-7 et R.1321-6 à 8 du code de la santé publique ;
- ✓ déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général
- ✓ instauration des périmètres de protection en application des articles L.215-13 du code de l'environnement et L.1321-2 du code de la santé publique.

#### Quelques chiffres :

- 4 déclarations d'utilité publique signées,
- 11 nouveaux captages protégés dans l'année
- 43 captages restant à protéger

## Prévention et gestion des risques dans les espaces clos

### Lutte contre l'habitat indigne et saturnisme infantile

#### Habitat indigne

L'habitat indigne recouvre les situations d'habitats dégradés qui font l'objet d'un pouvoir de police. Il s'agit principalement des manquements aux règles d'hygiène (non respect du règlement sanitaire départemental, police générale du maire), de l'habitat insalubre (pouvoir de police spéciale du préfet) et de l'habitat menaçant ruine (pouvoir de police spéciale du maire).

#### Quelques chiffres :

- 453 signalements/plaintes reçues par l'ARS-DT54, 155 visites techniques (ARS)
- 84 arrêtés d'insalubrité pris (78 sur proposition du DG ARS, 4 sur proposition du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de Nancy, 2 sur proposition du SCHS de Lunéville)  
Parmi ces 84 arrêtés, on compte :
  - 43 insalubrités remédiables et 8 insalubrités irrémédiables pris au titre de l'article L.1331-26 du code de la santé publique (CSP) avec passage en CODERST

- 33 arrêtés d'urgence ,
  - dont 20 au titre de l'article L.1311-4 du CSP, ne nécessitant pas de passage en CODERST (dont 2 pris par le SCHS de Nancy)
  - dont 13 au titre de l'article L.1331-26-1 du code de santé publique (dont 1 pris par le SCHS de Nancy)
- 34 arrêtés de levée d'insalubrité (dont 2 à Lunéville et 2 à Nancy) : 20 concernant des procédures d'insalubrité remédiable, 13 pour des mises en demeure liées à un danger sanitaire ponctuel, 1 pour un danger imminent en cours de procédure d'insalubrité

Procédures en cours (arrêtés non levés) :

- 135 insalubrités remédiables (dont 6 « amendements Mathieu<sup>1</sup> »),
- 30 insalubrités irrémédiables
- 24 mises en demeure (au titre de l'article L.1311-4 du CSP).

Les actions de promotion de la lutte contre l'habitat indigne et non décent (LHIND) et de sensibilisation se sont poursuivies, à l'attention notamment des communes / communautés de communes, des travailleurs sociaux, d'organismes de tutelle...

L'année 2019 a vu la poursuite du partenariat de signalements DT- ARS / SDIS ayant entraîné un fort accroissement d'activité du Comité Technique Habitat Indigne (CTHI). La DT ARS a ainsi traité 203 signalements de situations préoccupantes (151 en 2017, 132 en 2018) dont 129 comportant des critères d'habitat dégradé et pouvant relever de l'habitat indigne (117 en 2017, 104 en 2018).

Les signalements par les services sociaux des établissements de santé augmentent également (principalement celui du CHU de NANCY) avec 30 situations signalées (22 en 2018).

18 nouvelles situations d'incurie dans le logement (dont les syndromes de Diogène) ont été orientées vers l'Équipe Pluri-professionnelle dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement – EPSIL – portée par l'association Espoir 54 un binôme (psychologue/travailleur social) chargé d'accompagner les occupants et de faciliter une réhabilitation psycho-sociale. Cette expérimentation a vocation à se poursuivre en 2020.

### ***Saturnisme***

Conformément à l'article L.1334-1 du code de la santé publique, tout médecin dépistant un cas de saturnisme (plombémie supérieure ou égale à 50 µg/L) doit le signaler sans délai au médecin de l'ARS. Aucun cas de saturnisme infantile n'a été constaté.

### **Points clés**

Mise en place avec le service de protection maternelle et infantile du conseil départemental d'un dépistage du saturnisme infantile à Baccarat.

---

1 Amendement permettant à des propriétaires de logements insalubres de ne plus être tenu de réaliser les mesures prescrites par l'arrêté préfectoral dans le délai fixé, sous réserve que l'immeuble soit inoccupé et libre de location.

## La qualité de l'air intérieur

### *Le radon*

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut s'accumuler plus ou moins dans l'air intérieur des bâtiments, et atteindre des concentrations très élevées. C'est un agent cancérigène certain, responsable de 5 à 12 % des décès par cancer du poumon en France.

Le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 du ministère de la santé et ses textes d'application ont modifié les dispositions réglementaires relatives à la gestion du risque radon. La définition des zones à risques radon est désormais réalisée à l'échelle de la commune et non plus du département.

Les communes sont classées en 3 zones :

- zone 1 à potentiel radon faible,
- zone 2 à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments,
- zone 3 à potentiel radon significatif.

Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans sont désormais soumis à la réglementation au même titre que les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat, certains établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec capacité d'hébergement, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires.

Le niveau de référence est abaissé à 300 Bq/m<sup>3</sup> (auparavant il était de 400 Bq/m<sup>3</sup>). L'ARS veille ainsi au respect de la réglementation dans les établissements visés et à l'accompagnement des responsables en cas de dépassement des seuils réglementaires.

**Aucun dépassement du seuil de 400 Bq/m<sup>3</sup>** (ancien seuil de gestion) n'a ainsi été suivi .

### *Intoxications par le monoxyde de carbone*

Les intoxications au monoxyde de carbone déclarées à l'ARS donnent lieu à une enquête environnementale (à l'exception des tentatives de suicide, des incendies, des intoxications en milieu professionnel et hors territoire d'un SCHS).

Cette enquête vise à déterminer la cause réelle de l'intoxication afin d'éviter les récurrences. Elle décrit notamment le local où s'est produite l'intoxication, la ou les source(s) en lien avec l'intoxication et les facteurs favorisants, ainsi que le cas échéant, les mesures correctrices.

#### Quelques chiffres :

- 15 foyers d'intoxications, dont 1 dans un lieu collectif
- **38 personnes impliquées**

### *L'amiante*

8 plaintes ont été traitées dans l'année.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les opérateurs de repérage amiante ont l'obligation de transmettre au préfet les rapports mentionnant la présence d'amiante dégradé. Dans ce cadre, l'ARS s'assure que le propriétaire prend les mesures conservatoires et programme le retrait de matériau. Une seule situation a été traitée en 2019.

## Grands rassemblements et opération interministérielle vacances (OIV)

L'ARS est invitée à donner son avis sur la tenue de grands rassemblements, tels que des manifestations sportives (Enduro Val de Lorraine...), des festivals (Jardin du Michel, Summer East Festival...) ou d'autres manifestations (Mondial Air Ballon...). Cet avis concerne aussi bien l'hygiène (sanitaire, douches...), la distribution d'eau potable, la gestion des déchets, la prévention (déchets d'activités de soins à risque infectieux, addictions, nuisances auditives...) ou les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

L'ARS participe chaque année à un contrôle sur site dans le cadre de l'Opération interministérielle Vacances (OIV). Les principaux points de contrôles portent sur les risques liés aux légionelles, l'application de la réglementation amiante, la prévention « canicule », l'application de la réglementation tabac voire le contrôle sanitaire des piscines/baignades. Le site retenu en 2019 était le rassemblement national de jeunes du Mouvement Rural pour la Jeunesse Chrétienne.

## Prévention et gestion des risques dans l'environnement extérieur

### L'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact liés aux activités humaines

L'ARS assure le rôle d'expert sanitaire de l'État dans l'examen des projets d'installations ou aménagement susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et, plus particulièrement, sur la santé des populations riveraines.

Elle est ainsi consultée pour rendre des avis sur des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des projets divers (routes, réseau gaz, EDF – loi sur l'eau), sur les dossiers Loi sur l'Eau et Autorité Environnementale. 97 avis sanitaires ont été rendus.

#### Points clés

- Suivi du dossier de Baccarat et de la pollution des sols dans l'environnement de la cristallerie
- Suivi du dossier de Micheville (réhabilitation site et sols pollués)

#### Urbanisme

L'ARS formule des avis portant sur l'alimentation en eau, la protection de la ressource... dans le cadre de l'instruction de permis de construire ou de l'élaboration des documents d'urbanisme par les collectivités locales. 48 avis sur PLU / PLUI et 151 avis sur permis de construire et autres documents d'urbanisme ont été rendus.

#### Funéraire

Les activités funéraires sont régies par des dispositions législatives et réglementaires codifiées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), renvoyant à des compétences municipales et préfectorales.

Dans ce cadre, l'ARS est sollicitée pour avis sanitaire sur les chambres funéraires (1 avis rendu), crématoriums et dans certaines conditions précisées par le CGCT, pour la création ou la translation de cimetières en agglomération.

## Prévention et gestion de crise

Concernant le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet, l'ARS-DT54 a participé à la mise à jour des plans canicule et grand froid 2019.

Avec la préfecture, l'ARS a également co-organisé en lien avec le SAMU 54 2 exercices NOVI (nombreuses victimes), le premier avec le centre hospitalier de Lunéville, le second avec celui de Pont-à-Mousson.

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre de limiter les risques d'incendie, d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique, ainsi que d'alerter les services de secours et faciliter leur intervention. L'ARS-DT54 participe aux commissions de sécurité, avec voie délibérative pour les ERP de TYPE U, c'est-à-dire les établissements de soins. Dans ce cadre, 7 avis ont été rendus.

## Soins psychiatriques sans consentement

L'activité soins psychiatriques sans consentement est assurée au sein de l'ARS par le département des soins psychiatriques sans consentement, rattaché à la direction déléguée des affaires juridiques, avec un encadrement hiérarchique et l'appui d'un cadre expert compétent pour les départements 54-67-68-88.

L'activité assurée pour le compte du préfet par l'ARS Grand Est en 2019 est d'une part celle relative à l'élaboration des arrêtés préfectoraux. Avec 950 arrêtés, cette activité est relativement stable par rapport à l'année précédente (2017 : 960 ; 2018 : 969) mais se maintient à un niveau assez élevé (par comparaison : 828 mesures en 2016). La part de l'activité due à l'UHSA est conséquente, puisque elle représente à elle seule 143 admissions sur 226 admissions totales, toutes mesures confondues.

D'autre part, concernant le contrôle des mesures de SPDRE par le Juge des libertés et de la détention (en l'occurrence les JLD des TGI de Nancy et de Briey), cette activité est en légère augmentation avec 209 saisines en 2019 (197 en 2018 ; 205 en 2017 ; 198 en 2016). A noter que le faible nombre de mainlevées par les JLD de mesures de SPDRE a encore diminué : 2 en 2019 (6 en 2018), soit 0,95 % des audiences.

Quelques chiffres :

- Nb d'arrêtés préfectoraux pris en 2019 : 950
- Nb de saisines du Juge des Libertés et de la Détention : 209

Détail des admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

- L. 3213-1 (admissions directement décidées par le préfet) : 10
- L. 3213-2 (admissions suite à une mesure provisoire d'un maire) : 55
- L. 3213-6 (transformation SPDT en SPDRE) : 12
- D. 398 (détenus hospitalisés en établissement de santé mentale) : 0
- L. 3214-3 (admission de détenus hospitalisés en UHSA) : 143
- L. 122-1 (admissions irresponsables pénaux) : 6

Détail des saisines et des Ordonnances des Juges des libertés et de la détention du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

- Nombre de saisines du JLD effectuées : 209
- Ordonnances de maintien : 207
- Mainlevées : 2

# LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Directeur : M. Erwan Le Bris

## Principales missions et interventions de la DIR Est :

- Exploiter le réseau routier national non concédé (autoroutes non concédées et routes nationales) pour permettre aux usagers de se déplacer en bénéficiant des meilleures conditions de sécurité. Il s'agit de maintenir des conditions de circulation s'approchant le plus possible de la normale en fonction de l'intensité du trafic et des événements climatiques, d'informer les usagers et les alerter en cas de perturbations (bouchons, accidents, dangers ...).
- Entretien et gérer le réseau dont elle a la charge pour assurer un haut niveau de service à l'utilisateur. C'est dans le cadre de cette mission que les agents de la DIR Est effectuent l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art ainsi que des dépendances du domaine public routier.
- Concevoir et réaliser des travaux dans le cadre de programmes d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Grand Est ou par la DIR Est.

## Implantation de la DIR EST en MEURTHE et MOSELLE :

Le siège de la DIR Est est implanté à Nancy. Sur les deux régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté, elle gère globalement un réseau routier de 1625 km qui s'étend sur 12 départements. Dans chaque département, dont la Meurthe et Moselle, la DIR Est est également présente au plus près du réseau, grâce à plusieurs Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI).

Chaque CEI, localisé tous les 60 km environ le long du réseau routier, est composé de 20 à 25 agents qui conduisent les tâches d'entretien et interviennent sur le réseau 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 afin d'assurer la sécurité des usagers en cas d'évènement (accident, neige, etc). En hiver, la viabilité hivernale constitue une activité prioritaire pour ces équipes.

Sur le territoire de la Meurthe et Moselle, ce sont ainsi quatre Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) qui sont localisés respectivement à Fléville, à Lunéville, à Champigneulle et à Villers la Montagne, pour gérer 218 km de routes et 108 km de bretelles

Au total, 280 agents de la DIR Est travaillent en Meurthe et Moselle, qui se répartissent entre les différentes implantations citées ci-avant.

## Affichage du temps de parcours sur le Sillon Lorrain

L'affichage du temps de parcours, d'abord expérimenté depuis 2017 en Moselle sur l'A31 entre Richemont et la frontière luxembourgeoise, a été étendu et mis en service le 15 juillet 2019 sur l'A31 entre le péage de Gye et la frontière luxembourgeoise, et sur l'A33 au sud de Nancy.

## Une information et un service pour l'utilisateur

La connaissance du temps de parcours est avant tout un élément de confort pour l'utilisateur, surtout lorsqu'il diffère du temps de parcours habituel. La maîtrise de la variabilité de son temps de parcours permet au conducteur de réduire son niveau d'inquiétude et de modifier son comportement, avec une meilleure acceptation de la congestion.



## Le calcul du temps de parcours

Les temps de parcours sont calculés grâce à la technologie « Bluetooth » : 38 balises, installées le long du réseau routier, captent les signaux des appareils connectés en Bluetooth dans les véhicules.

## La diffusion de l'information

Les temps de parcours sont diffusés sur les 32 panneaux à messages variables (PMV) présents sur le sillon lorrain. En cas d'événement aléatoire ou programmé, les messages de sécurité habituellement affichés sur les PMV sont prioritaires et remplacent l'affichage du temps de parcours.

## Réfection de chaussées

Plusieurs réfections de chaussée ont été réalisées en 2019 sur la Meurthe et Moselle pour plus de 8 M€ : parmi les principales, on peut citer :

- la RN4 et la RN59 sur la commune de Moncel-lès-Lunéville pour un montant de 1,6M €
- l'A330 et la RN 57 sur la commune de Flavigny sur Moselle, pour un montant de 1,76M €
- la RN4 sur les communes de Choley-Ménillot, Domgermain et Toul pour un montant de 1,4M €
- l'A330 sur les communes de Ludres, Fléville et d'Houdement, pour un montant de 1,8M €
- l'A33 sur les communes de Fléville-devant-Nancy et de Ville-en-Vernois, pour un montant de 1 M€
- l'A31, communes de Bouxières-sous-Froidmont, et de Lesménils pour un montant de 0,64 M€

## Ouvrage d'art

Durant l'année 2019, trois ouvrages ont fait l'objet d'études particulières, ils sont tous les trois situés sur l'A31 :

- le viaduc de Belleville, pour lequel des travaux sont prévus à partir de 2021,
- la buse d'Atton, pour des travaux prévus à partir de 2020,
- Le viaduc d'Autreville, pour lequel des travaux sont envisagés pour les années 2021 à 2023.

## Sécurité routière

Plusieurs opérations d'entretien courant ont été exécutées tout au long de l'année afin de parfaire la sécurité des usagers (changement de dispositif de retenue, entretien de la signalisation horizontale, changement de panneaux directionnels)

D'autre part, sur une section très circulée du contournement de Nancy par l'autoroute A33, les glissières de sécurité en terre plein central (TPC) ont été remplacées par un dispositif en béton armé. L'objectif est de réduire les risques de franchissement du TPC par un poids lourd. Ces travaux ont coûté 232 000 € .

Une opération importante de confortement de talus (300 000 € ) a été menée sur l'autoroute A33, à Richardmémil.

## Viabilité hivernale

En Meurthe et Moselle, ce sont 91 km d'autoroutes, 115 km de voies express et 12 km de routes bidirectionnelles, auxquelles s'ajoutent 108 km de bretelles qui sont gérées par la DIR Est. L'hiver 2019-2020 n'a pas été rigoureux et l'essentiel de nos interventions a consisté en des salages de la chaussée destinés à éviter la formation de verglas. Pour la neige, le seul évènement notable est celui du 27 février, qui a concerné la RN52 au nord du département.

## Évènement marquant

### Un poids lourd en feu sur l'A31 à Lesménils

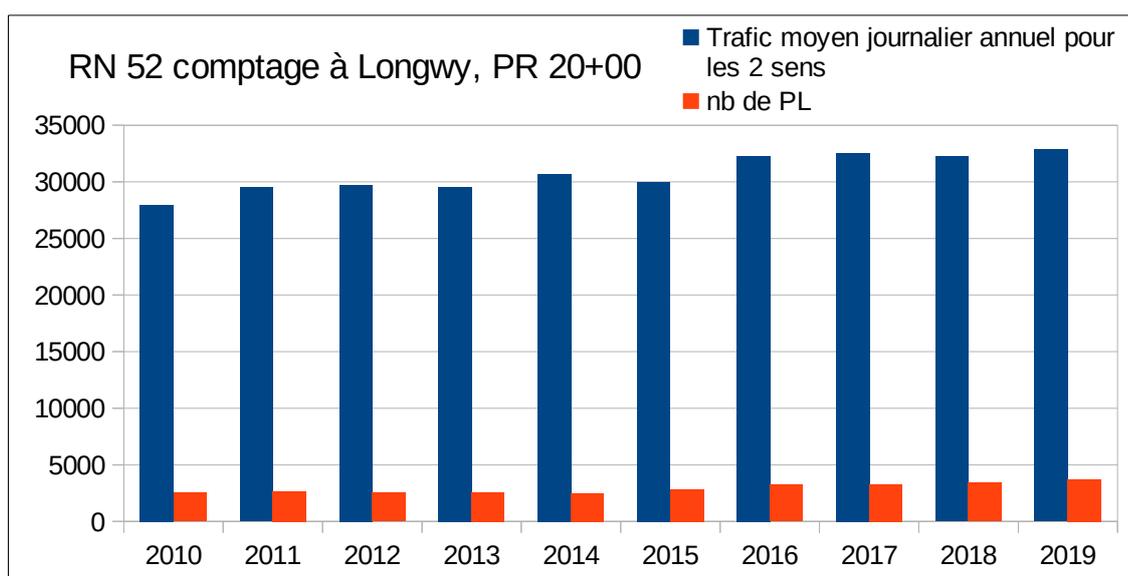
Le 16 décembre 2019, un PL circulant dans le sens Nancy-Metz sur l'A31 a perdu une roue et s'est couché en bord de chaussée, avant que la remorque, remplie d'aérosols, ne s'embrase. À 6h40, l'A31 a été coupée dans le sens sud Nord et une déviation a été mise en place au niveau de l'échangeur d'Atton.



L'axe a été ré-ouvert à 14h, avec néanmoins une réduction de la vitesse autorisée à 70km/h compte tenu des dégradations subies par la chaussée. La réfection de la chaussée et les réparations des glissières de sécurité endommagées ont été réalisées les deux nuits suivantes.

## Les trafics

En Meurthe-et-Moselle, l'A31 a affiché des trafics en baisse sur les deux secteurs Toul-Nancy (-1 %) et Nancy-Pont-à-Mousson (-2 %) en 2019 par rapport à 2018. Sur les cinq dernières années, le trafic est globalement stable sur ces deux secteurs, tout comme sur l'A33 entre l'échangeur A33/A31 et l'échangeur A33/A330. Sur l'A330 au sud de Nancy, alors que le trafic affichait une stagnation sur les dix dernières années, une augmentation assez nette de l'ordre de 1,5 à 2 % a été observée en 2019 par rapport à 2018. Sur l'A33 dans le secteur Nancy-Lunéville, une faible diminution des trafics a été relevée en 2019 par rapport à 2018 (-0,5 %).



## LA DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Directrice : Mme Hélène Say

Les missions d'État exercées sous l'autorité du préfet s'articulent autour du contrôle de la totalité des archives publiques produites ou gérées sur le territoire du département. Il se traduit notamment par des visites sur site, l'aide à l'élaboration et la validation des tableaux de tri, le conseil pour la mise en œuvre des procédures d'archivage (papier et électronique), l'audit des chaînes de numérisation et des procédures d'archivage électronique notamment dans les cas de destruction anticipée des documents numérisés, la vérification du respect des normes en matière de construction et d'aménagement de locaux d'archives, enfin l'organisation de formations.

Trois agents du ministère de la culture sont affectés à la direction des archives (deux conservateurs du patrimoine et un agent de catégorie B) pour assumer ces missions.

### Les priorités stratégiques

Elles se déclinent autour de trois axes majeurs :

- doter tous les producteurs d'archives publiques de tableaux de gestion actualisés et par grandes compétences ;
- préparer et accompagner la mise en place de procédures d'archivage électronique (« ingénierie archivistique ») : la production électronique d'un échantillon de services producteurs (six services de l'État, six services du Département) a été étudiée dans le cadre d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (septembre-décembre 2019) destinée à accompagner le Département dans le choix d'une solution d'archivage électronique pour les missions de collecte et conservation assumées par les archives départementales ;
- veiller à la mise en œuvre et au suivi régulier des procédures d'archivage réglementaires permettant l'élimination régulière de toutes les archives non définitives dont le délai légal de pré-archivage a expiré.

Ces missions revêtent une importance stratégique dans l'attente de la reprise des opérations de collecte des archives, suspendues depuis 2014 en raison de la saturation des espaces de conservation. Il s'agit de limiter au maximum le recours des services versants à l'externalisation du pré-archivage auprès de tiers-archivistes.

### Le contrôle en chiffres

- Contrôle sur site et formation

Nombre de visites d'inspection et d'information : 57

Nombre de tableaux de tri validés : 10

Nombre de formations assurées auprès des producteurs d'archives publiques : 7

- **Contrôle des archives publiques externalisées**

Nombre de producteurs d'archives publiques du département ayant déclaré l'externalisation d'archives publiques non définitives : 5

Linéaire concerné : 2224,21 m

Volume de données électroniques concerné : 25 600 013 Go (dont 25,6 To pour le seul Établissement public foncier de Lorraine)

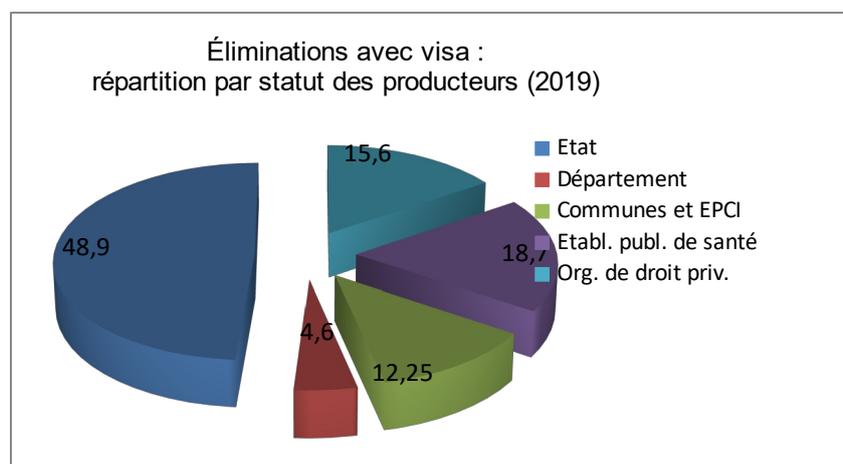
- **Visas d'éliminations d'archives publiques**

Nombre de services producteurs ayant soumis au moins un bordereau : 203

Volume de données détruites avec visa : 2 Go

Linéaire d'archives éliminables détruites avec visa : 12 541 m (5001 m en 2018), dont

	État, services à compétence régionale	État, compétence dép./ locale	Services du Département	Etabl. publics de santé	Org. de droit privé avec missions de service publ.	Communes, EPCI
<b>2019</b>						
<b>ml</b>	3401	2729	577	2343	1953	1537



**Directeur de la publication**  
Éric FREYSSELINARD  
Préfet de Meurthe-et-Moselle

**Réalisation**  
Service de la coordination des politiques publiques  
Bureau de la coordination interministérielle

**Avec le concours**  
du Service départemental de la communication interministérielle  
et du Service reprographie

Préfecture de Meurthe-et-Moselle,

**1, rue Préfet Claude Erignac**

**CS 60031 - 54038 Nancy CEDEX**  
Site internet : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)